

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

AUQUEL A ÉTÉ RENVOYÉ LE

RAPPORT ANNUEL

DU

PRINCIPAL AGENT DE L'ÉMIGRATION,

AINSI QUE LE RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DE

L'AGENT ALLEMAND A QUÉBEC.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR THOMPSON ET CIE., RUE STE. URISLE:
1869.

TABLE DES MATIÈRES.

ORDRE DE RENVOI	PAGE.
RAPPORT DU COMITÉ	4
I. Lois Naturelles auxquelles est soumise l'Émigration Européenne	5
II. Des circonstances qui contrôlent l'Émigration en Canada	7
III. La Gestion, la Distribution des Terres Publiques, et le Système Actuel de l'Émigration	9
IV. Recommandations et Suggestions du Comité	11
PROCES-VERBAL DES TEMOIGNAGES—	
De J. P. O'Hanley, écr., Arpenteur Provincial, de la cité d'Ottawa	14
" H. Allan, écr., Entrepreneur de la Ligne Canadienne des Paquebots-Poste	16
" Andrew Russell, écr., Sous-Commissaire des Terres de la Couronne	18
" A. C. Buchanan, écr., Agent en Chef de l'Émigration	22
" Rev. Henry Hope, Toronto	38
" R. W. Heneker, écr., Commissaire de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke	39
" Mr. W. Sinn, Interprète Allemand au Bureau de l'Émigration	40
" William Hutton, écr., Secrétaire du Bureau d'Agriculture et des Statistiques	46
" Thomas Devine, écr., Département des Terres de la Couronne	50
" Charles M. Symons, écr., Agent pour la Compagnie du Grand Tronc	51
" Richard Calvert, écr., Agent pour les Passagers du Grand Tronc	52
" James Stevenson, écr., Agent Général pour la Ligne Royale de Steamers de la Malle	56
" M. Hans Hagens, Québec	57
" M. C. O. Closter, Interprète Norvégien au Bureau de l'Émigration	58
REONSES A DES QUESTIONS—	
De Joseph Clemow, écr., Agent de l'Émigration, Ottawa	58
" Joseph H. Daly, écr., Agent de l'Émigration, Montréal	60
" Greffier des Cours de Comté	}
" Trésoriers do do	
" Préfets de Comté	
" W. Hamilton, écr., J. P., Cantey	65
" D. Sinclair, écr., A. P., Ottawa	66
" J. Le Boutillier, écr., M.P.P.	67
" D. E. Price, écr., M.P.P.	68
" H. R. Symmes, écr., Surintendant des Travaux sur le St. Maurice	70
" D. Sinclair, écr.—deuxième lettre	71

INDEX DES MATIÈRES.

TERRES DE LA COURONNE.	
Arpentées, non octroyées, leur localité,—Q. 40, 45. Quantité,—Q. 39. Prix,—Q. 16.	
Propriétaires absents	Page 62
Opinions relatives aux propriétaires absents	" 63
Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique,—Q. 10, 161, 181.	
Octrois gratuits de ces terres,—Q. 10, 161, 181.	
EMIGRANTS. —Leur nombre de 1815 à 1858	" 12
Diminution de l'Émigration,—les causes,—Q. 15, 104, et lettres, 108, 140.	
Plan pour augmenter cette Emig.—Q. 16, 106, 109, 126, 143, 149, 169, 179, 186, 189, 271, 186.	
Pays d'où vient l'Émigration	Page 4
Pays où va l'Émigration	" 5
Atrails de l'Émigration	" 5
Emploi des Émigrants.—Q. 11, 12, 99, 100.	" 7

- SCRIP DE TERRE NON-TRANSPORTABLE.** Pour 50 acres, recommandé,—Q. 106, 102, 182, 184, 274.
Succès résultant de ce système quant à d'autres colonies — Page 34, 36
- DEPARTEMENT.**—Terres de la Couronne,—Q. 32, 187.
Circulation de cartes par ce département, recommandée,—Q. 54, 109, 168, 185, 186, 188, 192.
Bureau d'Agriculture,—Q. 170.
" Placement d'Agences recommandé,—Q. 54, 109, 106, 168, 185, 192.
" Echange de renseignements entre Le D. des T. de la C. et le bureau de l'E., recommandé, } page 9.
Emigration, origine de l'—Q. 57, 61, 65, 70.
" Station de l'—Q. 66, 68.
" Agences de l'—recommandées,—Q. 54, 109, 106, 168, 185, 192.
" Quarantaine—personnel diminué,—Q. 23, 62, 95, 103.
" Nouvelle station suggérée à l'Isle d'Orléans,—page 30.
" Révocation de la capitation,—Q. 70—79.
" Les agents devant être munis de tous les renseignements, ainsi que de cartes par le Dép. des Terres de la C.,—5, 35, 38, 54, 109, 166, 168, 186, 192.
- COLONIES.**—Allemande,—Q. 131—139.
Norvégienne,—Q. 252—266, 273—285.
Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique,—Q. 110—126.
- CHEMIN DE FER GRAND TRONC.**—Aménagements à la Pointe Lévi pour les Emigrants,—87, 88, 200, 212.
Trains spéciaux pour les Emigrants,—Q. 204, 207.
Système des billets de complet parcours défectueux,—89, 163, 164, 178, 179, 214, 238.
- PAQUEBOTS-POSTE DE MONTREAL.**—Aménagements pour les passagers,—Q. 246—249.
Arrangements pour les Emigrants,—Q. 244, 249.
Système des billets de complet parcours adopté,—244, 250, 251.
- SHIPMENS OCEANICUS DU CANADA.**—Aménagements pour les passagers,—Q. 20, 24.
Nombre/acheminé l'an dernier,—Q. 17, 18.
Diminution du prix de passage recommandée,—Q. 31.
- PRIX DE PASSAGE.**—Emigrants,—Q. 19, 31, 153, 229, 242.

STATISTIQUES.

	PAGE
Population et étendue des pays d'où vient l'émigration - - - - -	5
do do do où va l'émigration - - - - -	6
Nombre d'admissions et de décès à la Quarantaine - - - - -	29
Total de l'émigration du R.-Uni de 1815 à 1858 - - - - -	13
Nombre de passagers munis de billets de complet parcours en 1857-58-59 - - - - -	53
Nombre d'acres de terre dont les propriétaires sont absents - - - - -	62
Questions transmises à diverses personnes - - - - -	pages 58, 62, 63, 64

COMITÉ SPÉCIAL DE L'ÉMIGRATION.

ORDRE DE RENVOI.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Vendredi, 2 mars 1860.

Résolu,—Qu'un comité spécial composé de

M. MCGEE,
Honorable SIDNEY SMITH,
M. ALLEYN,
" HEATH,
" BUREAU, et
" BELL,

soit nommé pour prendre en considération le rapport annuel de l'agent en chef de l'émigration, à Québec, pour l'année 1859, ainsi que le rapport supplémentaire de l'assistant allemand, à Québec, et la cause de la diminution croissante de l'émigration européenne en cette province pendant les dernières années, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Greffier, Assemblée.

Mardi, 20 mars 1860.

Ordonné, Que M. Wilson et M. John Cameron soient ajoutés au dit comité,

RAPPORT.

CHAMBRE DE COMITÉ, 23 Avril 1860.

Le Comité Spécial nommé pour examiner le Rapport annuel de l'Agent Principal de l'Émigration à Québec, pour l'année 1859, avec le rapport supplémentaire de l'Assistant Allemand à Québec, et l'exposé général du décroissement progressif de l'Émigration vers ce pays pendant les dernières années, demande permission de faire

RAPPORT :

Qu'il a siégé pendant dix-sept jours ; qu'il a cherché des renseignements en correspondant avec toutes les parties de la province, et qu'il a examiné (quelques-uns de ses membres l'ont fait très au long) plusieurs témoins, dont les témoignages sont présentés ci-joints à la Chambre.

Avant d'amener devant la Chambre les résultats pratiques de ses recherches, vu les remèdes à suggérer pour l'état actuel des choses peu satisfaisant, votre comité demande permission d'offrir quelques considérations préliminaires sur les lois naturelles qui gouvernent l'émigration européenne, et la modification de ces lois, résultant des circonstances dans lesquelles se trouve le Canada, ou des défauts du système adopté jusqu'ici dans cette province à l'égard des émigrants.

I. LOIS NATURELLES AUXQUELLES EST SOUMISE L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE.

A part des Îles Britanniques, il n'y a qu'une partie de l'Europe dont on puisse dire qu'elle envoie une émigration annuelle et constante à l'Amérique du Nord. Cette partie de l'Europe comprend : la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique et la Hollande. L'état actuel de la population dans ces pays donnera une idée précise de ce fonds de richesse vivante, à même lequel l'Amérique et l'Australie augmentent chaque année grandement leurs populations.

STATISTIQUES de la population des pays de l'Europe, dont les habitants émigrent le plus.

	Date du recensem.	Population.	Milles carrés.	Population par m. carré.
Angleterre	1857	28416508	116700	332
Ecosse				136
Irlande				192
Suède	"	3639332	170715	21 $\frac{1}{2}$
Danemark	1859	2915000	21856	133 $\frac{3}{4}$
Norvège	1855	1490947	121725	10 $\frac{7}{10}$
Hollande	1859	3543775	13890	196 $\frac{5}{10}$
Belgique	"	4623089	11313	382 $\frac{7}{10}$
Suisse	1856	2391478	15261	156 $\frac{5}{10}$
Prusse	1858	17739913	107300	150 $\frac{5}{10}$
Autriche	1354	39411309	255226	141 $\frac{5}{10}$
Hanovre	1859	1843979	14600	126 $\frac{3}{4}$
Saxe	1858	2122148	5705	372
Wurtemberg	"	1690898	7568	223 $\frac{3}{4}$

En ajoutant à ces chiffres la population de la France, les petits états de l'Allemagne et des villes libres de Francfort, de Hambourg et de Brême, nous avons une population de 157,000,000, donnant une moyenne de 150 personnes par mille carré. Si nous avions à procéder par conjecture et que nous ayons à prendre de ce total trois personnes par cent qui, pour toutes espèces de causes réunies, aient à chercher fortune en dehors de l'Europe, nous arriverions à un total de 471,000 comme étant l'écoulement naturel de ces 157,000,000 personnes. Cette estimation, en examinant la moyenne de l'émigration européenne pendant les dix dernières années, ne s'éloigne guère de la juste réalité.

Les arrivées de toutes les nationalités au port de New-York depuis 1850 à 1860, d'après l'état le plus étendu et le plus certain que nous puissions nous procurer, s'élevèrent pendant ces dix dernières années, à 2,225,000 personnes. La population des six colonies australiennes de 1850 à 1860 s'élève de 560,500 à 1,110,000, dont les deux tiers de l'augmentation ou environ 333,000 viennent d'Europe.

L'émigration au Canada par le St. Laurent, de 1849 à 1859 inclusivement, se monte à 333,000; et si les arrivées européennes à tous les ports américains autres que celui de New-York, en Californie, au Brésil, dans tous les états de l'Amérique du Sud, au cap Colonie, etc., s'étaient montées réunies à un million, nous aurions un total de 4,000,000 pour les dix années, ou de 400,000 par année.

Ce mouvement pacifique sans précédent de la race humaine, pendant l'espace de temps spécifié, n'a pas été stimulé par aucune cause exceptionnelle surgissant dans les mères-patries, telle que la famine ou la guerre civile. S'il y avait eu quelque chose de ce genre, ce fut plutôt de nature à diminuer l'émigration qu'à l'augmenter. La guerre de Crimée et d'Italie, en arrachant plusieurs milliers de mains à l'agriculture, en excitant l'esprit martial parmi une certaine classe, et en causant quelque restriction sur la libre sortie de quelques états de l'Allemagne, a diminué en quelque sorte l'émigration. Ce n'est peut-être pas trop d'affirmer que les pays les plus nouveaux du globe ont perdu par ces deux guerres une force productive d'au moins 500,000 hommes.

Les dix années dans lesquelles nous entrons, autant que nous pouvons juger de l'avenir, se distinguent par le même état général de choses, dans les pays qui produisent, de même que dans ceux qui reçoivent l'émigration. Malgré les événements de la guerre et la grande émigration, la masse des habitants qui restent dans leur pays, la population de ces pays par mille carré, et leur grande facilité d'émigration, sont l'un et l'autre plus grands en 1860 qu'en 1850. La condition des classes les plus pauvres, dans quelques uns des pays dont nous avons parlé, peut s'être améliorée dernièrement comparativement à leur état primitif, mais ceux dont la condition s'est le plus améliorée, sont encore bien au-dessous de cet état de prospérité que leur promettent les pays nouveaux à divers degrés, comme la récompense d'une industrie persévérante et honnête.

Après avoir donné le tableau de la population des pays d'où l'on émigre, nous allons également en donner un de celle des pays vers lesquels l'émigration se dirige.

Tableau statistique de la population et la surface en milles carrés des pays vers lesquels l'émigration européenne se dirige généralement.

Pays.	Date de la statistique.	Population.	Mille carré.	Moyenne de la popul. par mille carré.
Haut-Canada	1860	1409428	147832	9½
Bas "	"	1130781	201980	5½
Nouveau-Brunswick	"	200000	27700	7¼
Nouvelle Ecosse	"	300000	18746	16
Prince Edouard	"	62348	2134	29
Terre-Neuve	"	120000	57000	2½
Nord-Ouest	"	180000
Isle de Vancouver	"	11463	16000	3
La Colombie Britannique	"	213500
Cap Colonie	"	285279	118256	2½
Australie :				
Nouvelle Galles	Estimé, 1860	310000	536000	3
Australie S.	"	110000	520000	3
" O.	"	15000	1040000	3
Victoria	"	500000	162000	3
Tasmania	"	84000	28600	2
N. Zélande	"	50000	97000	2
Etats de l'Amér. M. le Brésil inclus.	1860	19846000	5863000	3½
Etats-Unis	"	23191876	3306834	7½

En comparant ce tableau avec le premier, l'on verra que le pays le plus stérile de l'ancien continent, a plus d'habitants par mille carré que le plus fertile du nouveau ; que le plus pauvre du premier donne plus d'ouvrage que le plus riche du dernier ; que l'état le plus libre dans l'un, est vingt, trente fois et cinquante fois plus peuplé que le plus libre dans l'autre. Il faut en attribuer beaucoup au patriotisme et beaucoup à l'ignorance que l'on a sur les diverses parties du globe, mais à moins que nous ne supposions que les lois qui ont gouverné jusqu'ici la diffusion de la race humaine soient arrêtées ou disparues, quelque nouvelle distribution de cette division énormément inégale du genre humain, doit avoir lieu sous la double action du commerce et de l'intelligence.

L'attraction naturelle ou les lois qui ont gouverné une telle distribution qui se sont maintenues pendant ces dernières années, peuvent être classées sous ces huit causes principales : —

- I. L'attrait d'une même race.
- II. " de l'or.
- III. " de terre à bon marché ou gratuite.
- IV. " de meilleures gages.
- V. " du climat.
- VI. " d'un voyage à bon marché et facile.
- VII. " d'un langage connu.
- VIII. " d'institutions libres.

Dans la proportion où un pays nouveau possède ou est sensé posséder un ou plusieurs de ces attrait, il est évident que ce pays attirera dans la même proportion l'émigration vers lui. Nul projet législatif, nulle dépense, qu'elle que grande qu'elle soit, ne peut remplacer des causes aussi puissantes. Cette vérité, votre comité la ressent tout d'abord, tandis qu'en même temps il se trouve obligé d'ajouter que les grands avantages que possède le Canada ne sont que très imparfaitement connus de l'autre côté de l'Atlantique ; que la liberté religieuse et civile qui y règne n'est même connue qu'imparfaitement dans les Îles Britanniques ; et il le croit de son devoir, tout en reconnaissant que le gouvernement ne peut tout faire à ce sujet, d'ajouter qu'on peut en faire plus qu'il n'a été fait jusqu'ici.

II. DES CIRCONSTANCES QUI CONTRÔLENT L'ÉMIGRATION EN CANADA.

L'on peut dire ce qui contrôle le plus l'émigration au Canada, c'est l'ignorance de son étendue, de ses institutions et de ses ressources, qui prévaut dans les pays d'où l'on émigre. Le premier coup donné à cette ignorance fut à l'exposition de Londres et de Paris, en 1851 et 1855, lorsque les produits de nos champs, de nos forêts et de nos ateliers tombèrent sous les yeux d'hommes intelligents de toutes les parties de l'Europe. L'avantage obtenu alors ne fut cependant pas promptement recueilli ; car quoique plusieurs brochures fort utiles aient été publiées par le bureau d'agriculture et des statistiques, et qu'une correspondance considérable ait eu lieu par l'entremise de son secrétaire M. Hutton, il reste cependant évident pour tout voyageur, que la grande majorité des Européens ne connaissent qu'un pays de l'Amérique du Nord—les États-Unis et un port de l'Amérique du Nord—celui de New-York.

Le bureau des commissaires de l'émigration établi à New-York en 1847, par plusieurs arrangements judiciaires et prévoyants ont corroboré et augmenté cette impression si favorable à leur commerce et à leur pays ; et pour cette fin, ils ont eu l'assistance inappréciable du gouvernement fédéral, mis en pratique par son système consulaire si répandu.

De nouveaux compétiteurs pour de l'ouvrage industriel et autres se sont aussi présentés contre nous, pendant ces dernières années. En 1837, la Nouvelle Galles Méridionale a cessé d'être une colonie pénale, et en 1853 la terre de Van Diemen, une île plus étendue que l'Irlande et excessivement fertile, a cessé d'être un établissement pénal. Cette année là le système de colonisation de Gibbon Wakefield par de grandes compagnies a été abandonné par le ministère des colonies, les revenus de ses terres publiques ont été abandonnés aux gouvernements locaux, et les découvertes de l'or devenant connues vers le même temps, l'émigration vers l'Australie eut de grands attrait. En 1857, on estimait le nombre des ouvriers dans les mines seules à 100,000 ; et depuis, l'agriculture s'est tellement avancée que le blé est venu d'Australie sur le marché de Londres. La principale question politique de la plus importante colonie—Victoria, a été l'établissement des terres publiques. Dans ce but fondamental se formèrent des partis et des gouvernements, tandis que de très fortes

sommes s'élevant collectivement à plusieurs centaines de milles louis par année, ont été votées par les législatures des "six colonies," pour attirer l'émigration, surtout des Îles Britanniques. Comme preuve du succès qui accompagna leurs efforts, nous pouvons remarquer que 2000 agriculteurs quitteront l'année dernière le port de Liverpool, pour se rendre à la Nouvelle Zélande, où ils sont sûrs d'obtenir gratis plusieurs acres de terre chacun.

Pendant la saison de 1859 il n'arriva en Canada, par le St. Laurent, pas plus de 6,000 personnes parlant l'anglais. Dans la même saison, New-York a reçu 45,000 originaires du Royaume-Uni, ou 7 pour un que nous avons reçu. En prenant ce fait en considération on arrive nécessairement à deux conclusions. Soit que la population industrielle de cette province est en approchant égale, sinon égale, au besoin productif; soit que ses avantages pour l'émigrant ne soient pas suffisamment répandus en Europe. Tout Canadien rejettera la première, il faut donc que l'autre soit vraie.

Il faut admettre que les fluctuations de notre commerce étranger, ont en grande partie réglé les frais et la quantité de notre émigration.

Pour prendre deux exemples frappants, la révocation des lois anglaises sur le froment, en assurant aux paquebots de New-York des chargements pour la sortie, leur a permis de diminuer leur prix pour les passagers du voyage de retour; et par là tous les passagers se sont portés de Liverpool à New-York, tandis que l'abrogation de l'acte de navigation, en ouvrant le St. Laurent aux vaisseaux venant de la Norvège et du Nord de l'Allemagne, a amené à Québec un nouveau genre d'émigrants. Au-dessus de 40,000 personnes du nord de l'Europe arrivèrent à ce port dans des vaisseaux de leurs propres pays, pendant les six années finissant avec 1859.

Par rapport au transport des passagers, votre comité ne peut omettre le sujet du bien-être des passagers d'entrepont et du prix que l'on paie sur nos steamers transatlantiques. La ligne canadienne, assurée comme elle l'est maintenant de grands subsides annuels par la province, ne pourrait en aucune façon se montrer plus digne de ces subsides qu'en mettant ses prix pour l'entrepont au même taux que ceux de New-York. Il est reconnu que que les lignes d'Inman et de Galway ne demandent que cinq guinées pour un passager d'entrepont, quoiqu'elles puissent l'annoncer à un prix plus élevé,—tandis que notre ligne en demande sept. Cette différence de dix piastres et demie par tête pour un père de famille ayant peu de moyens, doit être un puissant obstacle au choix de notre route. Si nous vous rappelons qu'en 1859, la ligne canadienne a transporté au moins le quart de tous les passagers d'entrepont qui soient montés par le St. Laurent, la nécessité de la réduction deviendra encore plus évidente.

Le gouvernement, dans l'opinion de votre comité, devrait aussi s'opposer à la concurrence injuste des lignes de Cunard et de Galway, que les subsides qui leur ont été accordés par le gouvernement britannique, mettent en état de transporter les émigrants à un prix très réduit, et cela au détriment des intérêts de cette province britannique.

Votre comité s'est aussi occupé de ce qu'on appelle le système de billets de complet parcours, tel qu'adopté par le chemin de fer Grand Tronc depuis l'ouverture de son chemin jusqu'à la Pointe Lévi, et essayé par la ligne royale de steamers sur nos eaux de l'intérieur. Ce système peut être dans le meilleur intérêt de la compagnie du Grand Tronc,—au moins dans ses intérêts les plus prochains—mais nous ne croyons pas que ce soit ou dans l'intérêt de l'émigrant ou de la province. Un billet pour tout le voyage d'une partie quelconque de l'Europe à Québec pourrait être de quelque utilité, mais il serait préférable que ce billet expirât à Québec. Les émigrants doivent nécessairement arriver pendant la saison de la navigation intérieure, lorsque la concurrence qu'il y a entre les chemins de fer et les bateaux à vapeur diminue les frais de voyage beaucoup plus que le moyen des billets pour tout le voyage. L'émigrant devrait jouir de l'avantage de cette concurrence, et avoir le choix de monter par les bateaux s'il le jugeait à propos. Pour prévenir les disputes qui résulteraient pour l'étranger laissé libre dans son choix, l'on aurait à construire un débarcadère comme celui de *Castle Garden* à New-York, où des agents autorisés de compagnies responsables, devraient seuls pouvoir disposer de billets et de marquer le bagage.

L'attrait de gages plus élevées, si puissant pour une certaine classe d'émigrants, n'existe pas en Canada, comparativement aux Etats-Unis. Il n'est non plus guère probable que nous soyons jamais en état de rémunérer autant le travail, à moins que nous ne devenions un peuple manufacturier. Dans l'absence de grands travaux publics, il n'y a pas

cette demande d'ouvrage autre que pour l'agriculture, (et celle-ci est peu forte) qui pourrait inviter une grande quantité de personnes qui recherchent de l'emploi. De tels travaux doivent accompagner la demande du capital—et le capital doit être assuré sur le marché intérieur, avant qu'il ne s'aventure loin. Une politique vraiment nationale sous ce rapport serait le moyen le plus direct d'attirer les classes industrielles sur nos rivages, prêtes à fournir leur quote-part avec un peuple qui saurait si bien avancer l'emploi et leurs propres intérêts. L'espoir d'une occupation à l'intérieur, dominerait chez plusieurs cette ferme appréhension que l'on a de la sévérité de notre climat si salubre.

Votre comité, en terminant cette partie de son rapport, doit observer qu'il s'est beaucoup occupé de l'établissement des Allemands dans le Haut-Canada, et de celui des Norvégiens dans les townships de l'Est. Il est convaincu que ces noyaux de la force future du pays devraient être encouragés depuis Gaspé jusqu'au lac Huron. L'agrandissement d'un tel établissement par l'attrait de l'affinité qui existe entre un même peuple est aussi inévitable que la reproduction de ce peuple lui-même. Un tel établissement consistant en un millier de personnes, s'il a un terrain assez vaste pour s'étendre, attirera certainement une centaine de personnes de plus par saison, de même qu'un établissement de cent en attirera dix.

Pour quiconque a observé l'action toute puissante des liens d'affinité qu'il y a entre les anglais, les écossais et les irlandais dans ce pays, et la quantité considérable de nouveaux émigrants que font venir annuellement les établissements de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Allemagne aux Etats-Unis, celui-là conclura facilement avec nous que le meilleur moyen de recruter de nouveaux émigrants d'un race quelconque, c'est d'être juste et même généreux à l'égard de ceux de la même race que nous avons déjà au milieu de nous.

Dans cette vue, ce comité demande l'attention toute particulière de la Chambre vers le témoignage soumis sur les établissements des Norvégiens et des Allemands dans cette province.

III.—LA GESTION, LA DISTRIBUTION DES TERRES PUBLIQUES, ET LE SYSTÈME ACTUEL D'ÉMIGRATION.

Le système d'émigration de cette province—si ce qui a été mis à la discrétion de ses agents peut être appelé un système—était dans le principe une institution impériale. Avant l'année 1842, le don fait par le gouvernement impérial fut administré par le commissariat et le montant résultant de la taxe imposée sur chaque individu tombait dans la main des sociétés d'émigration à Québec et à Montréal. En 1842, sur la recommandation de l'agent principal actuel, un ordre en conseil parut subordonnant toutes les autres agences à celle de Québec, et transférant les fonds des sociétés d'émigration à l'agent principal. Le service fut alors placé sur la liste civile du Canada; quoique les agences de l'intérieur continuassent à se faire payer sur l'allocation impériale de £1,500 sterling, jusqu'en 1854.

Votre comité rend volontiers témoignage de l'habileté remarquable de l'agent principal, et de l'aptitude en général des divers employés avec qui ils ont eu à communiquer, mais il doit en même temps remarquer qu'aucun nombre de personnes habiles guidées par le meilleur chef ne pourra jamais conduire d'une manière satisfaisante cette importante affaire sans recevoir les instructions et l'attention suffisantes. Sous aucun rapport la chose ne paraît plus évidente que par l'entière absence de relations entre le département de l'émigration et celui des terres de la couronne; tel que démontrée par le témoignage de MM. Buchanan et Russell.

Le plus puissant attrait que le Canada puisse offrir aux émigrants, ce sont DE BONNES TERRES À BON MARCHÉ, OU GRATUITES. Il serait donc de la première importance pratique qu'il existât une co-opération, si non une affiliation entre le département des terres de la couronne et celui de l'émigration. Votre comité regrette de faire rapport que tandis que d'un côté on avait la meilleure volonté de recevoir et de l'autre la meilleure volonté de donner des renseignements sur la manière d'agir, ou ne se soit par consulté et qu'aucune relation n'ait été existée entr'eux jusqu'ici. Il n'y a pas encore eu jusqu'ici, comme il aurait dû y en avoir, une règle invariable du département des terres de communiquer avec l'agence de l'émigration, de même que des instructions aux agents des terres de la couronne de procurer toute l'assistance possible aux agents de l'émigration qui se trouvent dans la même lieu. Sur ce point, votre comité n'a qu'à citer la réponse de M. Clemow, agent de l'émigration à Ottawa, à une question que lui fit le comité:—

“—Je puis remarquer ici que lors de ma nomination j'étais désireux d'obtenir tous les renseignements possibles que me suggère la question actuelle, et dans cette vue je correspondis avec les divers agents des terres de la couronne de même qu'avec d'autres personnes qui auraient pu me donner des renseignements qui m'eussent été d'un grand secours dans l'accomplissement de mes devoirs, et qui auraient également pu résulter pour le plus grand bénéfice des émigrants eux-mêmes, et l'avancement en même temps des intérêts du pays, mais je regrette de dire que je n'ai reçu que très peu de réponses, et que l'on ne fit que très peu ou même pas du tout attention à mes demandes, soit de la part des agents ou autres personnes.”

Dans l'opinion de votre comité, le district dans lequel devraient s'obtenir les renseignements de chaque agent des terres de la couronne, devrait être distinctement défini, et chaque agent, à part une connaissance générale de toute la province, devrait avoir une connaissance toute spéciale et détaillée de son propre district.

Deux autres sujets concernant notre système de terres publiques ont été mis devant le comité sous un jour très-clair :—

TERRES DES PROPRIÉTAIRES ABSENTS DANS LE HAUT-CANADA ; et
DONS GRATUITS DE TERRES SUR LES CHEMINS DE COLONISATION.

En réponse aux demandes faites par le comité, il est arrivé des réponses de trente-quatre comtés, donnant un total de 3,418,800 acres de terres possédées par des absents et situées au-dedans de leurs limites. La possession, qui est pire que la main-morte, d'une aussi énorme quantité de terre productive du Haut-Canada, à l'exclusion de la compagnie territoriale du Canada, doit exercer une très grande influence sur l'établissement des émigrants. Ces grandes quantités de terre inculte, inhabitée, sont comme des barrières contre toute amélioration et contre tout établissement, elles empêchent la construction des chemins, l'établissement des écoles et font retomber toute la taxe sur de pauvres colons. Le prix élevé sous lequel on ne peut en faire l'acquisition en chasse plusieurs aux États-Unis, tandis que lorsque ces terres se vendent le malheureux étranger qui en fait l'achat, ignorait le plus souvent qu'il lui revient à payer trois ou quatre années de taxe de plus que le prix de la terre. Quelques changements aux lois d'impôts, permettant aux municipalités de forcer les propriétaires de ces terres et à payer les taxes chaque année ou au moins tous les deux années, et tel autres remèdes que la chambre dans sa sagesse jugerait à propos devraient être faits pour remédier à un mal aussi énorme.

Sur le sujet des dons gratuits, votre comité croit de son devoir de déclarer que ces dons si facilement annoncés dans ce pays et à l'étranger ne sont, à l'égard des émigrants, que pures illusions.

Pour démontrer clairement l'intention de la loi, il cite la clause 12 et 13 de l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, passée dans la session actuelle du parlement provincial :—

“12. Toute réclamation de terre, dérivant de tout acte ou de tout ordre en conseil ou autre règlement du gouvernement, ci-devant en force, sera réglée par le commissaire des terres de la couronne, sujette à tel arrangement et à tel ordre, à l'égard des améliorations faites sur aucunes terres, que le commissaire trouvera équitables, ou elle pourra être ajustée en accordant à la partie intéressée un *scrip* ou certificat l'autorisant à acheter des terres au montant que le commissaire des terres trouvera équitable ; mais aucune réclamation de terre, dérivant de droits de milice, droits militaires ou de ceux des loyaux de l'Empire-Uni, ne sera maintenue, à moins qu'elle n'ait été déjà reconnue, ou réglée par un billet de location, ou qu'il n'ait été fourni, à l'appui d'icelle, une preuve suffisante dans l'opinion du commissaire des terres de la couronne, antérieurement à la passation, le quatorze juin, mil huit cent cinquante-trois, de l'acte seize-Victoria, chapitre cent cinquante-neuf ; et tout *scrip* ou certificats, autorisant quelqu'un à acheter des terres, émis antérieurement à la passation du dit acte, seront admis et rachetés en terre ou en paiements pour des terres ; pourvu que tels *scrips* et certificats soient produits et prouvés, au bureau du commissaire des terres de la couronne, avant le premier janvier, mil huit cent soixante-et-deux.

“13. Le gouverneur en conseil pourra disposer de toutes terres publiques pour en faire des concessions gratuites aux colons qui vont s'établir, sur ou dans le voisinage de tous

chemins publics qui traversent les dites terres dans les nouveaux établissements, sous tels réglemens qui seront passés de temps à autre par ordre en conseil ; mais aucune telle concession gratuite n'excèdera cent acres."

Quoique rien ne puisse être plus juste et plus équitable que l'intention de la Législature dans ces clauses, en pratique cependant, les fils des laboureurs et autres prenant possession ou s'établissant sur ces terres aussitôt qu'elles sont arpentées ou ouvertes par un chemin de colonisation, l'émigrant est réellement exclu par la province de tout partage, de tous les bénéfices que l'on voulait lui donner. Il arrive trop tard pour se prévaloir du privilège ; l'agent de l'émigration ne peut pas le faire et l'agent des terres de la couronne n'a pas besoin de l'aider dans son choix ; le *squatter* est en possession et l'étranger doit ou s'enfoncer dans le bois ou se diriger vers les Etats-Unis. Découragé et dégoûté, il apprend à ceux qu'il a laissés en arrière les souffrances qu'il a eues à endurer en Canada, il les avertis de ne pas suivre son exemple dans l'espoir d'obtenir des terres gratuites. Pour ce grand mal aussi il n'est certainement pas impossible de trouver un remède.

IV. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU COMITÉ.

Après un examen soigné des témoignages reçus et en considération des avantages procurés et de la facilité donnée par les colonies australiennes et les Etats-Unis, votre comité croit devoir recommander à la chambre et au gouvernement l'adoption d'un nouveau système par rapport à l'émigration européenne. Ce système ne devra pas coûter à la province de dépenses autres que celles déjà votées pour la Quarantaine et, pour l'émigration en général, puisque la réduction projetée de l'établissement et du personnel de la Grosse-Isle, mettra à la disposition du gouvernement \$10,000 par année, somme suffisante pour obtenir toutes les améliorations que nous allons proposer.

I. Quant aux agences à l'intérieur, votre comité, désireux d'intéresser les diverses classes de notre population actuelle à ce sujet, et d'engager la coopération de diverses nationalités, recommande respectueusement l'établissement légal d'un bureau de commissaires de l'émigration à Québec, devant être composé des présidents, pour le moment actuel, des sociétés St. George, St. Patrice, et St. André, du maire de Québec et de l'agent principal. Que les devoirs et les privilèges de ce bureau soient définis par la loi, mais qu'aucun de ses membres, à l'exception de l'agent principal, ne reçoive de compensation pour ses services.

Vu qu'un nombre égal d'émigrants arrive maintenant par New-York et le Pont suspendu dans le Haut-Canada, la formation d'un pareil bureau à Toronto est également recommandé.

II. Qu'un débarcadère avec des hangars et des maisons à louer convenables soit construits pour les émigrants au port de Québec, disons à l'Isle d'Orléans, sur le même plan que celui de Castle Garden, à New-York.

III. Que l'établissement de la Quarantaine de la Grosse-Isle soit anéanti. Que la taxe personnelle soit abolie, et que les dépenses à titre "d'aide" soient sévèrement limitées à quelques cas extrêmes.

IV. Que les agences de l'intérieur soient pourvues de toutes les nouvelles les plus récentes à l'égard des terres publiques, comme cela arrive pour le bureau des terres de la couronne, et que les limites des différents districts, dont elles devraient recevoir des renseignements, soient définies par les instructions du bureau des commissaires de l'émigration à Québec.

V. Que le département des terres de la couronne devrait mettre à la disposition du bureau des commissaires un nombre égal de cartes lithographiées de chaque nouvel arpentage aussitôt après leur réception, sur le plan du nouveau livre de campagne adopté dans ce département, démontrant les accidents physiques et les produits naturels des terres.

VI. Que des agents provinciaux soient nommés pour prendre leurs postes à Christiana, à Hambourg, (cette dernière agence devrait inclure Brême) à Liverpool, à un port quelconque d'Irlande, où la ligne canadienne de steamers voudrait s'arrêter, et à New-York, d'où 2,000 émigrants sont partis l'année dernière pour le Canada.

VII. Que ces cinq agences soient remplies en accord avec les stipulations de l'acte du service civile, et qu'une gradation de salaire soit faite en rapport avec leur importance relative.

VIII. Qu'un bon non-transportable pour 50 acres de terres publiques dans une partie quelconque du Canada, soit émis par l'entremise de ces agents à ceux qui veulent émigrer, à de certaines conditions devant être remplies dans un certain espace de temps, et que les mêmes précautions que prennent les banques d'épargne soient prises par les agents pour protéger la province et l'individu contre l'imposition et la perte. Que les 50 acres adjoignant ceux donnés par le bon soient aussi réservés pendant un temps pour donner au colon le moyen d'en faire l'acquisition.

IX. Que quelque modification soit apportée à la loi de naturalisation, dans le but de permettre à l'étranger, par l'allégeance, le contrôle complet sur sa propriété pour attendre les trois années maintenant requises par la loi pour la naturalisation des aubains en cette province:

Le tout, cependant, respectueusement soumis.

THOMAS D'ARGY MCGEE,
Président.

EMIGRATION DU ROYAUME-UNI, pendant 44 ans, depuis 1815 jusqu'à 1858, inclusivement.

Année.	Total.	Aux colonies de l'Amérique Britan.	Proportion.	Aux Etats-Unis	Proportion.	En Australie.	Proportion.	En tout autre lieu.	Proportion.	Extraits.
1815, à 1827	256663	153742	46.31	96778	49.12	2103	0.82	4000	1.55	Emigration depuis 1815 jusqu'à 1858, inclusivement.
1828	26092	12084	46.31	12817	49.12	1056	4.04	135	0.52	
1829	31198	15678	50.25	15678	50.25	2016	6.46	197	0.62	
1830	56907	30874	53.72	24887	43.73	1042	2.18	114	0.20	
1831	83160	58067	69.83	25418	28.16	1861	1.87	114	0.14	
1832	103140	66339	64.31	32872	31.87	3733	3.57	196	0.19	
1833	62527	28808	46.31	29109	46.55	4093	6.54	517	0.83	
1834	76222	40060	52.55	33074	43.39	2800	3.87	289	0.38	
1835	44478	26720	60.07	1860	1.86	1860	4.18	325	0.35	
1836	75417	34226	45.38	37774	50.09	3124	4.14	293	0.39	
1837	72034	29884	41.48	36770	51.05	5054	7.01	326	0.45	
1838	33222	18777	56.52	14332	43.14	14021	42.20	292	0.88	
1839	62907	12658	20.34	33536	53.91	15785	25.37	227	0.36	
1840	90743	32293	35.58	40642	44.79	15850	17.47	1958	2.16	
1841	118592	58164	49.05	45017	37.96	32825	29.20	2786	2.35	
1842	128344	54123	42.17	68852	49.75	8334	6.65	1835	1.43	
1843	57212	23518	41.10	28335	44.53	3478	6.07	1881	3.26	
1844	70686	23924	32.43	46660	61.77	2229	3.15	1873	2.63	
1845	93501	31803	33.10	58538	62.61	830	0.88	2390	2.56	
1846	129851	43439	33.45	82339	63.33	2347	1.80	1826	1.41	
1847	258270	109880	42.46	143154	55.04	4949	1.91	1487	0.58	
1848	248089	101065	40.74	188233	75.87	23904	9.60	4887	1.92	
1849	299498	41367	13.81	219450	73.27	32091	11.04	6590	2.19	
1850	280849	32961	11.73	228078	79.43	32091	11.04	6590	2.19	
1851	335366	42605	12.68	267357	79.57	21582	6.40	4472	1.34	
1852	368764	32876	8.91	244261	68.95	67424	23.70	4208	1.14	
1853	329937	34522	10.46	230885	69.97	61401	18.60	3129	0.95	
1854	323429	43761	13.53	193065	59.69	83237	25.73	3366	1.04	
1855	176807	17966	10.16	103414	58.48	62309	29.52	3118	1.76	
1856	176854	16378	9.27	111837	37.55	44584	25.25	3721	2.10	
1857	212875	21000	9.86	126805	59.47	61248	28.77	3721	1.75	
1858	113972	9704	7.64	59716	52.39	39295	34.47	5557	4.86	
Totaux	4797166	1180049	24.60	2890403	60.25	682353	13.60	74361	1.55	

Emigration depuis 1815 jusqu'à 1858, inclusivement.

Aux colonies de l'Amérique Brit.	1180049	Proportion	24.60
" Etats-Unis	2890403		60.25
" colonies de l'Australie	652353		13.60
" Autres Placés	74361		1.55
No. total des Emigrants du Royaume-Uni pendant 44 ans.	4797166		100.00

Dépenses des colonies Britan. pour aider à l'émigration.

Année	Colonies de l'Australie.	Indes Occid.	Autres colonies, et services.
1847	47000	44000	1000
1848	197000	74000	13000
1849	144000	47000	19000
1850	197000	27000	21000
1851	294000	42000	4000
1852	377000	108000	3000
1853	572000	217000	14000
1854	797000	85000	38000
	£2625000	£644000	£113000

[Derniers rapports non reçus.]

PROCES-VERBAL DES TÉMOIGNAGES.

27 mars 1860.

J. P. O'Hanley, éer., arpenteur provincial, de la cité d'Ottawa, interrogé :

Quest. 1. Depuis combien d'années exercez-vous comme arpenteur provincial dans le Bas-Canada?—J'ai pratiqué six ans dans le Haut, et sept dans le Bas-Canada.

Quest. 2. N'est-ce pas en grande partie dans la contrée d'Ottawa?—Je puis dire entièrement.

Quest. 3. Quelle partie du pays avez-vous explorée?—Dans le Haut-Canada, les comtés de Prescott, Russell, Carleton et Renfrew. Dans le Bas-Canada, les comtés d'Argenteuil, Ottawa et Pontiac; en outre, j'ai exploré grand nombre des terres non arpentées.

Quest. 4. Pendant les sept années que vous avez exercé en qualité d'arpenteur, est-ce que tous les townships de ces comtés ont été arpentés? —Il y a encore des townships qui ne sont pas arpentés dans les comtés d'Ottawa et Pontiac, et un dans Renfrew. Dans Argenteuil, Pontiac, Ottawa et Renfrew, près de la moitié fut arpentée de mon temps.

Quest. 5. Les informations transmises au département des terres de la couronne par vous et par d'autres arpenteurs, dans la contrée d'Ottawa, ont-elles été généralement publiées?—Il n'y a jamais eu de rapports d'arpentages de townships de publiés, ni de rapports d'arpenteurs, si ce n'est dans deux cas que l'on a publié des rapports d'arpenteurs sur de grandes lignes d'exploration.

[Par M. John Cameron.]

Quest. 6. Avez-vous, pendant le temps que vous avez exercé en qualité de sous arpenteur provincial, eu l'habitude de faire usage d'un cahier de campagne (*field book*) semblable par la forme à celui qui vous est maintenant exhibé?—Je tenais mon cahier de campagne original de la même manière que celui qui m'est maintenant exhibé; mais le système suivi au bureau des terres de la couronne était différent, et il nous fallait faire nos rapports d'après des formules imprimées qu'on nous fournissait.

Quest. 7. Pensez-vous que la forme du cahier de campagne que vous avez maintenant peut-être d'une utilité pratique aux colons, émigrants ou autres qui désirent choisir des terres?—Je suis d'opinion que c'est la meilleure manière de répandre des données pratiques, et de permettre au public de juger de la conformation physique du pays; c'est la forme la plus avantageuse de toutes celles qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

[Par le Président.]

Quest. 8. Connaissez-vous des faits se rattachant à la colonisation de la contrée de l'Ottawa, qui pourraient aider le comité dans l'investigation qu'il poursuit?—Le premier obstacle à l'établissement de la rive nord de la rivière Ottawa est dû, selon moi, au manque de chemins, et au système très défectueux que l'on suit pour coloniser le Bas-Canada.

Quest. 9. Ces obstacles existent-ils aussi sur la rive sud de la rivière?—Non, pas au même point; le système, de ce côté de la rivière, est différent et bien supérieur.

[Par M. Cameron.]

Quest. 10. Croyez-vous que l'offre de concessions gratuites le long de la ligne des chemins de colonisation contribuerait à l'établissement de la contrée dans ces parties du pays, et aurait l'effet de la faire coloniser promptement par des émigrants ou autres?—Je suis d'opinion que les concessions gratuites sont excessivement avantageuses à l'établissement du pays, le long des chemins de colonisation ou dans les districts qui ne sont pas encore établis; je pense qu'il est impossible d'établir ce pays avec succès si l'on a recours à l'un de ces deux moyens—c'est-à-dire, soit en faisant des concessions gratuites, ou en reconnaissant et sauvégardant les droits des squatters. Le règlement que l'on vient d'établir et par lequel les droits des squatters sont abolis, est une mesure ruineuse.

sous ce rapport, et j'oserais dire que malgré tout ce que l'on pourra faire, jamais la contrée d'Ottawa ne sera établie avec des chances de succès si l'un ou l'autre des moyens dont je viens de parler n'est pas adopté. A l'exception de ceux à qui l'on a fait des concessions gratuites, la moitié, au moins, des cultivateurs actuels de la contrée d'Ottawa ont débuté comme squatters. Je suis d'avis que les concessions gratuites ne devraient pas être exclusivement limitées à des lots dans le voisinage immédiat de ces chemins. Si cet excellent système n'est que partiellement adopté, à mon avis, il vaudrait mieux qu'on se bornât à concéder les lots dans les profondeurs où il n'existe pas de chemins, que ceux qui s'établissent sur le front paient le plus haut prix, et que le prix diminuât à mesure qu'augmenterait la distance du chemin. Il est, selon moi, entièrement injuste de donner gratuitement des lots sur les chemins, et d'exiger le plus haut prix pour les lots dépourvus de toutes voies de communication. Une échelle mobile de prix pourrait être adoptée d'après ce plan et suivie d'une manière très avantageuse.

[Par M. Heath.]

Quest. 11. Est-il à votre connaissance que les émigrés arrivés dans la contrée d'Ottawa, dans le cours des dernières années, n'ont pas tardé à trouver de l'emploi?—Les émigrés qui ont été dirigés vers cette partie du pays, à part ceux qui avaient déjà des amis dans le pays, se composaient en grande partie de femmes, qui obtinrent de l'emploi en qualité de domestiques. Mais, selon moi, 2,000 hommes forts et robustes pourraient avantageusement trouver de l'emploi à Ottawa, chaque année, vu qu'il y a invariablement grand besoin de garçons de ferme et que les gages sont bien plus élevés que les moyens des cultivateurs.

[Par le Président.]

Quest. 12. Est-ce que la demande de la main-d'œuvre et les gages donnés par les fabricants de bois, ne contribuent pas à diminuer la classe des garçons de ferme?—Beaucoup. D'autant plus que le nombre de ces derniers est très limité. Pas un cultivateur qui puisse lutter avec le fabricant de bois pour la main-d'œuvre, à moins que le nombre d'hommes soit assez considérable pour faire l'ouvrage des deux.

Quest. 13. D'où viennent les journaliers qui s'engagent chez les fabricants de bois? Plus de la moitié de ces gens sont des Canadiens-français, qui viennent en automne, s'engagent pour la saison, et quittent le service en laissant le train de bois à Québec; les autres sont des Irlandais et des Ecossais qui résident sur l'Ottawa.

[Par M. Heath.]

Quest. 14. Est-ce que les journaliers canadiens-français vont à Ottawa pour y chercher de l'emploi sur les fermes?—Non.

[Par le Président.]

Quest. 15. Selon vous, quelle a été la cause de la diminution progressive de l'émigration en Canada?—Je me bornerai à parler de l'émigration irlandaise, car c'est de cette émigration seulement dont j'ai suivi les mouvements, et sur laquelle je puisse offrir des observations au comité. Durant les années 1846, '47, '48, la famine et la misère avaient tellement harcelé le peuple irlandais, que chez le paysan ou chez la basse classe, l'on se prit à envisager l'émigration comme une nécessité absolue. Il n'est pas étonnant qu'un peuple en face de pareilles circonstances ait recherché la route la moins dispendieuse pour traverser l'Atlantique, surtout quand des navires sans changement faisant voile vers le port de Québec pour en rapporter du bois, leur offraient un passage à meilleur marché que les paquebots d'Amérique et de Liverpool. Mais comme la cause de cette immigration a graduellement disparu, l'effet en a pareillement cessé dans la même proportion. Il n'y a que ceux qui ont des amis dans ce pays, ou que l'ambition de faire fortune, ou la chance d'améliorer leur sort, qui émigrent aujourd'hui. L'émigration a d'ailleurs une voie nouvelle qui lui est ouverte, la route de l'Australie. Les Irlandais des Etats-Unis continuent aussi d'attirer leurs parents en grand nombre. Je lisais, il n'y a pas longtemps, dans un journal américain, un écrit puisé aux statistiques des banques de l'état de New-York, établissant qu'en l'année 1859, les Irlandais de cet état expédièrent à leurs amis en Irlande la somme presque incroyable de £1,000,000 sterling, en partie pour aider à leurs parents à venir résider aux Etats. Comme de raison, ces derniers se sont tous embarqués dans des navires

à destination de ports américains. Les arrivages à New-York, l'an dernier, excédèrent de 2,000 ceux de l'année 1858.

Quest. 16. Quels seraient, selon vous, les moyens les plus efficaces d'augmenter le chiffre d'une émigration productive vers le Canada?—Je suggérerais dans ce but d'envoyer des agents dans les Iles Britanniques, munis de données correctes sur les avantages qu'offrent ce pays aux personnes qui se proposent d'émigrer, leur indiquant la valeur de la main-d'œuvre, le prix des terres dans les districts partiellement établis, et dans les territoires non établis; le coût et la nature des choses nécessaires à la vie; la certitude pour les artisans et les journaliers de trouver de l'emploi; la qualité et la fertilité du sol; les principales cités; la distance des marchés; la proximité des églises et des écoles; et la garantie de s'y assurer une aisance facile. Je recommanderais surtout à ces agents de ne pas leurrer l'émigrant de l'espoir de réaliser une fortune en un moment, espoir chimérique qui engendre les regrets les plus amers, et qui plus que tout le reste contribue à déprécier la réputation de notre pays aux yeux du public anglais. Ces agents devraient être bien munis des cartes des districts nouvellement arpentés, et se guider dans toutes leurs actions d'après des instructions rédigées avec grand soin par le gouvernement.

En réponse à la dernière partie de la question: Je pense qu'il est décidément très mal d'induire les émigrés à s'établir sur les terres en bois debout, la première année; la raison en est qu'ils sont tout-à-fait incapables de se servir des instruments d'agriculture dont nous faisons usage en ce pays, et qu'ils ne connaissent pas la manière de cultiver dans la forêt; avant que d'essayer ce système, il est de toute nécessité qu'ils le connaissent. Mais après une année d'expérience, je ne saurais trop fortement recommander qu'on leur donne tous les encouragements possibles pour les initier à la culture, entr'autres des concessions gratuites. Et je pense qu'en adoptant ce plan, 2,000 colons peuvent annuellement s'installer sur les terres incultes de la vallée de l'Ottawa.

28 mars 1860.

Hugh Allan, écuyer, entrepreneur de la ligne canadienne des paquebots-poste, appelé et interrogé :

(Par le Président.)

Quest. 17. Combien avez-vous transporté de passagers jusqu'au St. Laurent dans le cours de la dernière saison; et combien y en avait-il d'inscrit pour les Etats-Unis? —3,841.

Quest. 18. Avez-vous un état des arrivages à Portland?—Oui.

Passagers,	Répartition.	
	Canada.	Etats-Unis.
Cabine. 325	Entrepont. 587	596
		316

Quest. 19. Quelle est la proportion de vos prix pour les passagers de l'entrepont comparée à celle des prix des lignes Glasgow et Galway?—Nos prix pour les adultes sont de £7 7s. 0d. sterling. Ce sont les mêmes que ceux de la ligne Glasgow, je pense. Les prix annoncés par la ligne Galway sont aussi les mêmes que les nôtres; mais je crois que cette ligne a l'habitude d'opérer des réductions, ou de payer le passage des émigrants depuis le point de départ jusqu'à Galway. Nos prix pour les passagers *viâ* Québec à Liverpool en été, et *viâ* Portland en hiver, sont de £8 8s. 0d., les mêmes que la ligne directe, ou la ligne Inman de Liverpool à New-York.

Quest. 20. Quelle comparaison pouvez-vous établir entre vos emménagements de l'entrepont et ceux des autres lignes?—Je fais faire la description de nos aménagements, et mettre le comité à même d'en juger.

Nos emménagements consistent en chambres closes; ces chambres sont de différentes dimensions, destinées à loger de 6 à 20 personnes, chaque personne a un lit séparé; les lits sont faits de poteaux de fer avec compartiments et fonçuré en bois peinturé, et ils sont défaites et nettoyés avec soin à chaque voyage. Les hommes et les femmes occupent des chambres séparées, à moins qu'une famille ait pris possession d'une chambre entière. Il y a un hôpital séparé pour les hommes et les femmes, qui peuvent tomber malades; ces hôpitaux sont installés parfaitement. En bas se trouvent des latrines séparées

pour les hommes et les femmes. Le premier officier et le chirurgien sont tenus, de par les règlements, de visiter l'entrepont deux fois par jour, de veiller à ce que la propreté et la salubrité y règnent. L'on a recours à tous les moyens pour assurer la ventilation.

[Par M. Heath.]

Quest. 21. Est-ce que l'on tient un registre du nombre des malades et de la nature de la maladie?—Dans tous les cas spéciaux de maladie, le médecin tient un registre jour par jour; ce registre est transmis au terme du voyage avec les papiers du steamer.

Quest. 22. Y a-t-il eu des cas extraordinaires de maladie épidémique ou autre, à bord de vos steamers dans le cours de l'an dernier?—Il ne s'est pas déclaré de maladies à bord de nos steamers.

Quest. 23. Etes-vous tenu à la quarantaine sur le St. Laurent, ou à Portland?—Non; nous en sommes exempté par un statut du Canada; et dans l'état du Maine il n'existe pas de loi de quarantaine.

Quest. 24. Quels sont vos arrangements par rapport à la cuisine et à la nourriture?—Voici le menu de l'entrepont pour chaque jour de la semaine.

CHAQUE PASSAGER ADULTE DE L'ENTREPONT RECEVRA TROIS PINTES D'EAU PAR JOUR;
ET, CHAQUE SEMAINE,

3½ livres de pain,	3 lbs. de pommes de terre,	2 lb. de bœuf salé,	1 roquille de mélasse,
2 do de pain frais,	1½ do de pois,	1 do de bœuf frais,	1 do de vinaigre,
1 do de fleur,	½ do de raisins,	2 onces de thé,	3 onces de sel, [vrs.]
3 do de farine d'avoine,	1 do de poisson,	2 de de thé ou chocolat,	1 do de montarde et poi-
1½ do de riz,	1½ do de lard,	1 livre de sucre,	½ livre de beurre.

Quand les pommes de terre ne sont pas de saison, ou quand la provision est épuisée, l'on y substitue le riz—1 livre de riz étant égale à 3 livres de pommes de terre crues.

La Compagnie fournit aux passagers du bœuf mariné au lieu du bœuf salé que donnent d'ordinaire les autres compagnies.

Le café ou le chocolat, avec du sucre et du pain frais, peuvent être substitués au potage à la farine d'avoine (torrige) et à la mélasse les lundi, mercredi et samedi matin.

Les enfants au-dessus d'un an et au-dessous de 12 ans, reçoivent la moitié des provisions énumérées ci-dessus.

Les provisions ci-dessus sont préparées par les cuisiniers de la compagnie et distribuées suivant le:—

MENU DE L'ENTREPONT.

DÉJEUNER.	DINER.	SOUPER.
Dimanche.—Thé, sucre, pain frais ou biscuit.	Bœuf frais et pommes de terre, poudings à la farine avec raisins et mélasse.	Thé, sucre et biscuit.
Lundi.—Potage à la farine de maïs ou à la farine d'avoine, et mélasse.	Soupe aux pois, lard et pain	Thé, sucre et biscuit.
Mardi.—Thé, sucre, pain frais ou biscuit.	Poisson et pommes de terre.	Thé, sucre et biscuit.
Mercredi.—Potage à la farine de maïs ou à la farine d'avoine, et mélasse.	Soupe aux pois, bœuf et riz.	Thé, sucre et biscuit.
Jeu. di.—Thé, sucre, pain frais ou biscuit.	Soupe aux pois, lard et pommes de terre.	Thé, sucre et biscuit.
Vendredi.—Thé, sucre, pain frais ou biscuit.	Poisson et pommes de terre.	Thé, sucre et biscuit.
Samedi.—Potage à la farine de maïs ou à la farine d'avoine, et mélasse.	Soupe aux pois, bœuf et riz.	Thé, sucre et biscuit.

DÉJEUNER à 8 heures, DINER à 1, et SOUPER à 6.

La nourriture est apprêtée par les cuisiniers des steamers; elle est portée aux passagers par les chefs de cuisine; les repas se font à une table à laquelle les passagers sont servis; la provision d'eau, tant pour se laver que pour la vie, est illimitée.

Quest. 25.—Quelle est l'étendue de vos emmèagements de l'entrepont?—Nos steamers ont actuellement des lits pour 256; mais le nombre ordinaire varie de 100 à 120.

Quest. 26.—Les directeurs de la ligne veillent-ils à ce que dans la mère-patrie le public connaisse les facilités offertes par vos steamers pour transporter les passagers de l'entrepont? L'on n'a recours pour cela qu'aux annonces ordinaires. La maison de MM. Sabel et Searl, de Liverpool, qui s'occupent, sur une grande échelle, du soin d'expédier les passagers de l'entrepont par notre ligne et par d'autres, prennent tous les moyens de faire connaître nos conditions à cette classe de passagers.

Quest. 27.—Est-ce que Sabel et Searl n'expédient pas des passagers par toutes les lignes américaines ?—Ils expédient par des voiliers, mais ils ne sont pas agents pour d'autres lignes que la nôtre.

Quest. 28.—Avez-vous des arrangements avec d'autres parties ou compagnies par l'intermédiaire desquelles sont expédiés les passagers de l'entrepont ? Quelle est la nature de ces arrangements ?—Oui, la compagnie du chemin de fer Grand Tronc inscrit les passagers par notre ligne et l'annonce, et nous inscrivons les passagers par la sienne.

Quest. 29.—D'après le rapport de l'agent en chef de l'émigration pour 1859, il appert qu'il est arrivé à Québec, l'an dernier, 8778 passagers, dont 3367 ont été transportés par votre ligne ; comment les autres ont-ils été transportés ?—Une grande partie d'entre eux sont venus directement de Brême dans des voiliers ; mais l'on peut affirmer, règle générale, qu'à l'avenir il n'y aura que les émigrants de la classe la plus pauvre qui viendront par les voiliers.

Quest. 30.—Prévoyez-vous une grande augmentation des passagers de l'entrepont en touchant à un port irlandais ?—C'est très-incertain ; néanmoins, il est tout-à-fait impossible de prédire le résultat aujourd'hui.

Quest. 31. Auriez-vous objection de dire si votre compagnie serait prête à réduire ses prix pour les passagers de l'entrepont à ceux de la ligne Galway, Inman ou toute autre ligne ?—Comme de raison, nous nous verrions obligé de le faire pour avoir des passagers. Je puis remarquer en passant que la ligne Galway, qui est une ligne auxiliaire, ne peut pas supporter la comparaison avec la nôtre ; cependant en fixant nos prix, nous nous guiderions en grande partie sur ceux des autres lignes qui ont des steamers semblables.

29 Mars 1860.

Andrew Russell, écuyer, sous-commissaire des terres de la couronne, appelé et interrogé :

(Par le Président.)

Quest. 32.—Depuis quand faites-vous partie du département des terres de la couronne ?—Depuis 1829, d'abord en qualité de surintendant des chemins et établissements dans le comté de Mégantic, et ensuite en qualité d'arpenteur. Je quittai le service actif et fus attaché au bureau en 1839.

Quest. 33.—Dans le cours de l'exercice de votre profession, qu'elle est l'étendue du pays que vous avez personnellement exploré ?—Une grande partie du Bas-Canada. Le siège de mes arpentages et explorations fut principalement dans cette section de la province.

Quest. 34.—Quelles instructions étaient autrefois données aux arpenteurs pour les diriger dans le partage des terres incultes en townships, et quelles modifications, s'il y en a eues, ont été faites à ces instructions ?—Dans le Bas-Canada, les townships faisant front aux rivières et aux lacs, étaient tracés de manière à couvrir 9 milles de largeur sur 12 milles de profondeur, divisés en 12 rangs, 8 chaînes et 80 chaînons de profondeur, subdivisés en 28 fermes de 26 chaînes de largeur, contenant 200 acres chacune, avec une réserve de 5 pour cent pour les chemins. Les townships à l'intérieur étaient tracés de manière à couvrir 10 mille carrés, divisés en 11 rangs, 73 chaînes et 5 chaînons en profondeur, subdivisés en 28 fermes, 28 chaînes et 75 chaînons en largeur, contenant 200 acres chacune, avec la réserve dont il est parlé plus haut pour les grands chemins.

Quelques townships furent établis d'après ce qui était appelé le système Cranbourne, les lots ayant 19 chaînes de large, et les rangs 57 chaînes et 50 chaînons de profondeur, chaque lot contenant 104 acres ; chaque ligne alternative des rangs seulement étant tirée en plein champ.

Quand commencèrent les arpentages dans le Haut-Canada, les townships eurent les mêmes dimensions que ceux du Bas-Canada ; mais plus tard, ces mêmes dimensions, ainsi que la longueur et la largeur des lots furent modifiés. Subséquemment, on leur assigna 30 chaînes de longueur sur 66 chaînes et 67 chaînons de profondeur, contenant 200 acres chacun. Dans le Haut-Canada, les lots renfermaient deux cents acres sans aucune retenue pour les grands chemins, les réserves de chemin ayant généralement une chaîne de largeur, ayant été tracées sur les confins des townships ou des lignes de concession, et sur certaines lignes latérales des lots.

En l'année 1829, le mode d'arpentage fut bien amélioré en tirant des lignes des chemins de traverse sur l'arpentage primitif, comme moyen d'assurer l'arpentage des lignes de concession.

Lors de l'union du Bas et du Haut-Canada, le système magnétique de l'arpentage, cette source abondante d'erreurs, fut abandonné, et l'on adopta le système astronomique, qui permettait d'arriver à une plus grande exactitude.

En l'année 1847, la contenance des lots dans le Haut-Canada fut réduite à 100 acres chacun, vu que la plupart des colons n'achetaient que cette étendue de terre.

Les erreurs dans les lettres patentes provenant d'irrégularité dans la description de la moitié d'un lot acheté, furent par ce moyen évitées.

Ces lots de 100 acres furent tracés à 20 chaînes de largeur sur 50 chaînes de profondeur, avec une réserve de chemin entre chaque cinquième lot. La ligne de cette réserve de chemin fut arpentée en même temps que les lignes de concession, divisant ainsi le township en lots de cent chaînes carrées. Ces lignes de chemins de traverse servirent non-seulement à constater l'exactitude de l'arpentage des lignes de concession, mais permirent aussi aux colons d'établir des chemins de traverse immédiatement aux endroits qui leur étaient assignés.

Les terres sur la rive nord du lac Huron, ont été récemment arpentées d'après le système américain des sections d'un mille carré, contenant 640 acres chacun. Ces sections sont subdivisées en quarts de sections de 160 acres chacun. Un cahier de campagne sous une forme améliorée a aussi été introduit, et les arpenteurs ont reçu instruction de collectionner et transmettre au département de petits échantillons des rochers fixes qu'ils rencontrent dans leurs arpentages, et de tenir note et de faire rapport d'une manière spéciale des différentes espèces de bois.

Quest. 35. Une fois les notes et l'arpentage de l'arpenteur reçus, qu'en faisait-on dans votre bureau?—Quand des rapports d'arpentage (consistant en plan, cahier de notes, journal et rapport, avec le compte, la liste de paiement et les pièces justificatives pour transport) étaient reçus, ils subissaient un examen minutieux dans la division de l'arpentage, et toutes les erreurs étaient corrigées. Trois copies du plan étaient alors préparées, l'une pour l'usage du bureau, l'une pour le registrateur du comté, et l'autre pour l'agent des terres de la couronne.

La dernière, avec la liste des lots, était transmise à la division des ventes. L'original du plan, du cahier des notes, du journal et du rapport, était déposé à la division de l'arpentage pour consultation.

Quest. 36. Les cartes des nouveaux arpentages, une fois terminées, étaient-elles d'un accès facile au public?—Elles étaient d'un accès facile à tous ceux qui se présentaient au bureau, et le premier venu pourrait s'en procurer des copies en payant un honoraire de deux piastres et demie pour chaque carte de township.

Quest. 37. Y a-t-il eu des cartes des townships de fournies aux agents locaux de l'émigration?—Non; ils n'en ont jamais fait la demande. Il se peut qu'il y ait eu des exceptions, mais, règle générale, les agents locaux de l'émigration n'en ont pas fait la demande. L'agent en chef de l'émigration a régulièrement demandé des informations qui lui ont été fournies au sujet des localités où nous avions des terres de la couronne à vendre, des conditions de l'achat, etc. Il a reçu les cartes générales de la province, mais non pas accompagnées des plans séparés des différents townships.

Quest. 38. Est-ce que les individus qui faisaient de grandes acquisitions de terres publiques ont mis à profit ces cartes ou les rapports des arpenteurs?—On les a mis à profit pour constater la quantité générale des terres, mais comme les cahiers de notes n'avaient trait qu'à une seule extrémité du lot, les trois autres parties n'étant pas tracées dans l'arpentage primitif, il n'y avait que les novices en ces sortes de spéculations qui voulassent reposer toute confiance dans les notes seulement; les plus expérimentés faisaient personnellement une inspection minutieuse des lots, ou envoyaient des agents pour la faire avant de se décider à faire une acquisition.

Quest. 39. Quelle est la quantité des terres non-concédées dans la province, qui ont été arpentées jusqu'à ce jour?—Environ 6,600,000 acres—près de 4,540,000 dans le Bas, et 2,060,000 acres dans le Haut-Canada.

Quest. 40. Quelle est la quantité de ces terres sises en bas de Québec?—A l'est de la

Rivière Chaudière jusqu'à Gaspé, environ 1,310,000 acres, dans Gaspé et Bonaventure, 348,000 acres, dans le district du Saguenay, 295,000 acres.

Quest. 41. Combien y en a-t-il dans le district de Trois-Rivières?—Environ 349,000 acres.

Quest. 42. Combien dans les townships de l'Est?—Environ 1,030,000 acres.

Quest. 43. Combien dans la contrée d'Ottawa ou nord de la rivière?—Environ 1,206,000 acres.

Quest. 44. Combien entre la rivière Ottawa et la Baie Georgienne?—Environ 1,740,000 acres.

Quest. 45. Combien à l'ouest de la Rivière Française et du Lac Nipissing?—Environ 160,000 acres.

Quest. 46. Quel est le prix et quelles sont les conditions de la vente des terres dans ces différentes localités?—Le prix des terres de la couronne à l'est de la Rivière Chaudière et au nord du St. Laurent, est de trente centins l'acre, et dans Gaspé et Bonaventure, ainsi que dans le Saguenay, vingt centins l'acre, à la condition des obligations d'établissement, fixées par les règlements du 13 janvier 1859. Le prix des terres de la couronne dans la contrée d'Ottawa, sise au nord de la rivière, et dans les townships de l'Est (excepté les comtés de Mégantic et Beauce, et dans les cas d'évaluations spéciales de lots épars dans les anciens établissements) est de 60 centins l'acre.

Dans les comtés en dernier lieu mentionnés, le prix est de 40 centins l'acre, avec la même exception dans les cas d'évaluations spéciales.

Les terres du clergé dans les townships bien établis dans les deux districts mentionnés plus haut, sont sujettes à des évaluations spéciales, mais partout ailleurs elle se vendent au même prix que les terres de la couronne de la localité.

Dans la contrée entre la rivière Ottawa et la Baie Georgienne, ainsi que dans celle sise à l'ouest et la Rivière Française et du Lac Nipissing, les terres se vendent conformément aux règlements du 13 janvier 1859, à 70 centins l'acre, au comptant, ou à \$1 par version de la terre dans les six mois de la date des présentes, et de cette époque continuer à y résider et à l'occuper soit par lui-même soit par d'autres, pendant au moins deux ans, et dans les quatre ans au plus de cette date défricher et mettre en culture une étendue dans la proportion d'au moins dix acres par chaque cent acres, et y ériger une maison habitable n'ayant pas, en dimensions, moins de seize pieds sur vingt. Le bois ne doit pas y être coupé par le possesseur ou avec sa permission, avant l'émission de la patente, si ce n'est pour le défrichement de la terre, le combustible, les bâtisses et les clôtures. Tout bois abattu contrairement à cette condition est considéré comme bois abattu sans permission sur les terres publiques, et il en est disposé en conséquence. Nul transfert du droit de l'acquéreur n'est reconnu dans les cas de défaut de se conformer aux conditions de la vente. Dans aucun cas il n'émanera de patente avant qu'il ne se soit écoulé deux ans à compter de l'occupation de la terre, ou avant l'accomplissement de toutes les conditions, quand bien même que le prix de la terre aurait été payé en plein.

Quest. 47. Quelles sont les voies de communication qui aboutissent à ces différents districts?—Dans le district de Gaspé, les terres arpentées sont sisés sur la Baie de Gaspé, la Baie des Chaleurs et la rivière Restigouche, et sont conséquemment accessibles en été par eau, et il existe un assez bon chemin le long de la rive.

Les terres sur le Saguenay sont accessibles, en été, par eau jusqu'à la Grand Baie et Chicoutimi. De la Grande Baie, le chemin de colonisation de Kénogami conduit à l'intérieur.

Des chemins de colonisation s'ouvrent actuellement sur la rive nord du St. Laurent, des deux côtés de l'embouchure du Saguenay. En hiver, les communications entre les établissements sur le Haut Saguenay et le St. Laurent, se font par les chemins de colonisation depuis St. Urbain et la Malbaie jusqu'à la Grande Baie.

Sur la rive sud du St. Laurent, entre Québec et le district de Gaspé, les terres vacantes sont accessibles par le fleuve, le chemin de fer Grand Tronc jusqu'à la Rivière du Loup, et de là en descendant par les grandes routes publiques. Plusieurs chemins de colonisation ont été terminés à partir du St. Laurent jusqu'en arrière dans l'intérieur, et le chemin Taché, une grande route parallèle au St. Laurent, s'étendant depuis Buckland jusqu'au

chemin Kempt (côurant plus de 200 milles) ouvre cette section de la province à la colonisation.

Plusieurs chemins de colonisation, dont les principaux sont les chemins Wotton, St. François, Lambton et Mégantic, ainsi qu'un grand nombre de grandes routes relient les terres non concédées des townships de l'Est, avec les plus anciens établissements et le chemin de fer Grand Tronc.

Au nord de la rivière Ottawa, les chemins de colonisation de Dalesville, Rivière du Nord, Wentworth, Crooks Mills, Templeton, Désert et Calumet, offrent une voie de communication vers les terres publiques.

Pour plus amples détails sur les chemins de colonisation dont je viens de parler, je prends la liberté de renvoyer le comité au rapport de S. Boutillier, écr., inspecteur des agences, appendice No. 36, du rapport du commissaire des terres de la couronne, 1859.

Le chemin Opéongo conduisant de la rivière Ottawa, direction ouest, jusqu'au Grand lac Opéongo,—le chemin Frontenac, s'étendant de Hinchinbrooke en arrière de Kingston, jusqu'à la rivière Madawaska,—le chemin Addington, reliant les anciens établissements dans le comté d'Addington, à ceux sis sur le chemin Opéongo,—le chemin Hastings, de Madoc, en arrière de Belleville, jusqu'à la tête des eaux de la rivière, Madawaska,—le chemin Bobcaygeon, depuis les eaux navigables de la rivière, jusqu'au chemin Muskoka, et ce dernier chemin conduisant du lac Simcoe, jusqu'aux grandes chutes sur la rivière Muskoka, et de là, direction est, jusqu'au chemin Opéongo, ont tous été ouverts dans le but de faciliter l'établissement de cette immense section de la province, sise entre la rivière Ottawa et la baie Georgicane. Dans le but de favoriser l'établissement des terres sur la rive nord du lac Huron, la ligne d'une grande route depuis la baie Goulais, sur le lac Supérieur, jusqu'à l'embouchure de la rivière Espagnole (devant être poussée plus tard jusqu'à la rivière Française) avec un embranchement jusqu'au Sault St. Marie, a été explorée, et 7½ milles de chemin ont été ouverts. Pour plus amples informations touchant l'état actuel des travaux sur ces chemins, je prends la liberté de renvoyer au rapport du ministre d'agriculture, et quant à la situation des principaux chemins de colonisation dans les deux sections de la province, à la carte du gouvernement que vient de compiler M. Devine, chef de la division de l'arpentage du Haut-Canada, attachée au département. Le rapport du commissaire des terres de la couronne, pour l'année 1856, contient une description générale des terres dans les différentes parties de la province.

Quest. 48. Est-ce que fréquemment l'on ne s'est pas plaint à votre bureau de ce que des agents des terres de la couronne ne donnaient pas toutes les informations aux colons, et se faisaient les instruments de la spéculation?—Des accusations positives ont été rarement portées; quatre ou cinq fois seulement.

Quest. 49. Quand des plaintes de cette nature sont portées, quelles mesures prend-on?—Le département fait lui-même une investigation, et si les accusations sont compliquées, des commissaires sont chargés de s'en enquérir, et s'il advient qu'elles soient fondées, les agents sont démis.

Quest. 50. Quel cautionnement est donné par l'agent pour l'accomplissement fidèle de ses devoirs?—Dans le Haut-Canada, l'agent même doit fournir un cautionnement de \$3,000, et une ou plusieurs cautions qui s'engagent pour le même montant. Dans le Bas-Canada, où les perceptions opérées par l'agent sont plus faibles, le cautionnement qu'on exige de lui est moindre, et varie de \$1,200 à \$2,000 pour l'argent, et par égal montant de ses cautions. Les actes de cautionnement sont enregistrés et déposés conformément à la loi. Depuis le mois de février 1857, toutes les personnes ayant des paiements à faire à compte des terres publiques ont été requises d'en déposer le montant à la banque du Haut-Canada, ou à une de ses succursales, au lieu d'en faire remise à l'agent. La banque ou son agent donne un certificat de dépôt au déposant, et transmet un certificat en double et une traite pour le montant à l'agent des terres de la couronne, qui les expédie au département avec ses états mensuels. Dans les localités reculées sises à une grande distance des succursales de la banque, ce règlement n'a pas été observé mais les sommes perçues dans ces endroits sont minimes.

Quest. 51. Le gouvernement a-t-il jamais recouvré le montant des cautionnements d'agents démis?—Oui.

Quest. 52. Combien d'agent, pendant le temps que vous avez eu des rapports avec le département, ont été renvoyés ou démis pour les causes précédentes ou pour d'autres causes?—Peter Eby, agent du comté de Waterloo, a été démis le 12 février 1856. Thomas Baine, agent des comtés-unis d'York, Ontario et Peel, et chargé de la perception sur les terres du clergé à bail, a été suspendu le 15 octobre 1856, mais décéda avant que les commissaires chargés de s'enquérir des accusations parties contre lui, n'eussent fait rapport. John E. Brook a été démis le 18 janvier, et A. C. Gibeau, le 8 février dernier.

Quest. 53. Vos agents ont-ils les cahiers de campagne ou rapports des arpenteurs sur la conformation générale du pays, et leur est-il enjoint d'en extraire des informations pour les personnes qui se proposent de faire des achats de terres?—Nos agents n'ont que des cartes, des listes des lots, et l'état fourni par l'arpenteur à l'égard des squatters. Le personnel du bureau n'a jamais été assez considérable pour nous permettre de fournir des copies des cahiers de campagne à nos agents. Généralement ils ont une connaissance personnelle des terres sises dans leurs agences.

Quest. 54. Si des plans des arpentages de township ou des lignes de chemins étaient gravés ou lithographiés, et offerts en vente dans les villes et les cités, croyez-vous que ce serait un moyen d'encourager l'établissement du pays?—Oui.

Quest. 55. A quel prix par exemplaire ces cartes des townships pourraient-elles, en toute probabilité, être offertes au public, si la demande en était considérable?—Sur une échelle de 100 chafnes au pouce, un exemplaire lithographié pourrait être vendu à cinq ou six centins, en moyenne.

Quest. 56. Est-ce qu'il n'est pas possible de faire parvenir les cartes préparées par votre département, ainsi que les plans des nouveaux townships, aux personnes qui ont l'intention d'émigrer de la mère-patrie?—Oui. Des cartes de la province ont été envoyées dans la métropole. La nouvelle carte du Canada, publiée sans les auspices du gouvernement, se distribue actuellement en Europe aussi promptement que possible, et les plans des townships, une fois lithographiés, pourraient être transmis aux agents de l'émigration qui les distribueraient aux différents ports où l'on embarque les émigrés.

Je prends la liberté de transmettre des copies des instructions générales donnés aux agents des terres de la couronne, ainsi qu'aux arpenteurs provinciaux—des règlements du 13 janvier 1859, pour la vente et l'administration des terres publiques—de la nouvelle forme du cahier de campagne pour les arpenteurs, ainsi que des circulaires du 10 février 1857, et de janvier 1858, concernant les paiements à la banque du Haut-Canada et à ses succursales.

A. C. Buchanan, écrivain, agent en chef de l'émigration, appelée et interrogé :

Quest. 57. Depuis combien d'années occupez-vous le poste d'agent en chef de l'émigration?—Depuis 1835. Depuis cette date à venir à 1838, j'ai rempli les devoirs de cette charge en l'absence de mon prédécesseur, dont la santé était délicate. En 1858, je fus définitivement nommé au poste que j'occupe aujourd'hui.

Quest. 58. Par qui avez-vous été nommé?—Par les autorités impériales. Relativement à la création de cette charge, qu'il me soit permis de dire, que c'est en 1828 qu'elle eût lieu, sur la recommandation contenue dans le rapport d'un comité de la chambre des communes sur l'immigration en 1827, et que mon oncle, M. A. C. Buchanan, auquel je succédai, fut la première personne nommée à cet emploi.

Quest. 59. Est-ce qu'à la dépêche qui confirmait votre nomination, étaient annexées des instructions. Aucune.

Quest. 60. Est-ce qu'il n'y a pas eu d'instructions, pour la gouverne du département, de promulguées pendant le temps que votre prédécesseur en avait la responsabilité?—Pas que je sache. Les vues du gouvernement avaient été annoncées à mon prédécesseur, par correspondances personnelles, je pense; dans tous les cas, il en référerait au secrétaire civil de la province. Les intentions premières du gouvernement de la mère-patrie, étaient, d'après les apparences, de protéger les immigrants, en faisant respecter la loi impériale des passagers, et de leur venir en aide et leur indiquer ce qu'il leur restait à faire après être arrivés. Mais, comme la charge était nouvelle, les mesures à prendre par l'agent de l'émigration étaient en grande partie laissées à sa discrétion.

Quest. 61. Quels fonds étaient placés à votre disposition quand vous êtes pour la première fois entré en charge?—Il n'y avait aucun fonds à ma disposition. La capitation, imposée par acte du parlement du Bas-Canada en 1832, cotisait tous les passagers entrant dans le St. Laurent à une piastre par tête—deux enfants au-dessous de 14 ans comptant comme un adulte. Les fonds qui provenaient de cette source étaient partagés entre la société d'émigration qui existait alors dans cette cité, et une société du même genre à Montréal. Un quart de piastre était accordé par la société d'ici à l'hôpital de marine, et la même somme était payée à Montréal à l'hôpital général.

Quest. 62. A quelle date remonte l'établissement de la quarantaine?—A 1832, lorsqu'éclata le choléra;—le gouvernement fit l'acquisition de la Grosse Isle, et l'installa pour cet objet.

Quest. 63. Quelles modifications furent apportées dans vos rapports avec la province lors de l'union?—Mon traitement de £400 m'avait toujours été payé par le Bas-Canada, et lors de l'union ma charge fut portée à la liste civile. Les fonds provenant de la capitation cessèrent alors d'être distribués parmi les sociétés d'émigration, et les agents à Toronto et Montréal, ainsi que mon bureau, furent mis en communication directe avec le secrétaire de la province pendant une ou deux saisons, chaque agence faisait un rapport mensuel de ses dépenses, sur quoi le receveur-général donnait son mandat pour les comptes mensuels.

Quest. 64. Ce système ne fut-il pas changé—et quand? En 1842; voyant que cette manière de faire des affaires était très embarrassée, je fis voir au gouvernement la nécessité qu'il y avait de donner au département un chef qui en aurait la responsabilité; par ordre en conseil, mes suggestions furent approuvées, et toutes les agences alors en existence furent placées sous ma direction.

Quest. 65. Pourrez-vous donner au comité une copie des suggestions qui furent ainsi approuvées par le gouvernement en 1842?—Je sou mets la lettre suivante.

(EXTRAIT.)

“ Bureau de l'Agent en Chef de l'émigration de S. M.
Québec, 25 mars 1842.

“ D. DALY, ECR., etc., etc.

“ MONSIEUR,— * * * * * Je désire aussi suggérer que toutes les personnes qui demandent des secours ne s'adressent pour cela qu'à l'agent du gouvernement. La nécessité de cette réforme, m'a été surtout démontrée par les messieurs qui composent la société d'émigration; et je suis d'opinion que si on veut bien se rendre à leur désir, ce sera une grande économie d'opérée dans le coût de l'envoi des émigrés.”

“ Relativement à ce sujet, je désire attirer votre attention sur la manière dont les dépenses se rattachant au secours des émigrants pauvres ont été réglées qu'à ce jour. Des comptes séparés sont tenus à Montréal, Kingston et Québec. J'ai reçu plusieurs lettres de M. Hawke à cet égard; et il m'en a souvent parlé lui-même; nous sommes tous deux d'opinion qu'il ne devrait y avoir qu'un seul comptable, auquel seraient fournis les états mensuels des déboursés de chaque agence, et qui paierait tous les mandats. Son devoir serait de préparer des rapports généraux pour l'information du gouvernement. Par ce moyen, toutes les dépenses liées à l'émigration seraient comprises dans un seul compte, et il serait exercé un contrôle qui aurait pour effet de les resserrer dans de justes limites.”

Depuis la passation de l'acte provincial des passagers, qui créa un fonds pour le secours des émigrés, je pense que cette réforme est encore plus nécessaire que jamais, le comptable ne tardera pas à soumettre ses comptes au parlement, et à fournir toutes les informations que l'on voudra bien demander.

Quest. 66. Quelles étaient alors les agences en existence?—I y en avait à Québec et Montréal, dans le Bas-Canada; et à Toronto, Kingston, Hamilton, Bytown et Port Hope, dans le Haut-Canada. Les bureaux du Haut-Canada adressaient leurs rapports à M. Hawke, et il me transmettait les siens et je lui envoyais ses instructions.

Quest. 67. Comment étaient supportées les agences de l'intérieur?—Par un octroi annuel du gouvernement impérial se montant à £1,500 sterling, qui a été discontinué depuis 1854; à cette époque toutes les dépenses furent imputées au fonds de la taxe sur les émigrants.

Quest. 68. A l'exception de la création de nouvelles agences, ou de la discontinuation de bureaux inutiles, il n'y a pas eu dans le système de changements recommandés par vous et adoptés par le gouvernement en 1842?—Non.

Quest. 69. Avez-vous jamais, avant ce jour, comparu devant un comité du parlement sur la question de l'émigration?—Jamais, à moins que l'on ne veuille considérer comme tel l'enquête sur l'administration de la station de la Quarantaine à la Grosse Isle en 1847. Cette enquête fut néanmoins strictement limitée à la question de la Quarantaine. Il me sera peut-être permis de dire ici que j'ai été interrogé devant un comité nommé par Lord Durham en 1838, et que le témoignage que je donnai en cette circonstance se trouve dans l'appendice du rapport de Lord Durham, publié par la Chambre des Communes.

Quest. 70. Est-ce que les lois qui régissent votre département ont été modifiées depuis l'union?—L'acte impérial des passagers a été plusieurs fois amendé et ses dispositions étendues. Les actes impériaux sont 12 Vict., ch. 6, 15 et 16 Vic., ch. 44, 18 et 19 Vict., ch. 119. L'acte provincial a aussi été sept fois amendé et modifié, et est aujourd'hui rendu applicable aux cas non prévus auparavant. Ci-suivent les actes provinciaux sur le sujet, 4 et 5 Vict., ch. 13, 11 Vict., ch. 1, 13 et 14 Vict., ch. 3, 14 et 15 Vict., ch. 3, 14 et 15 Vict., ch. 68, 16 Vict., ch. 86, 22 Vict., ch. 3. Antérieurement à l'union, comme je l'ai dit plus haut, il n'y avait pas de fonds de perçus ou distribués par l'intermédiaire du département de l'émigration. Depuis la passation de l'acte provincial de 1840, et les modifications du système en 1842, en ma qualité d'agent en chef, j'ai été responsable de toutes les dépenses ordinaires liées à l'émigration, et j'en ai rendu compte aux départements. Les devoirs et la responsabilité de ma charge n'ont ainsi fait que s'accroître sur une grande échelle; et à Québec, la mise en vigueur de l'acte impérial des passagers impose des devoirs très onéreux, et demande une attention vigilante pendant toute la saison de la navigation.

Quest. 71. Comment a fonctionné l'acte 11 Vict., ch. 1?—L'effet de l'acte a été entièrement nul à l'égard de la disposition qui obligeait à la remise du droit aux passagers se rendant aux États-Unis; et, en outre, l'augmentation considérable de la capitation a été cause de beaucoup de mécontentement parmi les propriétaires de navires, les patrons et les consignataires. Conséquemment, en 1849, l'acte fut amendé, la clause relative aux personnes qui se rendaient aux États-Unis en fut biffée, et la taxe réduite à sept chelins et six deniers courant par chaque adulte, et à trois chelins et neuf deniers pour les mineurs; mais tous les enfants au-dessous de cinq ans furent entièrement exemptés de tout droit.

Quest. 72. Quel fut l'acte législatif passé ensuite sur le sujet?—Des actes furent passés en 1851, 1853 et 1858. L'acte de 1858 établissait la taxe uniforme de cinq chelins sur tous les passagers au-dessus d'un an. Cet acte est encore en vigueur.

Quest. 73. Êtes-vous d'avis que l'augmentation ou la diminution de la capitation donne lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante dans le prix des passages?—Je ne pense pas qu'elle produise un changement correspondant dans les prix. Ces derniers sont fixés de l'autre côté de l'Océan en tenant compte de la demande de passage, de la concurrence parmi les navires à passagers, ainsi que d'autres considérations qui sont d'une plus grande importance pour les propriétaires des navires que la question du montant de la taxe prélevée ici. Par exemple, tous les navires à passagers doivent avoir un jour fixé pour leur départ;—et si ce jour là leur liste n'est pas remplie, ils consentent fréquemment à une réduction des prix fixés d'abord dans le but d'engager les passagers à s'embarquer. J'ai connu des passagers dans le même navire qui ont payé dans les mêmes chambres des prix variant de 25 à 40 pour cent. Dans le cas d'une grande concurrence pour un nombre limité d'émigrants, les navires donnent souvent le passage pour des prix bien peu en rapport avec les dépenses occasionnées par le service qu'ils s'engagent à remplir; et en dernier lieu, il y a les obligations auxquelles s'exposent les navires en se plaçant sous l'opération des actes des passagers, qui influencent les propriétaires dans l'établissement de leur prix bien plus encore que le montant de la taxe directe sur l'émigré débarqué. Sous ces circonstances, l'on ne saurait supposer qu'un changement dans le taux de la taxe doive nécessairement produire un changement correspondant dans le prix des passages. En même temps, je pense que comme une taxe, quel qu'en soit le montant, forme nécessairement un élément dans le coût du service fourni par le navire, elle doit toujours, sous des circonstances égales, ajouter *pro tanto* au prix que l'on demande au passager.

Quest. 74. Vous voulez parler des voiliers?—Oui.

Quest. 75. Dans le cas des steamers canadiens, qui ont amené au-dessus de 2400 passagers d'entrepont sur le St. Laurent, et payé autant de piastres à la douane, est-ce que la taxe sur la compagnie ne doit pas avoir l'effet d'augmenter le prix des passages?—Dans ces cas, je crois que l'effet est directement d'augmenter le prix des passages.

Quest. 76. Cette taxe a-t-elle suffi pour faire face aux dépenses de votre département?—De 1848 à 1849, le total de la taxe sur l'émigration fut de £96,592, et la dépense de ce département de £76,390. La balance des fonds perçus se montant à plus de £20,000 a été affectée en partie à payer les dépenses de l'établissement de la Quarantaine, en en exceptant néanmoins £1,800, somme qui, sous l'administration de M. Hincks, fut distribuée parmi les institutions de charité. Depuis 1856, vu la diminution dans le nombre des émigrants, le montant de la taxe perçue année par année n'a pas suffi pour faire face aux dépenses. Les frais de l'établissement de l'émigration ne cessant jamais, ne peuvent pas être couverts par la taxe quand elle retombe sur un aussi petit nombre d'émigrés que ceux reçus dans cette province dans le cours des quatre dernières années.

31 mars 1860.

M. Buchanan, appelé et interrogé :

Quest. 77. Quelle est votre opinion sur la question d'abolir entièrement la capitaine?—Je crois que ce serait décidément un grand avantage pour les intérêts de la province de l'abolir. L'abolition de la taxe sur les émigrants n'aurait peut-être pas immédiatement l'effet d'opérer une réduction dans le prix du passage à Québec. A la vérité, tant que les circonstances dont j'ai parlé dans ma réponse à la question No. 74, continueront d'avoir une raison d'être, il sera toujours bien douteux que l'abolition de la taxe modifie en rien les prix du passage. Mais une pareille mesure ne tarderait pas à produire les plus heureux résultats, surtout lorsque l'on apprendrait en Europe que la province, dans le but d'attirer la population, avait aboli le seul impôt retombant jusque là sur l'émigrant, et que reconnaissant la valeur de l'immigration, collectivement parlant, le gouvernement était disposé à payer les premières dépenses nécessaires pour la diriger et la protéger, à même les ressources générales de la province, ou bien, dans le but d'y faire face, d'imposer une taxe sur une classe particulière du peuple.

Quest. 78. Quelle est la proportion des dépenses sous forme de secours comparée à celle des dépenses occasionnées par le salaire des officiers, etc.?—En 1859, les dépenses sous forme de secours dans toutes les agences, se montèrent à \$5,656.43, et les frais d'administration \$12,817.18.

Quest. 79. Dans le cas où serait abolie la taxe, quelles mesures devrait-on prendre, selon vous, pour mettre un terme à l'émigration des classes pauvres?—J'ai traité cette question au long dans mon rapport de 1859. Selon moi, la province devrait se protéger contre l'émigration de personnes incapables ou peu disposées à gagner leur vie par l'exercice de métiers honnêtes, ainsi que contre l'émigration des sourds-muets, des aliénés, des idiots et des infirmes, qui ne sont pas accompagnés de parents; et je pense que le navire portant des émigrés de cette classe devrait être passible des amendes que l'on pourrait imposer. Je connais les difficultés réelles qui y aurait à opérer une classification nécessairement très délicate, et je ne pense pas que l'on puisse parfaitement réussir à empêcher l'émigration de toute la population non productive; mais je voudrais essayer à défendre l'entrée du pays aux classes d'individus dont j'ai fait une mention spéciale dans mon rapport. Je ne prétends pas que l'on doive susciter des obstacles à l'émigration sur le plaidoyer de pauvreté seulement; pareillement, je suis d'avis que la misère temporaire même ne doit pas être une raison de priver un individu ou une famille de l'avantage de pouvoir devenir avec le temps des sujets utiles au pays.

Quest. 80. Quelle est maintenant l'organisation de votre bureau—le nombre d'employés, et la division du travail entre eux?—Le personnel se compose de moi-même, d'un agent-adjoint, et d'un commis qui est aussi le teneur de livres, et de deux interprètes, un allemand et un norvégien; ces derniers ne sont employés que temporairement, c'est-à-dire quand arrivent les navires de l'étranger.

Quest. 81. Quelles furent les dépenses de bureau de votre agence en 1859?—A part mon salaire de £500 courant, les dépenses pour 1859 au bureau de Québec se montèrent à \$1175, pour loyer, apprentis, impressions, frais de port, etc., et \$2,979.97 pour salaires.

Quest. 82. Voulez-vous dire quelles mesures vous prenez à l'arrivée d'un navire chargé de passagers?—Aussitôt qu'arrive un navire et qu'il a été acquitté par l'officier de la douane, je me rends à bord moi-même, ou j'y envoie mon adjoint. Les passagers sont tous inspectés sur le pont, et je leur demande s'ils ont des plaintes à formuler. Si la loi a été violée, l'on procède à une enquête plus détaillée; et si la plainte paraît être bien fondée, j'intente moi-même une poursuite; les seules personnes autorisées à poursuivre sont le percepteur des douanes et moi-même.

Quest. 83. Est-ce qu'il se fait beaucoup de plaintes de cette nature?—Autrefois elles étaient fréquentes; mais comme des poursuites ont été intentées et des maîtres de navire condamnés à de fortes amendes, il est arrivé que ces derniers ont pris un plus grand soin de se conformer aux dispositions de l'acte impérial des passagers. L'an dernier il n'a pas été besoin d'intenter de poursuites, et l'année d'au paravant il n'y en eut que deux.

Quest. 84. Après avoir constaté s'il y avait eu des contraventions à la loi, quel est votre devoir ensuite?—Je visite et inspecte alors les emménagements du navire, et je m'enquiers de la condition et des moyens des passagers, ainsi que de leur destination. Un document, "pour l'information des passagers" leur est distribué, et toutes lettres et remises transmises au bureau pour des passagers leur sont délivrées, et je réponds à toutes les questions qui sont faites sur la route à prendre. Les émigrants pauvres et nécessiteux reçoivent les moyens de faire face à leurs besoins, après une enquête minutieuse faite au bureau sur leur condition.

Quest. 85. Est-ce qu'un grand nombre de ceux auxquels vous accordez des secours sont à destination des Etats-Unis?—Non, bien peu; mais quand ces cas se présentent, je les expédie jusqu'à notre frontière la plus prochaine de l'Etat auquel ils sont destinés. La grande majorité de ceux que j'assiste vont retrouver des amis en Canada. Généralement, ils ont des lettres de leurs amis à montrer, et souvent j'ai des lettres de ces amis même avec des remises envoyées avant leur arrivée et adressées à mes soins.

Quest. 86. Est-ce que ces remises atteignent un chiffre considérable?—En 1857, j'ai reçu ainsi £268; mais dans le cours des deux dernières années, l'immigration a été peu considérable, et les remises bien minimes. Les autres agences reçoivent aussi différentes sommes pour le même objet.

[Par M. Heath.]

Quest. 87. Avez-vous un bureau à la Pointe-Lévi, terminus du chemin de fer Grand Tronc, et les passagers qui arrivent par les steamers occupent-ils une part de votre attention?—La compagnie du chemin de fer Grand Tronc a installé un bureau temporaire dans sa gare, et les passagers sont inspectés officiellement, précisément comme ceux qui arrivent par les steamers. Dans certains cas, quand les steamers arrivent de nuit, les passagers sont envoyés à leur destination avant que nous soyons informés de leur arrivée.

Quest. 88. Y a-t-il des abris ou salles de bains exclusivement à l'usage des émigrants à la gare du Grand Tronc à la Pointe-Lévi?—Oui. La compagnie a fait faire des bains et des salles de bains à grands frais, mais les émigrants y font un si court séjour qu'il est rare qu'ils puissent profiter de ces avantages.

Quest. 89. Est-ce que les "billets à destination" (*through tickets*) n'est pas la cause de ce qu'ils ne font pas un long séjour à la Pointe-Lévi?—Non, pas absolument; ceux qui ont de ces billets peuvent y séjourner s'ils le désirent.

Quest. 90. Croyez-vous que les émigrants comprennent qu'ils ont cette facilité?—Je pense que oui.

(Par le Président.)

Quest. 91. Quand un parti d'émigrants quitte ce port à destination de l'intérieur, envoyez-vous un télégramme à l'agent de la localité où il se propose de se rendre?—Oui; je communique le fait soit par lettre ou par télégramme, selon le cas.

Quest. 92. Relativement aux *runners*, est-ce que l'on se plaint fréquemment à vous de leurs impositions sur les émigrés?—Jamais. Ils ont aujourd'hui des permis du maire de la cité sous l'autorité de l'acte de 1838. Il faut, pour obtenir ce permis, qu'ils produisent

un certificat signé par moi. Je pense que l'on a eu tort de ne pas imposer dans l'acte une amende spéciale sur les personnes qui agissent sans permis en qualité de *runners*.

Quest. 93. Relativement aux maisons de logement, comment a fonctionné l'acte ?—Selon moi, il a bien fonctionné et justifie les prévisions de la législation.

Le Rév. *Henry Hope*, de Toronto, appelé et interrogé :

Quest. 94. Vous êtes-vous beaucoup occupé de la question de l'émigration ?—Oui, depuis bien des années. J'avais des intérêts, il y a quelques années, avec d'autres messieurs de l'ouest de l'Angleterre, dans la société de colonisation Dorsetshire, et depuis ma résidence en Canada, dans le cours des sept dernières années, j'ai publié plusieurs pamphlets sur cette question ; je puis faire mention, entr'autres, de mon édition de l'ouvrage de M. Trail : " Canadian Settlers Guide," que j'ai considérablement augmenté. Ce livre est épuisé, et en Angleterre plus de cinquante personnes m'ont demandé de le faire réimprimer.

Quest. 95. Quel était le système de la société Dorsetshire, et de quelles sources provenaient ses fonds ?—La société était en grande partie redevable de ses fonds aux contributions de nobles et gentilshommes du pays. C'était une succursale de la " Société de Londres pour les progrès de la colonisation." On invitait les journaliers à transmettre leur demande de secours, et d'après le chiffre de leurs familles, la société accordait à chaque personne qui en faisait la demande une somme pour leurs préparatifs de voyage ; le passage était aussi payé ; leur destination était presque invariablement l'Australie. Quelques individus de ma propre paroisse vinrent en Canada, et j'ai pu constater qu'ils y avaient bien réussi.

Quest. 96. Cette émigration fut-elle considérable ?—Environ 600 familles, je pense, émigrèrent sous les auspices de la société ; plusieurs paroisses s'unirent aussi à notre société sous l'autorité des dispositions de l'acte qui amende la loi des pauvres (11 et 12 Vict. ch. 110), qui permet aux paroisses d'emprunter des deniers des commissaires de l'emprunt de l'Échiquier, ou des individus, remboursables en cinq ans.

(Par M. Heath.)

Quest. 97. Depuis que vous résidez en Canada, avez-vous échangé des correspondances au sujet de l'émigration avec des sociétés ou des individus en Angleterre ?—Oui, fréquemment, depuis le jour de mon arrivée en Canada, jusqu'à la date actuelle, avec les directeurs d'instructions publiques et avec des individus qui demandaient des renseignements sur le Canada ; j'ai reçu grand nombre de lettres de personnes qui demandaient d'être renseignées sur le Canada et sur les succès qu'y rencontrèrent les individus qui y avaient émigré.

Quest. 98.—Est-ce que les réponses que vous avez faites à ces demandes de renseignements étaient favorables ?—Dans presque tous les cas j'ai pu donner un compte-rendu favorable des progrès des émigrés.

Quest. 99.—Quelle classe d'émigrants a été placée sous vos soins ?—Des garçons de ferme généralement, et dernièrement plusieurs partis de jeunes garçons et de jeunes filles envoyées par des sociétés d'orphelins ou d'autres institutions charitables, ayant 12 à 15 ans.

Quest. 100.—Est-ce qu'il y a une demande de jeunes gens de cet âge ?—Oui. Aussitôt que leur arrivée eût été connue, des demandes pour près de dix fois ce nombre furent reçues de Toronto, et de la campagne ; les garçons furent pris pour les fermes, et les filles en qualité de servantes généralement.

M. *Buchan* et le Rév. M. *Hope* sont priés de comparaitre de nouveau, lundi, 2 avril, à 10 heures de l'avant-midi.

Ajourné à lundi, 2 avril, à 10 heures A. M.

20 avril 1860

M. *Buchan* est appelé et interrogé de nouveau.

Quest. 95a. Quel emploi occupez à la Quarantaine, Grosse Ile ?—Depuis 1853, j'ai agi comme paie-maître du personnel de cet établissement, et c'est par mon entremise que sont passé tous les contrats pour la fourniture des approvisionnements. Avant 1853, c'était du commissariat que venait l'argent affecté à cet établissement.

Quest. 96a. Désignez les officiers de ce personnel?—Un surintendant de l'émigration, c'est le premier officier, un surintendant médical en chef, un adjoint de ce dernier, et 21 autres employés, qui sont l'économé de l'hôpital, des hommes de chambres, des garde-malades, des chaloupiers et de la police. Je transmets copie de la liste mensuelle des paiements.

Nom.	Office ou emploi.	Traitement par jour.
T. J. Reeve.....	Surintendant de l'émigration.....	\$4 50
G. M. Douglas.....	Surintendant médical.....	1800 00 p. année.
A. A. Von Iffland.....	Adjoint do.....	1000 00 do
Murdoch McKay.....	Economé de l'hôpital.....	2 00
Jane Fisher.....	Matrone do.....	1 25
Agnes Loughton.....	Cuisinier do.....	0 80
Benjamin Hurst.....	Homme de chambre de l'hôpital.....	0 80
George Cummins.....	do do do.....	0 80
Jane Collins.....	Garde-malade do.....	0 70
Honora Hilstrop.....	do do.....	0 70
Margaret Smith.....	do do.....	0 70
Mellis Douglas.....	Commis et pharmacien.....	1 50
Andrew Anderson.....	Interprète et chaloupiers.....	1 00
Charles Langlois.....	Patron de chaloupe.....	0 95
Antoine Lavoie.....	Charpentier et chaloupiers.....	1 00
Eusèbe Langlois.....	Chaloupiers.....	0 90
Xavier Turcotte.....	do.....	0 90
Olivier Gagné.....	do.....	0 90
P. Fitzsimmons.....	Sergent de police.....	1 40
John Gair.....	Constable.....	0 90
William Anderson.....	do.....	0 90
William McHaig.....	do.....	0 90
Patrick Dobbins.....	do.....	0 90
Peter Wisngartnor.....	do.....	0 90

Quest. 97a. Est-ce que ces employés restent sur l'île l'été et l'hiver?—Quelques chaloupiers, et ils y sont employés à couper du bois. Un domestique y reste aussi, et il reçoit une allocation pour prendre soin de la propriété, des magasins, etc. Les médecins et le personnel de l'hôpital y restent du 1er mai au 1er novembre. Toutes les nominations se font tous les ans.

Quest. 98a. Le personnel est-il aussi nombreux aujourd'hui qu'il l'était il y a trois ans?—Non. Celui de l'hôpital et de toutes les autres divisions du service ont été diminués autant qu'il était possible de le faire.

Quest. 99a. Vu maintenant la diminution dans les arrivages, pensez-vous que le personnel pourrait être diminué davantage?—Oui. J'ai soumis un plan de réduction qui en diminuerait le nombre de près d'un tiers. Si la Quarantaine doit être maintenue, il faut, comme de raison, conserver là un semblant d'organisation.

Quest. 100a. Quant aux édifices de l'île, qu'ont-elles coûté en fait de réparation depuis 1853?—Ces édifices sont en bois et par conséquent peu durables. Ces dépenses sont indiquées dans le tableau ci-joint:—

TABLEAU des dépenses de la Quarantaine, Grosse Ile, de 1853 à 1859.

	Etablissement.			Service de bateau à vap.			Réparations.			Total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1853.	2490	0	7	587	10	0	332	5	1	3409	14	8
1854.	2945	0	0	2115	0	0	1549	3	3	6609	3	3
1855.	2527	7	10	1519	18	6	793	13	0	4840	19	4
1856.	2415	2	6	1360	0	0	3765	2	6
1857.	2603	6	1	1170	17	0	3774	3	1
1858.	2534	6	7	1260	0	0	619	6	11	4403	13	6
1859.	2360	4	5	419	7	6	2779	11	11

Quest. 101. Veuillez indiquer le nombre de patients admis et le nombre de décès survenus parmi eux durant les mêmes années.

Admission.		Décès.		Admission.		Décès.	
1853	278	32		1857	417	32	
1854	690	46		1858	227	21	
1855	432	36		1859	92	
1856	236	21					

Quest. 102. Quelles étaient les maladies de ceux admis en 1859?—L'état ci-joint en fait l'exposé.

ETAT GÉNÉRAL du nombre de navires chargés de passagers, d'émigrants, des décès durant la traversée, des malades à l'arrivée, des passagers débarqués à la division de santé, d'admis à l'hôpital, des maladies et des décès à la Quarantaine, Grosse Ile, 1859.

Année, 1857;—Ouverture, 1er mai; fermeture, 31 octobre;—Nombre de navires chargés de passagers, 38; Nombre d'émigrants, 4,051;—Durée de la saison, 181 jours;—Décès durant la traversée, 13;—Débarqués à la division de santé, 134.

QUARANTAINE, Admissions;—Fièvre, 21 cas;—Dysenterie, 2;—Petite vérole, 22;—Autres maladies, 47;—Total, 92.

HÔPITAL, Décès;—Choléra, Fièvre, Dysenterie; Petite vérole, autres maladies;—Total, nihil.

(Signé.)

T. J. REEVE,
Surintendant.

Quest. 103. Pensez-vous que dans les circonstances actuelles il soit à propos de conserver la Quarantaine?—Si l'objet en vue dans cette Quarantaine ne se bornait qu'à tenir éloignées de la province quelques unes des maladies supposées être apportées par les émigrants, il est douteux que dans les circonstances actuelles elle soit nécessaire; mais si le bien-être des émigrants,—après une traversée toujours plus ou moins fatigante pour eux, même quand ils ne souffrent pas de maladie,—mérite d'être pris en considération, et il est possible qu'il soit à propos de se soumettre à cette dépense, malgré la réduction dans le nombre de personnes qui y débarquent maintenant, et malgré l'absence presque totale des maladies qui sévissaient parmi elles ces années passées. Il est encore possible de diminuer un peu le personnel et les dépenses de la Quarantaine actuelle; mais il est clair que tant qu'il y en aura une à 25 milles de Québec, la dépense du personnel de cette petite organisation sera en rapport au petit nombre d'émigrants qui nous vient. Je crois qu'il est possible d'opérer aujourd'hui tels changements dans les arrangements relatifs à la visite des émigrants par les médecins, qui diminueront dans une grande proportion les dépenses de la Grosse Ile, sans courir le risque de voir s'introduire des maladies, au moins tant que nos émigrants viendront en petit nombre, et toujours en conservant la Grosse Ile pour le cas où il arriverait que l'émigration augmentât assez pour nécessiter sa réoccupation comme Quarantaine. Le mémoire ci-joint donnera une explication plus claire de mes vues à ce sujet.

LA QUARANTAINE—GROSSE ILE.

Mémoire.—Il est impossible de réduire au-delà de £2,200 les frais annuels de l'établissement; tant qu'il sera tenu de pourvoir à la pension des passagers, à la visite des émigrants, et au débarquement des passagers en danger de devenir malades.

Le personnel pourrait être diminué à sa plus simple expression, sans nuire à l'efficacité de l'établissement, tant que l'émigration sera aussi peu considérable qu'aujourd'hui, à moins donc qu'il arrive ce qu'on n'aurait jamais vu, beaucoup de maladie avec une petite émigration; mais d'Europe l'on en aurait avis toujours assez à temps pour pouvoir prendre les mesures nécessaires.

L'on a toujours douté que la Quarantaine, au lieu où elle se trouve, fut dans l'endroit le mieux approprié. Il est certain que les frais de cet établissement, seraient moins élevés s'il était placé dans le voisinage de Québec plutôt qu'en un lieu aussi éloigné.

Par quelques personnes, la Quarantaine est considérée comme tout-à-fait inutile.

C'est peut-être le moment favorable de changer le lieu de la Quarantaine et du traitement médical des immigrés malades, vu la perspective d'une émigration très limitée, la disparition des maladies contagieuses résultant de l'introduction des steamers pour le transport des passagers, l'augmentation récente faite à l'hôpital de marine et des émigrés, qui donne actuellement place à 300 patients; qui a des appartements distincts destinés spécialement aux patients frappés de maladies contagieuses, et qui, en terminant la nouvelle bâtisse en bois en arrière, donnerait place à 150 patients de plus.

"Que la visite du médecin exigée par la loi se fasse dans le port de Québec.

"Que celui qui paraît malade soit mené en chaloupe à l'hôpital de marine et des émigrés; et dans le cas où il paraîtrait nécessaire de tenir isolés tous les passagers, qu'ils soient détenus sur le navire, ou bien, s'il y a nécessité de les débarquer, qu'ils soient logés dans les quartiers distincts de l'hôpital et mis sous la surveillance de la police.

"Que les édifices, etc., à la Grosse Ile, soient en même temps conservés et tenus en état de service, pour le cas imprévu où il faudrait rouvrir la Quarantaine.

"Conformément à ces suggestions, il faudrait que les règlements de la Quarantaine fussent modifiés, dans les cas ordinaires, à l'avantage du navire comme de l'émigrant, et il en résulterait une économie pour le gouvernement.

"Tant qu'il nous viendra un aussi petit nombre d'émigrés, le changement proposé ne saurait manquer d'être avantageux. Même dans le cas où nous aurions une plus grande émigration que nous en avons eu depuis quelques années, c'est à peine s'il se rencontrerait quelque difficulté d'y pourvoir; et il est probable qu'avec le temps, les règlements de la Quarantaine pourront être encore modifiés de beaucoup."

BUREAU OFFICIEL DE L'ÉMIGRATION,

Québec, 6 mars 1860.

Dans mon rapport annuel à Son Excellence le Gouverneur Général, pour 1854, je fis quelques observations touchant la Quarantaine, et je les soumis respectueusement au comité:—

"On me permettra d'offrir ici quelques observations par rapport à cet important établissement. Il serait néanmoins superflu, et la chose n'est pas de mon ressort, d'entrer dans une dissertation au sujet de la Quarantaine, comme moyen d'empêcher le fléau de s'étendre; je désirerais seulement soumettre mes vues sur la nécessité d'améliorer l'établissement, et le rendre par là conforme aux vues de la législature, et aux dictées de l'humanité et de l'économie publique.

"Conformément à ces vues, je recommanderais instamment d'établir, indépendamment d'un établissement pour les émigrants malades, un autre établissement d'une importance encore plus grande pour le logement des émigrants en santé où ils pourront demeurer quelque temps après leur arrivée, et y jouir de l'avantage de pouvoir se laver et nettoyer leur hardes et leur bagage, renouveler leur vigueur épuisée, et prendre tous les renseignements nécessaires par rapport à leurs démarches futures.

"Il serait donc très désirable que cet établissement purificateur fût situé de manière à ce que tous les vaisseaux à émigrants pussent y débarquer leurs passagers, les faire examiner avec soin pour voir ceux qui sont malades ou faibles et qui doivent être transportés à l'hôpital; ceux que l'on constaterait être en santé auraient le privilège de demeurer 48 heures à la station pour les objets qui viennent d'être mentionnés.

"Ce dépôt et lavoir des émigrants devrait être situé de manière à offrir aux vaisseaux un mouillage sûr et commode, et être assez près de Québec pour permettre aux steamers voyageant entre cette cité et l'ouest, d'arrêter chaque jour pour y prendre les passagers qui seraient prêts à partir.

"Je suis convaincu qu'on retirerait les plus grands avantages d'une amélioration de cette nature, tant pour ce qui regarde les intérêts de la société que pour ce que peut réclamer l'humanité; parmi ses nombreux avantages, je puis remarquer que plusieurs des difficultés et des inconvénients auxquels les émigrants ont été assujettis et qui ont donné lieu à une foule de plaintes et de clameurs disparaîtraient; on éviterait l'accumulation des émigrants sur nos quais et dans les réduits sales, mal aérés et encombrés des populeuses cités de Québec et de Montréal; les malheureuses personnes, ignorantes et sans appui, jetées souvent

ainsi au milieu des classes les plus dépravées de la société, seraient protégées contre le vice et l'imposition.

“ Ce changement aurait l'effet, j'en suis persuadé, non seulement de faire disparaître une masse de maux qui existent aujourd'hui et qui exercent l'influence la plus pernicieuse sur cette classe, mais il donnerait lieu à une épargne considérable dans la dépense publique.

“ Ce sujet n'a pas manqué, l'année dernière, d'attirer l'attention publique: le Dr. Nelson, maire de Montréal, dont les connaissances dans toutes les branches de l'économie sanitaire et sociale méritent la plus haute considération, a exprimé l'opinion que le site actuel est mal choisi, principalement à cause de son éloignement de Québec. Cette opinion du Dr. Nelson est, je dois le faire observer, partagée par le bureau central de santé de cette ville, et c'est sur cela que je m'appuie pour suggérer de faire choix pour cet important objet d'une localité possédant de plus grands avantages.

“ Je prends la liberté de soumettre respectueusement ces documents à la favorable considération de Votre Excellence.

“ L'objection principale et la plus importante à l'établissement actuel de la Grosse Isle est, non seulement sa grande distance de la cité, ce qui assujettit la province à de grandes dépenses pour entretenir une communication hebdomadaire régulière, mais c'est un fait établi que durant l'épidémie l'année dernière, les émigrants furent détenus dix jours à la division des émigrants en santé à l'établissement de la Quarantaine, sans avoir aucun cas de maladie; cependant, après s'être embarqués à bord de ces vaisseaux et s'être rendus à Québec, plusieurs sont tombés malades et durent être envoyés à l'hôpital de marine.

“ Il est aussi nécessaire de faire remarquer que les émigrants sont exposés à souffrir beaucoup par suite de la détention des vaisseaux à la station; leurs lits qui sont généralement de paille, sont nécessairement jetés à l'eau, dans la vue de nettoyer et purifier le vaisseau, et il peut se faire que les émigrés en se rembarquant n'aient pas les moyens de les remplacer, et comme les vaisseaux mettent deux ou trois jours à atteindre ce port, ces pauvres malheureux sont obligés durant tout ce temps de coucher et dormir sur le plancher nu et humide, ce qui est très préjudiciable à leur santé, et peut engendrer des maladies.

“ Dans cette vue, je crois de mon devoir de soumettre à la considération de Votre Excellence et de la législature provinciale, de la manière la plus pressante, les avantages du transport prochain de l'établissement actuel de la Grosse Ile à l'extrémité supérieure de l'Ile d'Orléans, localité qui possède chez elle tout ce qui est désirable pour l'établissement effectif d'un dépôt d'émigrants, avec d'amples commodités pour un hôpital, et tout ce qu'il faut pour les émigrants malades et en santé.

“ Ayant visité personnellement et inspecté avec attention cette localité durant le cours de l'été dernier, je suis convaincu qu'on pourrait y acquérir un emplacement désirable qui offrirait tout ce qui peut être nécessaire pour une station commode et effective. Sa proximité (chose de la plus grande importance) est telle que les bateaux à vapeurs engagés dans le commerce de l'ouest pourraient y passer et y recevoir chaque jour les émigrants sans frais aucun pour le gouvernement. Les avantages et les nouvelles facilités apportées par là aux intérêts maritimes seraient très considérables, et peuvent être appréciés à leur véritable valeur par ceux à qui il est arrivé d'être retenus de huit à dix jours avec leurs vaisseaux à la Grosse Ile.

“ Cela permettrait aussi de transporter les émigrants qui pourraient tomber malades dans cette cité à une place plus salubre, plus aérée et plus gaie, où ils trouveraient constamment pour les recevoir, médecins, serviteurs et gardes-malades, ce qui serait en même temps le moyen de rendre l'hôpital de marine et des émigrés disponible pour y mieux accommoder les marins ou les citoyens malades.

“ On pourra dire à cela que les dépenses que nécessitera ce déplacement et l'acquisition des terrains nécessaires formeront un grand obstacle à l'accomplissement de ce projet; mais aucune considération pécuniaire ne devrait, dans mon opinion, militer contre une amélioration qui se rattache à des intérêts si importants et si généraux.

“ Je prendrai aussi occasion de faire remarquer que les bâtiments de l'établissement à la Grosse Ile, n'ont été érigés que temporairement, et que plusieurs d'entre eux ne valent pas la peine qu'on dépense de nouvelles sommes d'argent pour les réparer.

“ Je me flatte que la vaste importance de la question maintenant soumise à votre Excellence, et l'intérêt profond qu'elle a excité durant l'été dernier seront une excuse suffisante

pour la liberté que je prends d'attirer votre attention sur le sujet de la manière la plus pressante.

"Le bureau central de santé dans son rapport, aussi bien que le surintendant médical de la Grosse Ile, ont recommandé l'adoption de réglemens restreignant le nombre d'émigrants à bord des bateaux à vapeur voyageant sur les eaux intérieures de la province. Je considère que cela serait très-désirable, au moins durant une épidémie.

"Dans toutes ces circonstances, et concevant comme je le crois, qu'il ne saurait y avoir un sujet d'un intérêt plus vital pour une colonie comme le Canada, possédant tant de ressources, et ayant un avenir si grand et si prospère, que l'encouragement par le gouvernement, d'une émigration vigoureuse et saine, j'espère que je ne manquerai pas de l'appui nécessaire pour éloigner tout obstacle qui peut nuire à l'accomplissement d'une fin si désirable."

Quest. 104. A votre avis, quelles sont les principales causes de la diminution de l'émigration en cette province?—La principale cause réside sans doute dans la condition actuelle des classes laborieuses d'Angleterre et d'Irlande. Selon des autorités dignes de foi, la moyenne de l'augmentation des gages des ouvriers agricoles et de fabrique, et de presque toutes les classes de travailleurs, en comptant la diminution dans le prix des articles nécessaires à leur vie, est différente à leur avantage dans une proportion de 33 et même de 40 pour cent; de là vient que l'émigration de la mère-patrie est si peu considérable. Il est à croire aussi que, quand même les choses seraient restées dans la même condition, en ce qui regarde le Canada, notre émigration aurait diminué considérablement. L'émigration des Etats-Unis, pour les cinq années expirées avec 1854, s'est élevée à

Et dans les cinq années comprenant 1859, à

1,639,005
794,180

L'émigration au Canada a diminué dans une proportion bien plus grande que l'émigration du Royaume-Uni, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant:—

	1850 à 1854.	1855 à 1859.
Emigration de l'Angleterre.....	56,600	40,865
Emigration d'Ecosse.....	26,589	13,092
Emigration d'Irlande	86,918	17,385
	170,107	71,342

Si l'on consulte cet état comparatif, l'on verra qu'indépendamment de la diminution de l'émigration du Royaume-Uni, cette province a eu à souffrir de causes qui ont fait spécialement tort à la route de Québec.

L'acte impérial des passagers de 1855, a augmenté de beaucoup la sûreté ainsi que le confort de l'émigrant pendant la traversée; mais vu que ses dispositions sont plus rigoureuses que celles de la loi américaine, et particulièrement depuis qu'elles sont strictement mises en force, le propriétaire de navire semble considérer le voyage de Québec moins avantageux pour lui que celui de New York, même avec un égal chargement de passagers. A l'appui de cette assertion, je prends la liberté de soumettre des extraits de lettres reçues de respectables propriétaires de navires du Royaume-Uni.

Extrait d'une lettre de M. Wilcocks, de Plymouth:

"Quant au désir qu'a votre gouvernement de voir qu'il soit fait des efforts pour détourner les passagers des routes des Etats-Unis et les engager à prendre celle du St. Laurent, je dois dire qu'étant au fait de ce désir, j'ai pendant longtemps fait tout en mon pouvoir pour le réaliser. C'est une règle établie dans mon bureau que dans toute communication avec les émigrants, les commis doivent leur faire connaître les avantages de la route du St. Laurent. J'ai aussi pris engagement avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc et de la malle royale pour donner à mon bureau des billets de complet parcours pour aucune des places où ces compagnies exploitent; mais cela rencontre de sérieux obstacles de la part des agents des navires de New-York, Boston et Philadelphie,

“ lesquels font principalement voile de Liverpool. Le bas prix auquel ces navires prennent les passagers est une concurrence très grande pour les bâtiments qui vont directement au Canada, car les prix de la traversée par les navires américains est d'environ £3 5s., et par les bâtiments canadiens, de £4 10s. à £5. Comment il se fait qu'ils peuvent acheminer les voyageurs à ce prix, surtout avec les exigences de la loi des passagers, c'est ce que nous ne saurions comprendre, attendu qu'à £5 même, il n'y a que quelques chelins de bénéfice, quand nos navires font une prompté traversée, car alors nous avons des provisions de reste. Il faut nécessairement qu'il y ait fraude quelque part. Pas plus tard que la semaine dernière, un navire américain à la veille de faire voile de Liverpool, qui avait, disait-on, un nombre de passagers moins considérable qu'il ne lui en fallait pour se conformer à l'acte, a été détenu par les officiers de l'émigration comme ayant 25 passagers en sus du nombre permis, et pour lesquels il n'y avait pas de provisions à bord. D'autres dépensés pour les canots, pompes, etc., exigées par la loi, avaient aussi été évitées.”

Extrait d'une lettre de MM. *Donaldson, Rose et Cie.*, Aberdeen :—

“ Nous pouvons ajouter que l'émigration est encouragée par les bonnes constructions des navires. Les propriétaires de navires, cependant, craignent beaucoup de se mettre à voiturier les émigrants, vu les restrictions et obligations toujours croissantes auxquelles ils sont assujettis, surtout par cette disposition de la loi qui est appelée *Liability Clause*, et dont sont exempts les propriétaires de navires étrangers, tandis que les propriétaires de navires anglais, de première classe surtout, ont raison de voir en elle un désavantage pour eux.”

M. *McCrea*, de Belfast, écrit en date du 24 février :—

“ Notre gouvernement apporte tant de restriction dans la mise à exécution de l'acte des passagers, que c'est à peine si les navires anglais auront un émigrant à voiturier; et il s'ensuit que le courant de l'émigration va tout du côté des Etats-Unis. J'essaie maintenant de me procurer un navire qui fera voile d'ici pour Québec vers le 25 avril, mais il en coûte tant pour armer un navire que ces dépenses seront à peine couvertes par ce que paieront les passagers. Actuellement, le prix de la traversée jusqu'à New-York est de £3 10s.; jusqu'à Québec, £4 10s. sterling pour chaque adulte.”

Mais avec le transport des émigrants, nous devons jeter les yeux sur les circonstances qui induisent plusieurs lignes régulières de paquebots de première classe à faire voile de Liverpool pour New-York. Ces navires ont des jours fixes de départ, à de courts intervalles, et les passagers peuvent faire la traversée sur ces navires à un prix assez modéré pour qu'ils soient préférés à ceux qui font voile pour Québec. D'un autre côté, le grand trafic entre New-York et Liverpool, ainsi que le plus grand nombre d'émigrants qui s'embarquent généralement pour ce dernier port, font que les navires qui ne font pas de voyages réguliers préfèrent aussi cette route, s'ils se proposent de cheminer des passagers, et les propriétaires, agents et officiers de tous ces navires sont, par intérêt, les promoteurs les plus actifs de l'émigration aux Etats-Unis plutôt qu'au Canada.

Bien que par nos steamers hebdomadaires il soit possible que nous ayons l'avantage sur New-York, une grande flotte de navires qui ne fait pas de voyages réguliers laisse port avec du fret, ainsi que beaucoup de passagers de troisième classe.

Ces fréquentes occasions offertes à l'émigrant de s'embarquer par New-York, font que ce nom est mieux connu de lui; et la conséquence d'une aussi grande concurrence entre les navires qui n'attendent pas après les passagers pour faire le voyage, mais qui en prennent autant que possible pour augmenter les profits, est la réduction du prix de la traversée au-dessous de sa valeur. L'année dernière, le prix de passage dans l'entrepont de Liverpool à New-York, était d'environ £1 sterling au-dessous de la moyenne du prix pour Québec, et cette différence a l'effet de décider la destination des classes les plus pauvres beaucoup plus qu'on serait d'abord porté à le croire. Bien des personnes qui émigrent n'ont que des connaissances très-limitées en géographie, et vont par l'autre côté de l'Atlantique sans considérer si New-York ou Québec est le port où il est le plus avantageux de débarquer. Des gens de cette classe peuvent avoir en vue d'aller dans l'Ohio, l'Illinois, le Wisconsin, le Haut-Canada ou même dans le Bas-Canada, et croire qu'en s'embarquant pour New-York ils ont pris la bonne route. Une fois débarqués, ils croient que le surcroît de distance qu'ils ont à parcourir ne doit pas être compté, et ils s'aperçoivent, mais trop tard, que la petite épargne qu'ils ont faite sur la traversée leur a valu de payer le double pour leur voyage à l'intérieur.

Ce qui contribue puissamment à diminuer notre émigration, c'est, sans contredit, les mesures adoptées par les colonies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, afin d'engager les émigrants à se diriger dans ces pays. De fortes sommes ont été affectées au transport d'émigrants. A l'appui de cette assertion, je prends la liberté de remettre copie d'une lettre d'un officier de l'émigration à Glasgow :—

“ BUREAU OFFICIEL DE L'ÉMIGRATION,

GLASGOW, 1er février 1860.

“ MONSIEUR,—Conformément à mes intentions, je vous informe, d'après ce que j'ai entendu dire, que peu d'Écossais émigreront au Canada l'année prochaine, et qu'à peu près toute l'émigration écossaise opte pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Jamestown, attendu que le gouvernement de ces pays fait transporter gratuitement chez eux les émigrants. Voyant cela, j'ai lieu de penser qu'il n'en ira que peu au Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

N. B. STEWART,

Capt. M. R.

Officier de l'Émigration.

A. C. BUCHANAN,

Bureau de l'Émigration.

Québec.

Ces colonies se réservent de choisir les émigrants, et il doit en résulter pour elles un avantage qui fait plus que compenser ce qu'elles peuvent perdre en n'en faisant pas venir un grand nombre.

La soif de l'or, cependant, attire des personnes d'une autre classe qui grossissent beaucoup ce nombre.

L'émigration du royaume-uni aux colonies australiennes, dans les cinq années comprenant 1847, a été de 12,833, et pour la même période expirée en 1857, elle s'est élevée à 302,729.

Pour conclure, je dois dire qu'une part de la diminution dans notre émigration est due à la gêne qu'a éprouvée notre commerce ainsi que les affaires monétaires, car cela a arrêté les travaux et ôté aux classes laborieuses les moyens de subsistance qu'elles en tiraient. La récolte en partie mauvaise du blé qui a suivie les grands achats de terre que nos cultivateurs ont fait, a forcé ces derniers à emprunter pour faire des améliorations ; et l'achèvement vers le même temps de quelques-uns de nos grands travaux publics ne pouvaient manquer de laisser sans ouvrage un grand nombre de journaliers qui, jusque-là, avaient été employés à de bons gages. Mais, encore pour ajouter aux embarras du pays, parmi le peu d'émigrants qui nous arrivaient, ceux qui pouvaient se rendre utiles dès leur arrivée formaient le plus petit nombre ; et parmi ceux qui, une fois ici, se trouvèrent déçus et sans ressources, il en est qui ont pu retourner dans leur pays et attribuer là tout le mauvais succès de leur voyage au Canada, et ils ont ainsi empêché d'y venir ceux qui auraient mieux réussi.

Quest. 105.—Quel renseignement avez-vous quant à l'émigration de l'année prochaine ?—Au commencement de février, j'ai adressé un nombre de circulaires aux officiers et agents de l'émigration et aux propriétaires de navires qui transportent des passagers, demandant des renseignements quant à l'émigration que l'on doit s'attendre à avoir l'année prochaine. Je prends la liberté de soumettre copie de la circulaire, avec quelques-unes des réponses reçues, et d'après lesquelles il paraît probable que l'émigration sera limitée. Elles paraissent aussi s'accorder sur un point, c'est-à-dire que les classes laborieuses sont si bien occupées dans leur pays qu'elles ne désirent pas émigrer.

BUREAU OFFICIEL DE L'ÉMIGRATION,

Québec, 7 février 1860.

“ MONSIEUR,—Je suis très-anxieux de savoir quelle sera l'émigration qui nous viendra l'année prochaine, et vous m'obligeriez en ayant la complaisance de m'envoyer, dès que vous pourrez commodément le faire, tout renseignement certain que vous pourrez obtenir à ce sujet.

“ Je n'ai que faire de vous dire que tout autre renseignement ou suggestions qu'il vous plaira de faire à cet égard, surtout en ce qui concerne l'émigration en général, seront très-bien reçues.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BUCHANAN,

Principal Agent.”

BUREAU OFFICIEL DE L'EMIGRATION,

Londres, 21 février 1860.

“ MON CHER MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer que l'émigration à l'Amérique du Nord continue à être peu considérable, comparativement aux années passées. Le nombre total des passagers pour New-York, l'année dernière, ne s'est élevé qu'à 2,945 passagers d'entrepont, et à 92 passagers de cabine, et pour Québec seulement 12 passagers d'entrepont et 11 passagers de cabine. Nous n'avons pas donné d'acquit à un navire de New-York, sous l'acte depuis le 9 décembre. Je viens d'apprendre de deux maisons faisant le commerce avec le Canada, qu'elles n'ont aucune demande à ce sujet et qu'elles ne s'attendent pas à en avoir ce printemps, et que pour le petit nombre qui pourrait venir arrêter son passage, il sera demandé £7 pour le passage dans l'entrepont. Les classes laborieuses sont si bien employées à de bons gages, et le pays, généralement, est si prospère, qu'il n'y a que peu d'encouragement pour elles à émigrer. Leur attention est particulièrement dirigée vers la Nouvelle-Zélande, où le plus grand nombre est allé durant les deux ou trois dernières années.

JOS. S. LEAN, R. N.”

BUREAU OFFICIEL DE L'EMIGRATION,

Limerick, 25 février 1860.

“ MON CHER MONSIEUR,—Je vous informe que j'ai consulté toutes les personnes de mon district qui se chargent de transporter des passagers, et elles sont d'avis que l'émigration sera guère plus considérable que l'année dernière. L'on suppose que la plus grande partie des émigrants ira de préférence aux Etats-Unis, et cela est dû aux lettres de personnes établies en ce pays.

“ Si vous pouvez me faire parvenir quelques documents qui puissent encourager les gens à émigrer au Canada, je ferai tout en mon pouvoir pour induire à y aller ceux qui désirent émigrer.

“ Je pense que cette année l'émigration sera plus considérable que ne se l'imaginent ceux qui transportent des passagers. Si cela se confirmait à mesure que la saison avance, je vous en écrirai. Le prix du passage de Limerick est de £4 à £4 5s. dans l'entrepont. Par les steamers et de Galway, de £5 5s. à £5 15s.

J. W. ELLIS,

Com. M. R.”

BUREAUX OFFICIELS DE L'EMIGRATION,

BARBICAN, PLYMOUTH, 27 fév. 1860.

“ Mon cher Monsieur,—Je regrette beaucoup de n'avoir pas à vous envoyer un rapport satisfaisant. Pensant que l'émigration sera peu considérable, nous avons décidé de bonne heure en cette saison que nous emploierions nos navires à d'autres voyages, c'est pourquoi nous n'en avons gardé que deux à ce port, le *Gipsy Queen* et le *Birmingham*, pour les passagers du printemps.

“ A venir jusqu'à ces derniers jours, nous n'avons réellement reçu aucune demande pour le voyage à Québec, mais aujourd'hui l'on commence à nous demander des renseignements. Je crois que l'émigration de cette année sera du même nombre, environ, que celle du printemps dernier ; mais il est probable que dans dix ou quinze jours je serai en mesure de parler de ce sujet avec plus de certitude, et je vous écrirai de nouveau alors, s'il y a lieu.

J. B. WILCOCKS.”

“ WEXFORD, 28 mars 1860.

“ Monsieur,—Je viens d'apprendre qu'il n'émigrera presque pas cette année de gens des cités ouvrières (*Union Workhouses*), car, dans le moment, il ne s'en trouve pas qui soient en état de le faire. Et la prospérité du pays est telle que les habitants préfèrent ne pas émigrer. Je crois pouvoir dire en toute certitude que l'émigration de ce pays au Canada, sera moins nombreuse de beaucoup que l'an dernier. C'est aussi l'opinion de MM. Greaves, de Ross, qui ont un navire prêt à faire voile pour Québec.

JOHN HINTON.”

CORK, 29 mars 1860.

“ Monsieur,—Lorsqu'il y avait une émigration d'Irlande, comme officier, vous le savez sans doute, la préférence était toujours pour le voyage aux Etats-Unis. Les lois de ces dernières années relatives aux passagers anglais, n'ont fait, si je puis m'exprimer ainsi, qu'empirer la chose, car, elles ont poussé toute l'immigration à New-York, Boston, etc.

“ Comme mouvement national, l'affaire est maintenant terminée, et je ne pense pas que l'on voie jamais plus que le trafic ordinaire, en fait de passagers, entre les deux nations commerciales; car aujourd'hui, le travailleur irlandais est beaucoup mieux dans son pays qu'il ne pourrait l'être dans aucune autre partie du monde. La plus grande partie du petit nombre qui laissera le sud de l'Irlande cette année se composera de personnes qui auront payé d'avance leur passage jusqu'aux Etats-Unis; et les quelques uns qui veulent venir au Canada s'embarqueront sur les steamers canadiens. Quant à la traversée de ce pays jusqu'à Québec en bâtiment à voiles, il n'en est plus question.

DENIS BRENNAN.”

NEW ROSS, 29 février 1860.

“ MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 7 courant, nous prenons la liberté de dire, en autant que nous pouvons en juger, que nous croyons que l'émigration de ce district en Canada ou aux Etats-Unis, sera très peu considérable cette saison.

“ Le peuple est si bien employé dans ce pays qu'il ne désire guère émigrer. Le *Dunbrody* sera sans doute le seul navire qui fera voile ce printemps avec des passagers de Ross à destination de Québec, et nous ne pensons pas qu'il en partira de Waterford, ou bien ce sera qu'un ou deux petits bâtiments.

“ Le prix du passage au Canada et aux Etats-Unis sera, je pense, de 75 à 80 chelins.

WILLIAM GREAVES ET FILS.”

BUREAU OFFICIEL DE L'EMIGRATION,

PLYMOUTH, 3 mars 1860.

“ MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 ultimo, je vous informe que je crois que l'émigration de ce port au Canada sera moins considérable que l'année dernière. Jusqu'à présent, il n'y a aucun passage d'arrêté, bien que l'on soit venu se renseigner à cet égard.

JOHN R. STOLL,

Officier de l'émigration.”

LIVERPOOL, 9 mars 1860.

A. B. HAWKE, ECUYER,
Agent de l'Emigration pour le Gouvernement,
Etc., etc., etc.

“ Monsieur,—Tant que le Gouvernement canadien, avec une aussi grande étendue de terres incultes, renverra aux classes agricoles d'ici ce qui leur est accordé gratuitement par d'autres colonies, savoir: par l'intermédiaire d'un agent responsable, un titre à un octroi de terre en régle, et tous les renseignements dont peuvent avoir besoin ceux qui se proposent d'émigrer, il y aura peu d'émigration parmi ces classes qui ont fait les Etats-Unis ce qu'ils sont.

Par son offre d'un octroi gratuit de 40 acres, la Nouvelle Zélande a vu venir à elle des milliers de cultivateurs qui auraient préféré le Canada à un pays non encore civilisé, s'il y eut eu égalité d'avantages. L'on a dépensé pour faire connaître la Nouvelle Zélande, plusieurs mille louis dans ces derniers mois—dépense qui amènera d'avantageux résultats, mais dont devra souffrir notre département canadien de l'émigration.

L'emploi constant et à de bons gages de tous les travailleurs va avoir effet d'arrêter l'émigration. Dès que nous serons en possession de faits d'après lesquels nous pourrons former une opinion, nous vous en écrirons.

(Signé,)

SABEL ET SEARLE.

BUREAU OFFICIEL DE L'ÉMIGRATION,
MAISON DE DOUANE, LONDONDERRY, 12 mars 1860.

Monsieur,—En réponse à votre demande au sujet des émigrants pour Québec cette saison, je vous informe que je viens justement de quitter le patron des navires qui d'ordinaire font voile de ce port avec des émigrants, et que je tiens de lui qu'il ne mettra pas ses navires sous le contrôle de la loi des passagers cette saison, vu le peu de demandes d'armement à cet effet. Jusqu'ici il ne lui a encore été fait qu'une seule proposition.

Je ne crois pas non plus que nous ayons plus de deux navires pour les États-Unis, vu les communications constantes qu'il a aujourd'hui avec l'Amérique par les steamers qui touchent à Cork, car un grand nombre d'Irlandais s'embarquent là et font la traversée pour six louis.

CHAS. KEELE,

Officier d'Émigration.

Quest. 106. Quels seraient, selon vous, les meilleurs moyens à prendre pour amener une émigration avantageuse?—Quant aux moyens à adopter pour assurer à cette province une émigration qui sera de tout point avantageuse, je me permettrai de dire que ce qu'il faut d'abord à la Province, ce sont des colons pour ses terres incultes. La position géographique du pays, sa navigation naturelle à l'intérieur améliorée à tant de frais, et ses lignes de communication directe par chemin de fer lui donnent droit aux avantages découlant de cette grande émigration de tous les ports d'Europe; mais il est probable que pendant plusieurs années encore cette émigration se dirigera vers l'Ouest lointain.

L'immigration pour la colonisation de nos districts inhabités mérite que l'on s'en occupe, mais non à l'exclusion de celle que l'on pourrait faire passer par la route de Québec au lieu de celle de New-York, quand même son séjour en cette province serait limité à la durée du voyage de Québec à Windsor, ou Collingwood.

En établissant un bureau de renseignement à Liverpool, sous la direction temporaire de M. Hawke, l'agent de l'émigration à Toronto, le gouvernement est, je le pense, entré dans la bonne voie. Cette mesure et les moyens adoptés pour répandre les renseignements donnés par le département des terres de la couronne, ne sauraient manquer de produire d'avantageux résultats.

Quoique nous devrions hésiter à faire toute démarche dont les émigrants pourraient faire ensuite comme une obligation au gouvernement de satisfaire aux espérances par eux formées avant d'arriver au Canada, l'on peut certainement éviter cela et décider sur l'opportunité d'établir dans le Royaume-Uni des agences où l'on pourrait se renseigner à l'égard du pays et sur les moyens de s'y rendre. Je pense que tout en prenant soin d'éviter la concurrence quant à l'émigration, car, en fait de concurrence, la petite responsabilité retomberait sur notre gouvernement, l'on pourrait maintenir à trois ou quatre ports du Royaume-Uni, des agences auxquelles toutes les classes pourraient recourir pour des renseignements exacts touchant la condition de notre province, le sol, le climat et les produits; les routes et distances, les prix et le mode de transport. Le devoir spécial de ces agences serait la publication des offres faites par le gouvernement aux colons, des conditions auxquelles se font aux colons les octrois gratuits de terre, les prix et conditions auxquels s'obtiennent et où sont situées les terres de la couronne. Ces agences accréditées pourraient aussi fournir des renseignements en Canada, dont les amis d'Europe sont en route pour les

rejoindre. En répandant des renseignements certains, elles contribueraient grandement à détruire l'effet des promesses exagérées et si bien répandues par les agents intéressés d'autres pays, et par elles seraient réfutés facilement toutes les faussetés dont le Canada a eu à souffrir jusqu'ici.

Que ces agences soient établies ou non, je pense que l'on devrait faire connaître davantage, dans le Royaume-Uni, l'encouragement que le gouvernement donne à la colonisation par ses octrois gratuits de terre. Aujourd'hui, ces octrois valent moins à l'émigrant qu'à l'ancien habitant de la province, et celui qui n'a pas encore quitté la mère-patrie leur suppose une bien plus grande valeur que le colon d'ici. Si le droit de choisir l'octroi gratuit était étendu à toutes les parties à vendre du domaine de la couronne, au lieu d'être limité à certaines lignes de chemin, ce serait donner à cette prime beaucoup plus d'attrait; et dans ce cas, je considère que l'étendue de l'octroi pourrait être de 50 acres au lieu de 100. Je suggère comme nouvel avantage qui pourrait être offert pour favoriser l'immigration et la colonisation, qu'il soit fait en faveur du colon, au prix établi et pour trois ans, une réserve de 100 ou 150 acres contiguë à son octroi. Mais une prime de 100 acres de terre en pleine propriété, comme celle qui est aujourd'hui offerte, sera toujours, quelque soient les conditions qui s'y rattachent, un grand encouragement pour les classes laborieuses de la mère-patrie; encouragement qui mérite d'être plus généralement connu.

Je pense que s'il était pris des arrangements en vertu desquels le requérant dans la mère-patrie pût obtenir la reconnaissance de sa réclamation comme condition de son émigration en Canada, cela donnerait plus de confiance pour que l'engagement s'accomplît. Je crois que si avec l'émission de certificats donnant le droit aux porteurs de réclamer ici des octrois gratuits, il était établi un bureau d'examen des requérants, ayant le pouvoir de refuser ces certificats à ceux qui n'exciteraient pas à la confiance, il y aurait peut-être plus d'activité dans la demande de ces privilèges.

Jusqu'à quel point il serait à propos d'étendre ces arrangements aux pays du continent d'où part aujourd'hui l'émigration, c'est ce que je ne saurais dire; mais j'ai une idée que par le maintien à Hambourg d'une agence qui n'aurait rien autre chose à faire que de donner des renseignements, aurait un grand effet sur l'émigration allemande. L'on trouverait probablement qu'il est difficile de communiquer avec les émigrants de cette nation avant leur réunion à Hambourg, vu que c'est comparativement en petits nombres de différents endroits disséminés sur une grande étendue de pays; mais je crois qu'en donnant à ce grand port des renseignements exacts, cela aurait l'effet d'en engager beaucoup à abandonner la route de New-York pour celle de Québec, et si les agents déployaient à cet égard l'activité voulue, une partie au moins de ceux qui passent par le Canada pour gagner les Etats du Nord-Ouest pourraient être induits à retarder de se rendre à leur destination arrêtée jusqu'à ce qu'ils aient vu la province et jugé par eux-mêmes des avantages qu'ils auraient à s'y établir.

Quant aux Norvégiens, que nous voyons tous les ans passer par cette province, eux aussi trouveraient avantageux d'avoir des renseignements à l'égard d'un pays qui leur convient aussi bien, et des agents à un ou deux de leurs ports auraient certainement l'effet d'en engager bon nombre à s'établir de ce côté-ci des grands lacs.

Quest. 107. Avez-vous d'autres suggestions à faire au comité?—Non; pas quant à présent.

Le Rév. H. Hope est appelé et interrogé de nouveau :—

Quest. 108.—Quelle est la cause, selon vous, de la diminution de l'émigration pendant ces dernières années?—On peut énumérer les causes suivantes: les avantages offerts par les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, sous forme de passages gratuits et d'octrois gratuits de terre; la condition améliorée de la population agricole de la Grande-Bretagne; les découvertes récentes de mines d'or dans l'île de Vancouver; l'état incertain de l'Europe, pendant les trois dernières années; la grande activité déployée par les agents américains à Liverpool et ailleurs pour favoriser l'émigration aux Etats-Unis; le meilleur marché de passages à New-York; notre crise commerciale, le résultat de mauvaises récoltes et d'un commerce trop considérable; les assertions sans fondement faites par une partie de la presse touchant les finances de la province; les rapports décourageants envoyés par ceux qui furent induits à venir ici par de fausses représentations, et qui ne

purent trouver d'emploi dans la province ; je fais allusion spécialement aux artisans habiles, ceux qui cherchent des emplois, aux commis et aux garçons de boutique, aux hommes de lettres sans capitaux : ceux qu'on devrait inviter à venir sont les cultivateurs ou leurs fils, s'ils ont de petits capitaux ; le moment actuel leur serait très-favorable.

Quest. 109.—Quel remède, selon vous, devrait-on apporter à cette diminution ?—Je ne vois rien de plus propre à augmenter l'émigration que la démarche récente du gouvernement en ouvrant un bureau à Liverpool sous la direction de M. Hawke, l'agent en chef de l'émigration pour le Haut-Canada. La publicité donnée aux informations contenues dans la brochure (dont j'ai le plaisir de mettre des exemplaires devant le comité) sur notre climat, nos institutions et nos ressources ; la publication d'une nouvelle carte de la province. Il se fait une grande distribution de la carte et de la brochure dans la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et la Norvège ; la brochure a été traduite dans les langues de ce pays. M. Hawke tiendra un registre, auquel tout le monde aura accès, des terres de la couronne qui sont à vendre, des terres à vendre ou à louer en Canada.

Richard William Henneker, éc., commissaire de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique, demeurant à Shérbrooke, est appelé et interrogé :

Quest. 110.—Quelle est la durée de vos relations avec la compagnie des terres de l'Amérique Britannique ?—Près de cinq ans.

Quest. 111.—Votre connaissance personnelle de la colonisation ne s'applique-t-elle pas particulièrement aux townships de l'Est ?—Oui.

Quest. 112.—La vente des terres de la compagnie a-t-elle augmenté ou diminué pendant les cinq dernières années ?—Annuellement, avant 1857, nos ventes donnaient un terme moyen de 17,000 à 20,000 acres ; l'année dernière, elles n'en ont donné que 10,000.

Quest. 113. Quelle est la cause de cette diminution ?—Il est difficile de s'en assurer. La demande pour les terres défrichées ou qui ne le sont que partiellement, a été plus grande que pour les terres en bois debout.

Quest. 114. Les cultivateurs, ou ceux qui travaillent sur les terres, ont-ils émigré des townships de l'Est aux Etats-Unis ?—Non ; pendant les deux dernières années le contraire a eu lieu. Bon nombre de cultivateurs, qu'il y a quelques années, avaient vendu leurs terres et s'étaient rendus aux Etats de l'Ouest, sont revenus récemment et en ont acheté d'autres.

Quest. 115. Quel est le prix (terme moyen) des terres de la compagnie dans les townships, et à quelles conditions vendez-vous ?—Notre prix moyen est \$2.50 par acre ; nous avons trois modes de vente :—1^o. A des termes ne s'étendant pas au-delà de cinq ou six ans, avec une somme nominale—un cinquième—argent comptant. 2^o. Par des baux pour six ans—on exige le paiement du loyer seulement et le paiement du premier coût de la terre en quatre paiements annuels, à l'expiration du bail. 3^o. Nous avons un autre mode par lequel nous donnons un bail pour sept années, avec faculté au locataire d'acheter pendant ce temps, et nous offrons de plus une prime de 25 pour cent, si l'acheteur devient acquéreur à ces conditions ; la compagnie recevant de l'argent en dépôt et en payant l'intérêt comme une caisse d'épargne.

Quest. 116. Quel est le mode le plus en vogue parmi les acheteurs ?—Le mode des versements partiels—ce dont je me rends compte par le fait que les terres sont achetées en grande partie. Le mode de bail est plutôt en vogue chez les Canadiens-français.

Quest. 117. Quelle est la proportion des Canadiens-français parmi les acheteurs ?—La moitié.

Quest. 118. Quelle est la quantité des terres non défrichées que possède maintenant votre compagnie ?—A peu près 50,000 acres.

Quest. 119. Quels moyens adoptez-vous pour faire connaître les termes et les conditions de la compagnie et des terres à vendre ?—Par des annonces publiques, des brochures qui contiennent des renseignements ; par l'emploi d'agents d'émigration en Europe et d'agents voyageurs dans la province. Nous avons à présent un agent dans la Norvège et un autre dans le nord de l'Irlande.

Quest. 120. Les terres publiques avoisinant les vôtres, s'établissent-elles dans une proportion aussi rapide ?—Du tout. Mais nous serions charmés de co-opérer avec le gouvernement à l'ouverture de chemins et à l'augmentation de facilités pour l'établissement des terres.

Quest. 121. N'avez-vous pas un établissement norvégien sur vos terres?—Oui, nous en avons un de cinquante familles, dans le township de Bury. Il a été fondé en 1857; ils apprennent rapidement la langue anglaise, surtout les enfants qui assistent régulièrement à l'école; ils se mêlent facilement à la population anglaise.

Quest. 122. Comment ces colons se sont ils rendus sur vos terres?—Nous avons nommé un agent norvégien à Québec, qui reçoit toute l'assistance possible de M. Buchanan, pour donner et procurer les informations nécessaires à ses compatriotes, à mesure qu'ils arrivent à ce port; par ces moyens, en dépit des obstacles que nous avons rencontrés de la part des expéditeurs de l'ouest, nous avons pu obtenir ceux qui sont maintenant à Bury.

Quest. 123. Les croyez-vous bons colons?—Excellents. Cependant, pendant les deux premières années, l'expérience que j'en eus se bornait à ceux de la plus pauvre classe.

Quest. 124. Leurs relations avec la Norvège ont elles eu l'effet perceptible d'attirer d'autres de leurs compatriotes?—Il ne s'est pas écoulé assez de temps pour obtenir un tel résultat; mais de deux de ces colons qui sont repartis pour leur pays, pour y vendre leurs biens et en ramener leurs familles, j'en ai employé un comme agent et je m'attends aux meilleurs résultats possibles de sa visite.

Quest. 125. Y a-t-il beaucoup d'Américains qui font demande de terres?—Oui, un nombre considérable; ils sont tous de la Nouvelle Angleterre et ils ont généralement des capitaux. Ils se font canadiens en très peu de temps.

Quest. 126. Pouvez-vous suggérer les meilleurs moyens à adopter pour augmenter une émigration productive dans ce pays?—Actuellement, à moins que ce ne soit du nord de l'Europe, il ne paraît pas probable que nous puissions beaucoup augmenter l'émigration Européenne. Une augmentation annuelle considérable peut provenir de la Norvège et de la Suède. Le Canada paraît spécialement adapté aux habitants de cette origine.

M. *William Sinn* est appelé et examiné :

Quest. 127. Quel est votre nom et quel emploi remplissez-vous?—*William Sinn*. Je suis l'interprète allemand auprès du département de l'émigration à Québec.

Quest. 128. Depuis combien de temps remplissez-vous l'emploi d'interprète allemand?—Neuf ans. J'agissais comme tel en 1851, et depuis le mois de mai 1852, j'ai été nommé régulièrement.

Quest. 129. Quel traitement touchez-vous?—£150 par année, \$600.

Quest. 130. N'est-il pas de votre devoir de faire un rapport annuel sur l'émigration allemande?—J'ai à faire un rapport pour l'information de l'agent principal de l'émigration à l'arrivée des vaisseaux qui débarquent ou qui amènent des émigrants allemands au port de Québec: dans ce but, je vais à bord de ces vaisseaux et je m'entretiens avec les passagers avant qu'ils quittent le vaisseau; à part cela, il me faut faire un rapport condensé sur l'émigration allemande au St. Laurent, depuis son commencement en 1846.

Quest. 131. Quelle est la proportion des émigrants arrivant par le St. Laurent et provenant de l'Allemagne pendant les quatre dernières années?

	Em. Totale.	Em. Allemande.
En 1856, un quart.	22,439	5,668
" 1857, un sixième.	32,097	5,142
" 1858, un dixième.	12,810	1,232
" 1859, un huitième.	8,778	1,100

Quest. 132. Les émigrants qui viennent à Québec viennent ils principalement par la voie de Hambourg?—Principalement par Hambourg; mais quant à l'émigration générale de l'Allemagne, elle vient par la voie de Brême.

Quest. 133. Les expéditeurs et les patrons de vaisseaux de Brême et de Hambourg objectent-ils à la route du St. Laurent, et quelle en est la raison?—Les maîtres de vaisseaux qui commandent les paquebots réguliers ou de vaisseaux de passagers venant de Brême et de Hambourg, m'ont tous dit sans exception qu'ils n'aimaient pas la voie du St. Laurent. Ils se plaignent tous du long trajet par la rivière; au printemps par le retard apporté par les glaces du golfe ainsi que par les brouillards, et en été par les calmes et les vents contraires; ils préfèrent une course directe à travers l'Océan, à un long passage au port de Québec.

Quest. 134. Savez-vous s'il existe des restrictions prohibitives en Allemagne ou en Prusse sur l'émigration partant de ces pays?—On a promulgué des restrictions prohibitives le printemps dernier à l'égard des hommes âgés de 18 ans, à 45 et 50 ans, qui ne sont pas libérés du service militaire. D'ailleurs, personne ne peut émigrer à moins d'en avoir obtenu la permission de son gouvernement, qui lui relève en même temps du serment de fidélité au gouvernement. Lorsque l'on n'est pas citoyen et que l'on désire se procurer la permission de faire des contrats pour le transport des émigrants pour le passage de l'Océan par l'entremise d'agents locaux, on est obligé de déposer la somme de 20,000 thalers de Prusse, à peu près \$14,000 entre les mains du gouvernement (c. a. d. le gouvernement de la Prusse,) les autres gouvernements n'exigent pas autant.

Quest. 135. Vous êtes vous occupé à établir les émigrants allemands dans la province?—J'ai souvent accompagné des émigrants allemands dans l'intérieur, mais généralement pour leur procurer de l'emploi. A ceux qui avaient de l'argent j'ai recommandé de prendre de l'emploi pendant la première année, et je les ai recommandés à la bonté de certains messieurs dans le comté de Waterloo, capables de leur donner des renseignements. Depuis ces deux dernières années, je tâche d'établir des colonies d'allemandes dans le district d'Ottawa, et malgré beaucoup de contrariétés et de fatigues dans la forêt, je suis heureux de pouvoir dire que j'ai réussi au-delà de mes espérances,—considérant les obstacles qu'il m'a fallu surmonter,—et si je suis bien appuyé, je ne me relâcherai pas dans mes efforts pour encourager mes compatriotes à s'établir dans ces parties de la province, ce qu'il me sera possible de faire consciencieusement pour eux sous ce rapport.

Quest. 136. Depuis combien de temps êtes vous ainsi employé? Depuis ma nomination comme interprète allemand et même comme agent allemand de la ligne royale des malles, à dater de 1849, mais toujours en grande partie à mes dépens. Avant ma nomination comme interprète, et avant 1849 à '50, tous les émigrants allemands allaient à Buffalo; les pauvres comme les riches.

Quest. 137. De quel côté dirigez-vous les émigrants à présent? Il y a dans le moment plus de cinquante Allemands, sans établissement, qui m'ont fait des demandes pour ouvrir un établissement où je puis trouver une étendue de terre possédant les avantages nécessaires au succès d'hommes énergiques et persévérants et qui ont peu de moyens.

Le désir d'assurer ces avantages à ceux qui ont confiance en ma discrétion, me guide dans la direction des émigrants en général.

Quest. 138. Pourquoi avez vous cessé de diriger les émigrants vers l'ouest?

Parce que les pauvres y trouvaient fort peu d'encouragement, et ceux qui avaient quelques moyens, ne pouvaient acheter de terre en quantité suffisante, vu son prix élevé, qui put leur donner des moyens d'existence, dans ces vieux établissements et leur voisinage; mais bon nombre d'allemands avec des fonds (si toutefois on ne les engage pas à faire autrement et ce que l'on tâche de faire constamment à New-York et avec beaucoup de succès, je crois) viennent dans la section ouest du Canada par le Pont Suspendu.

Quest. 139. Les émigrants qui ont payé pour leur lots et qui s'y sont établis, ont-ils porté des plaintes?—Il n'y en a pas eues de la part de ceux qui se sont établis sur des lots de la couronne, mais il y en a eues de très amères de la part de ceux qui avaient acheté de spéculateurs; il n'y a pas de remède à cela, c'est le résultat de l'ignorance de la langue du pays.

Quest. 140. Ces contrariétés parmi les émigrants ont-elles eu pour résultat de retarder l'émigration allemande vers ce pays?—Je ne le pense pas; le peu d'émigration allemande vers le St. Laurent tient à des causes différentes; la principale vient de ce qu'il n'est pas du tout de l'intérêt des armateurs de Hambourg et de Brême d'encourager l'émigration vers le St. Laurent. Ils ont un commerce de transport direct entre leurs ports respectifs et ceux de New-York, Baltimore et de la Nouvelle-Orléans pour les produits de l'Allemagne et ceux des Etats-Unis, à un tarif de fret rémunérateur; tandis que l'emploi de leurs vaisseaux pour Québec est indirect, sans cargaison pour l'aller.

Quest. 141. N'y a-t-il pas trois ou quatre journaux allemands de publiés dans la province? Il y en a cinq en tout dans le comté de Waterloo:—

“L'ami du Cultivateur Canadien,” à Waterloo-ville.

“Le Canadien Allemand,” à Berlin.

“Le journal de Berlin,” à do.

“L'observateur (*Bobachter*), à Preston.

“Le journal du Peuple Canadien,” (*Canadische Volksblatt*), New Hambourg.

Quest. 142. Les annonces du département des terres de la couronne sont-elles publiées dans ces journaux Canadiens-allemands?—Je me rappelle avoir vu une annonce des octrois gratuits de terres sur des chemins de colonisation, il y a quelques années dans “L'Observateur” (*Beobachter*), qui se publiait alors à Toronto—et dans “L'Ami du cultivateur Canadien,” la nouvelle loi sur les *squatters*; mais je ne crois pas que les journaux allemands reçoivent généralement les annonces des terres de la couronne.

Quest. 143. Que pensez-vous de l'augmentation ou de la diminution probable de l'émigration de la Prusse ou de toute autre partie de l'Allemagne?—Cela dépend en grande partie des efforts que les Canadiens feront pour les attirer. Laisée à elle-même, cette émigration augmentera ou diminuera, selon l'augmentation ou la diminution de l'émigration générale de l'Europe.

Quest. 144. Pensez-vous que l'établissement d'une agence Canadienne à Hambourg serait avantageuse?—Une agence canadienne à Hambourg ou à Brême, connue comme établissement solide et auquel on peut se fier, aurait l'effet jusqu'à un certain point d'augmenter la classe d'émigrants Allemands qui convient si bien à cette province; mais l'utilité d'une agence de cette espèce serait de beaucoup augmentée si l'on se mettait en communication avec les agents d'émigration des différents états de l'Allemagne, et plus particulièrement avec M. Charles Eisenstein, de Berlin, Prusse, dont j'ai parlé dans une lettre adressée à l'agent en chef de l'émigration de S. M., le 7 décembre dernier—vu qu'après tous les efforts faits dans le midi de l'Allemagne, on verra que le Canada recevra sa principale et sa constante affluence d'émigration Allemande du Nord de la Prusse dont les habitants se trouveront très bien du climat du Canada.

Quest. 145. Serait-il judicieux de faire voyager l'agent dans les États Allemands pour y faire connaître, par des discours ou autrement, les avantages que présente le Canada aux émigrants?—Seulement pour établir des relations avec les agents de l'intérieur. Dans bien des localités on ne permet pas aux agents-voyageurs de l'émigration d'adresser le public; d'ailleurs ils sont assez mal vus du peuple.

Quest. 146. Quel est ce M. Eisenstein dont il est question dans la lettre que vous venez de produire?—Charles Eisenstein est l'agent général d'émigration, demeurant à Berlin, en Prusse. Sur les 47,000 Allemands débarqués à Québec depuis 1846, il en a acheminé plus de 15,000. Il a des agents par tout le pays, et il est bien aimé des émigrants qui en parlent avec avantage comme un homme droit et honnête. Il a publié et fait circuler dernièrement à ses propres frais, une petite brochure sur le Canada.

Quest. 147. Y a-t-il quelque difficulté légale au sujet de l'établissement d'une agence à Hambourg?—Je crois qu'il y aurait des réglemens à observer. Les étrangers qui désirent s'établir permanemment pour affaires à Hambourg ou à Brême, sont tenus d'acheter leurs droits de cité pour lesquels ils paient, selon leurs rang, de \$20 à \$200, et même plus.

Quest. 148. Pensez-vous qu'une agence à Hambourg en rapport avec le chemin de fer Grand Tronc, serait de quelque utilité?—On ne permettrait pas au Grand Tronc d'avoir un bureau pour l'émission de billets de passage de Québec vers l'ouest. Si l'on veut forcer l'émigration de notre côté, le chemin de fer Grand Tronc devra établir une ligne régulière de voiliers et de steamers entre Hambourg et Québec, directe ou indirecte, *via* Liverpool en rapport avec un steamer, ou en ayant le contrôle, faisant le service entre Hambourg, Brême et Hull ou Liverpool, pour transporter les émigrants, et en outre il faudra un corps régulier d'agents dans le nord de l'Allemagne. Les émigrants du sud préfèrent la route du Havre à New-York, etc., comme étant la plus courte.

Quest. 149. Quel est, à votre avis, le meilleur moyen de répandre des informations utiles parmi ceux en Allemagne qui se proposent d'émigrer?—Une brochure comme celle récemment publiée en anglais sur le Canada, par le bureau d'agriculture, à laquelle une petite carte, aussi complète que possible, serait attachée—comme M. Scobie en a publié quelques-unes en 1857, à Toronto—qui pourrait être distribuée par l'agent du Canada et par ses correspondants à l'intérieur,—voyez réponse 146. Il y a trois journaux d'émigration, le “*Hanser*,” publié à Hambourg, la gazette d'émigration Allemande à Brême et la gazette d'émigration “*Rudolstadter*,” publiée à Rudolstadt (principautés centrales de l'Allemagne) qui ont une circulation considérable en Allemagne (un de ces journaux prétend avoir une

circulation de 10,000)—ces journaux, pour un “équivalent” publieraient des articles favorables sur le Canada ainsi que des correspondances sur le même sujet.

Quest. 150. Existe-t-il en Allemagne, un système d'agence d'émigration dont nous pourrions tirer parti?—Il y a dans la plupart des villes et des villages des agents d'émigration, qui agissent pour quelque agent général, qui à son tour agit pour des propriétaires de vaisseaux et des expéditeurs d'émigrants de Hambourg, Brême, etc., outre cela il y a des associations d'émigration. Ils tiennent leurs bureaux principaux à Berlin pour le nord, à Leipzig pour le centre, et à Francfort-sur-le-Main pour le Midi de l'Allemagne. Tout dernièrement, le secrétaire-gérant à Francfort-sur-le-Main, m'a demandé des statistiques sur le Canada, d'une nature qu'il pourrait recommander avec confiance dans leur rapport annuel publié pendant ce mois. J'en ai remis une traduction à l'agent principal, et je crois qu'il y fut répondu par le bureau d'agriculture. Les seules agences d'émigration du gouvernement qui ressemblent aux nôtres, sont à Hambourg et à Brême.

Quest. 151. Selon vous, quelle est la rémunération que M. Eisenstein considérerait suffisante pour entreprendre une agence générale de cette espèce, dans le cas où le gouvernement approuverait sa nomination?—Dans une lettre qui m'était adressée l'été dernier, M. Eisenstein y disait qu'une agence qui remplirait le but que se propose le Canada d'encourager la meilleure classe d'émigrants (quant à leur moyens) à émigrer dans ce pays, ne pourrait être entreprise à moins de £500.

Quest. 152. Ne pensez-vous pas qu'une agence établie par l'entremise de M. Eisenstein et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, serait le meilleur plan pour mettre sous les yeux de la population allemande le sujet de l'émigration au Canada?—Il n'y a pas de doute que M. Eisenstein et le Grand Tronc agissant de concert avanceraient de beaucoup les choses, mais je crois que M. Eisenstein a refusé l'agence du Grand Tronc, lorsqu'elle lui fut offerte le printemps dernier.

Quest. 153. Quelle est la différence du prix de passage des ports allemands à Québec, comparé à celui de ces mêmes ports à New-York?—Il y avait autrefois une différence de quelques piastres; le passage à Québec étant à meilleur marché, mais depuis les quelques dernières années, l'on paie autant pour se rendre à Québec qu'à New-York.

Quest. 154. Quelle différence ya-t-il, sous le rapport de l'aménagement dans les vaisseaux Allemands allant à Québec comparés à ceux qui vont à New-York?—Ceux qui vont à New-York sont des paquebots de première classe, ne possèdent pas de meilleurs aménagements que ceux qui viennent à Québec, mais souvent des navires affectés au transport du charbon (qui ne sont pas propres au transport des passagers,) qui déchargent leurs cargaisons à Hambourg et à Brême, sont nolisés pour amener des émigrants à Québec, aux quels on avait promis passage par les paquebots réguliers. Lorsqu'il en est ainsi, les gens sont très mécontents et font savoir à leurs amis leurs plaintes au moyen de lettres. Cela fait un grand tort à la route du St. Laurent.

Quest. 155. Vous a-t-on fait des plaintes sur le traitement subi par les émigrants Allemands pendant la traversée?—Depuis que je m'occupe d'émigration, les émigrants m'ont fait beaucoup de plaintes. Deux de ces plaintes méritaient le pénitencier. Les plaignants furent cachés par des individus demeurant ici et qui agissaient pour le capitaine. Je trouvai moyen d'obtenir redressement pour d'autres plaintes en autant qu'elles tombaient sous la juridiction des lois de cette province. Tous les plaignants étaient des passagers de vaisseaux nolisés. Il n'y a pas eu de plainte de la part des passagers des paquebots réguliers, dont les propriétaires s'engagent à fournir le passage.

Quest. 156. Si les journaux allemands qui sont publiés en Canada, étaient envoyés à des agents en Allemagne, n'en pourrait-on pas tirer parti?—Oui; et ces journaux seraient très bien reçus en Allemagne; ils devraient nécessairement contenir des articles sur l'émigration au Canada, et surtout des renseignements sur les établissements Allemands, l'arrivée des vaisseaux à passagers, les incidents remarquables de la traversée; et la distribution des émigrants à leur débarquement ici, etc., etc., etc.

Quest. 157. Si notre gouvernement commandait un certain nombre de ces journaux pour la circulation, pensez-vous que les rédacteurs seraient disposés à publier des articles sur l'émigration?—Ils le feraient avec plaisir.

Quest. 158. Avez-vous jamais imprimé, publié, ou fait circuler une description de ce pays dans la langue allemande?—En 1854, l'Honorable Malcolm Cameron me permit d'avoir 2,000 exemplaires des “Lettres sur le Canada,” imprimées et compilées par M. Jacob

Teuscher, rédacteur du "*Canadian Farmers' Friend*." Ces lettres furent expédiées en Allemagne pour y être distribuées. Ensuite, je distribuai un message du gouverneur-général Lord Elgin, aux émigrants lors de leur débarquement ici. J'ai souvent adressé des correspondances aux journaux en Allemagne; mais elles produisent souvent des discussions; et les propriétaires des journaux n'en retirant ou aucun bénéfice, cessent ou bien refusent de les insérer.

Quest. 159. Avez-vous fait circuler une brochure, traduite en allemand, publiée par le bureau d'agriculture, et comment?—A ma connaissance, la dernière brochure allemande, distribuée par le bureau d'agriculture, fut imprimée en 1857. Je n'en ai jamais reçu pour distribuer aux émigrants à leur débarquement ici. J'en reçus une copie pour la première fois lors du déménagement de ce bureau ici, l'automne dernier.

Quest. 160. Des renseignements et des statistiques sur la province ne seraient-ils pas utiles et bien reçus en Allemagne?—Oui, mais je crois que la dernière brochure, qui n'est pas encore publiée en allemand par le bureau d'agriculture, contient suffisamment d'informations pour les émigrants.

Quest. 161. Que pensez-vous d'une offre d'octrois gratuits de terres?—C'est sans nul doute un grand stimulant pour les émigrants que de recevoir un octroi gratuit de terre, mais j'objecte au système actuel, de publier que tout émigrant âgé de plus de 18 ans recevra un octroi à certaines conditions; parce que les pauvres gens se fiant à cette annonce ont dépensé une bonne partie de l'argent qu'ils ont gagné péniblement pour se rendre à ces lots gratuits et ont éprouvé beaucoup de désappointement. Quand un chemin d'octrois gratuits est ouvert, ceux qui résident dans le voisinage s'emparent des lots qui ont quelque valeur sur plusieurs milles le long du chemin, avant qu'aucune partie en soit même finie, et ainsi de suite. Si même un émigrant veut choisir un lot au-delà de ceux qui sont déjà pris, comment s'y rendra-t-il à travers les marécages, les bois fourrés et les arbres qui sont à terre. En 1858, 76 Polonais, (16 familles) passagers à bord du *Heunch*, de Brême, débarquèrent ici. Un agent de passagers agissant dans l'intérêt des vaisseaux de Brême leur avait dit qu'ils recevraient 100 acres de terre à leur arrivée en Canada, gratuitement. Ils vendirent leurs petites chaumières et les quelques arpents de terre qu'ils possédaient et débarquèrent ici dans un état complet de pauvreté. Ils n'avaient pas entr'eux la valeur en argent d'un pain. Ils se plaignaient que l'agent les avait trompés en leur disant que les frais du voyage de la Pologne Prussienne à Québec étaient bien moindres que ce qu'ils étaient réellement. Ces pauvres gens étaient d'autant plus à plaindre qu'ils ne parlaient presque pas autre chose que le polonais. Je n'oublierai jamais leurs cris de désespoir, lorsqu'ils découvrirent combien on les avait trompés de l'autre côté de l'Océan. Je leur procurai des passages gratuits de l'agent-en-chef pour aller à Renfrew, et quoique la saison fut avancée, je trouvai moyen de leur trouver de l'emploi chez les cultivateurs de cette localité, à l'exception toutefois d'une seule famille pour laquelle je n'ai pu en trouver. A leur arrivée, ils furent considérés comme un fardeau, mais au bout d'un an l'agence d'Ottawa put en faire une mention fort honorable.

Quest. 162.—Que pensez-vous du plan qu'on a proposé, c'est-à-dire d'émettre une espèce de scrip de terre, par l'entremise des agents en Europe, donnant droit au porteur (le scrip n'étant pas transférable) à 50 acres de terre, avec le pouvoir d'acheter 50 ou 100 acres les avoisinant, dans un temps spécifié?—Un plan pareil augmenterait considérablement l'émigration en Canada, de toutes parts.

Quest. 163. Ne pensez-vous pas que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc a aidé à l'émigration, de la Belgique, par exemple?—Je ne crois pas que la compagnie de chemin de fer Grand Tronc ait fait aucune chose qui aurait pu ou qui ait encouragé l'émigration de la Belgique particulièrement. Il y a eu des plaintes de la part d'émigrants belges, qui avaient acheté des billets bons pour tout le voyage (*through tickets*) de l'agent du Grand Tronc à Anvers, pour Green Bay, Wisconsin. Ces billets furent échangés ici contre des billets-coupons pour Green Bay, mais il paraît qu'on leur ôta le billet de Chicago à Green Bay, à Toronto et à Chicago, et on leur donna deux piastres pour payer leur passage de Chicago à Green Bay, qui était alors de six au lieu de deux piastres.

Quest. 164. Pensez-vous que le système de ces billets qui sont bons pour toute la route a opéré d'une manière avantageuse et satisfaisante?—Je crois ce système de billets contraire aux intérêts des émigrants et de la Province. L'émigrant perd la chance

d'obtenir son passage à meilleur marché, et les agents du Grand Tronc tâcheront toujours d'inscrire un passager pour tout le voyage, aussi loin que possible hors de cette province; d'ailleurs, en encourageant les émigrants à prendre des billets pour tout le voyage, ils représentent mal les ports canadiens, lorsqu'ils disent dans leurs annonces: "Mais le plus grand avantage dont les passagers s'assurent en se procurant des billets pour tout le voyage, c'est de ne pas s'exposer aux impositions et aux fraudes qui se pratiquent aux dépens des émigrants dans les ports de mer, par des personnes qui se représentent comme agents pour les différentes routes, etc., mais qui sont souvent que des imposteurs, ou souvent des personnes qui ne sont pas responsables." Le fait est qu'il n'existe pas d'agents de cette espèce à Québec—et la surveillance active des officiers du bureau d'émigration ne permettrait pas un pareil état de choses. Mais j'ai vu des personnes qui avaient payé pour des passages de cabine de seconde classe et pour des sièges de seconde classe dans les chemins de fer de Liverpool à Toronto; on leur fit payer pour leur passage de chemin de fer à Toronto \$3 de plus que ceux de l'entrepont (*steerage*); cependant ils furent obligés de voyager ensemble dans le même char.

Quest. 165. Que pensez-vous d'une émigration de la Suisse ou de la France?—Je crois que ces émigrants préfèrent un climat plus doux que celui du Canada—on pourrait, il est vrai, en induire quelques uns à venir ici, mais on ne pourra pas organiser une émigration régulière. Je crois que l'agent en chef a correspondu sur ce sujet avec un monsieur à Dunkerque, (France.)

Quest. 166. Le Département des Terres de la Couronne vous a-t-il fourni des renseignements quant aux différentes localités qui sont ouvertes aux colons?—Non; mais lorsque je me suis adressé à ce bureau pour en obtenir des informations, on me les a données de suite. Je suggérerai cependant que le département de l'émigration soit pourvu de cartes des townships et des notes des arpenteurs de ces townships, dans tous les cas celles de ceux qui ont été arpentés récemment le long des chemins d'octrois gratuits de terre; actuellement, l'émigrant ne peut obtenir aucun renseignement sur la qualité, etc., des terres dans les diverses localités, ouvertes à la colonisation, à aucun des bureaux d'émigration.

Quest. 167. Vous fournit-on des brochures et des documents pour distribuer aux émigrants?—Je n'en ai pas reçus depuis plusieurs années. Les émigrants allemands viennent en très grand nombre—ceux qui ont une destination et ceux qui n'en ont pas, et comme je connais presque toutes les localités dans cette Province, je suis en état, à raison de mon expérience et de mes voyages, de leur donner des renseignements sur les sujets qui les intéressent.

Quest. 168. Pensez-vous qu'il serait désirable de publier des cartes de township à bas prix, pour l'information générale?—Je crois qu'il serait très important que ces brochures qui doivent être distribuées en Europe ou au débarquement des émigrants ici, fussent munies de cartes. Ayez la bonté de voir ma réponse au No. 149.

Quest. 169. Avez-vous quelque suggestion à faire au comité, touchant spécialement l'émigration allemande?—La loi de naturalisation devrait être amendée, donnant aux aubains qui achètent des biens dans cette province et qui résident sur leurs propriétés, de suite, tous les droits et les privilèges de citoyens nés dans ce pays—c'est ce qui se fait même en Allemagne. On devrait aussi établir une agence à New York, comme on ne peut faire venir tous les émigrants par Québec—vu que le plus grand nombre vient par New York, et le système au Castle Garden de demander aux émigrants combien ils ont d'argent et où ils se proposent d'aller, est immédiatement suivi d'avis qui le dirigent vers tout autre état (si l'émigrant a \$100) que le Canada. Si les Allemands savaient lorsqu'ils s'embarquent à Brême, à Hambourg, à Anvers, ou au Havre de Grace, qu'il y a une agence canadienne à New-York qui les guidera correctement, ils s'en prévaudraient.

(Copie d'une lettre en réponse à la question 150.)

QUÉBEC, 7 décembre 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse la traduction d'une lettre de W. F. Nagel, de Montréal, et vous prie de vouloir bien me donner des instructions relativement à la réponse que je dois y faire.

Je vois dans les journaux un avis du département des terres de la couronne qu'il sera accordé des permis de couper du bois sur les terres du gouvernement, dans les townships d'Acton, Maddington et Stanfold, district de St. François, B. C., et je prendrai la liberté de vous rappeler une conversation que j'eus avec vous au commencement du mois dernier, dans laquelle je vous informai, qu'avec la sanction du gouvernement, je me proposais d'établir une colonie allemande dans ces townships ; mais si le bois de ces terres est vendu, je crains de ne pouvoir réussir. Les nouveaux colons trouveront facilement à vendre ce bois dans les environs, et les profits qu'ils en retireront les encourageront et les aideront durant les premières années, pendant qu'ils ne pourront encore compter exclusivement sur le produit d'une terre nouvelle.

Je prendrai la liberté d'attirer votre attention sur le fait que de nombreuses affiches, offrant des terres à vendre dans l'Illinois, le Michigan, le Missouri, etc., sont distribuées dans toute cette province. Je vous envoie une de ces annonces, coupée d'un journal allemand du Haut-Canada, dans laquelle on offre des terres dans le Missouri au prix de 12 cents à \$2.50c. l'acre, et que l'on dit être égales aux meilleures terres de la France et de l'Allemagne, et particulièrement propres à la culture des fruits et de la vigne, etc.

Je vous inclus aussi le journal allemand, *l'Emigration Gazette*, de Brême, en Allemagne, qui contient un avis aux émigrants, signé par le Rev. Diepenbeck, commissaire d'émigration pour l'état du Michigan, 83, Greenwich street, New-York, offrant à tout colon 40 acres de bonne terre du gouvernement gratis, en leur laissant le choix d'acheter 120 acres contigus, à \$1.25c. l'acre, avec un crédit de 10 ans. Ce journal est généralement rempli d'articles recommandant la plupart des états de l'Union américaine, mais le Canada n'y est pas mentionné, — probablement, je suppose, parce que ses éditeurs ne sont pas subventionnés par le Canada.

J'ai aussi en ma possession des reçus pour des terres vendues dans l'Arkansas, par une compagnie de Buffalo, à des individus que j'ai établis à Alice, dans le comté de Rensselaer. Le gouverneur du Wisconsin a envoyé M. Robert Metz, de Milwaukee, en Allemagne, pour encourager les émigrants allemands à aller s'établir dans le Wisconsin.

Je suggérerais qu'il fut pris quelques arrangements avec Charles Eisenstein, par son influence former des compagnies qui achèteraient des étendues de terre de 500 à 20,000 acres, comme on le fait dans différentes parties de l'Allemagne et de la Suisse, pour l'état du Wisconsin. Par exemple, je mentionnerai le village de Glarus, qui a été établi il y a quelques années par de pauvres familles du canton de Glarus, en Suisse, pour lesquelles la municipalité a acheté des terres au taux de 20 acres pour chaque famille. Cette colonie est remarquable pour le succès qu'elle a obtenu ; ces Suisses font du fromage qui est recherché sur les marchés du Mississipi, du lac Michigan, etc., etc.

Possédant tant d'éléments de succès en Canada pour former de nouveaux établissements, je trouve réellement ennuyeux de rester oisif lorsque je pourrais tant faire.

Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,
W. SINN,
Interprète allemand.

16 avril 1860.

William Hutton, écuyer, secrétaire du bureau d'agriculture et des statistiques, est appelé et interrogé :

Quest. 170. Depuis combien de temps êtes-vous attaché au bureau d'agriculture ? — Depuis février, quand les deux bureaux furent réunis en un seul.

Quest. 171. Cela faisait-il partie des affaires de l'un ou l'autre bureau, avant leur réunion, de s'occuper des intérêts de l'émigration ? — Oui ; et voici ce que stipulait à cet égard l'acte 16 Vict., ch. 41, section 6, passé en 1852, et qui établissait le bureau d'agriculture :

“ Il sera du devoir du dit ministre d'instituer des enquêtes et de recueillir des renseignements statistiques utiles, relativement aux intérêts agricoles de la province, et d'adopter des mesures pour les répandre et les faire circuler de telle manière et en telle forme qu'il jugera convenable pour accélérer les améliorations dans la province, et pour y attirer l'émigration des pays étrangers, etc.”

Quest. 172. Lorsqu'ils furent unis, conservèrent-ils leurs fonctions respectives?—Oui. Ils furent réunis par un ordre du conseil, émis sur la suggestion qui en était faite dans un rapport écrit par moi et adressé au conseil.

* *Quest. 173.* Une fois ainsi constitué, en 1852, le bureau s'occupait-il de l'émigration?—Pas que je sache. Depuis que j'en fais partie, cependant, c'est-à-dire depuis 1855, nous nous sommes beaucoup occupés à réunir des statistiques concernant les gages et les demandes de main-d'œuvre, et autres renseignements d'une importance vitale pour les émigrants.

Quest. 174. Quel usage a-t-on fait des renseignements ainsi obtenus?—En 1856 et 1857, nous les avons fait imprimer sur feuilles volantes et fait répandre ensuite en Angleterre et en d'autres pays; mais depuis 1858, nous n'avons rien publié sur ce sujet.

Quest. 175. Quels sont les autres documents utiles aux émigrants que votre bureau a publiés, et comment ont-ils été répandus?—Je renvoie pour cela aux réponses faites au comité de l'année dernière par M. Campbell, de notre bureau, pendant mon absence de Toronto. Ces réponses sont tout à fait correctes.

Quest. 176. Depuis, votre département a-t-il donné des instructions à quelque personne ou personnes dans le Royaume-Uni ou en Allemagne, pour faire répandre d'autres renseignements sur le Canada à l'effet d'engager les émigrants à venir ici?—Oui; à M. Wagner, allemand de naissance, qui a été inspecteur sur l'Ottawa et qui est retourné en Allemagne au commencement de cette année; aussi à M. Hawke, qui a tout dernièrement tenté l'essai d'un bureau d'émigration à Liverpool. Il est aussi sortie une commission dans un but à peu près analogue, et dont a été chargé un M. Haugan, norvégien, de Bury, dans les townships de l'Est, lequel est retourné dernièrement dans son pays natal.

Quest. 177. Que pensez-vous de l'opportunité de placer en permanence des agents canadiens, disons à Liverpool et à Hambourg?—Je ne saurais rien dire quant à Hambourg, mais je pense qu'une agence à Liverpool rendrait de grands services, si l'on y plaçait une personne compétente.

Quest. 178. Quel a été l'effet du système des billets de complet parcours, adopté par les compagnies de steamers canadiens et du chemin de fer Grand Tronc, lors de l'augmentation ou diminution des émigrants?—Autant que je puis le savoir, ce système n'a pas aidé à la colonisation canadienne; au contraire, les étrangers cherchent à aller aussi loin à l'ouest que possible, et c'est ce qui ne devrait pas être encouragé à nos dépens. Beaucoup ont traversé cette province et qui y sont revenus ensuite à de grands frais.

Quest. 179. Est-ce que des renseignements placés à bord des steamers canadiens ne seraient pas utiles aux passagers d'entrepont et autres?—Je crois cette suggestion très bonne. Tout capitaine de cette ligne devrait être muni de cartes, de plans et d'amples renseignements utiles à ses passagers.

Quest. 180. Votre département est-il entré en communication avec la compagnie à ce sujet?—Pas que je sache.

Quest. 181. Quel effet a produit le système des octrois gratuits sur les colons immigrants?—D'après les rapports des agents sur ces octrois gratuits, insérés dans mon rapport de cette année, il y a quelques nouveaux émigrants d'arrivés. Ce sont surtout les fils d'anciens colons qui prennent les lots gratuits.

Quest. 182. Que pensez-vous de l'idée d'émettre, par l'intermédiaire d'agents autorisés en Europe, du scrip pour des octrois gratuits de terre, disons de 50 acres chacun—le scrip ne devant pas être transférable et expirer au bout d'un an ou d'un certain temps spécifié si l'on ne s'est pas conformé à ses conditions?—Je pense que ce serait là un bon moyen de favoriser la colonisation, pourvu que la personne qui demandera ce scrip puisse prouver à l'agent qu'elle n'a pas moins de trente louis sterling en sus de la somme nécessaire à son transport en Canada et à celle de sa famille, s'il en a une.

Le scrip ne devrait pas être transférable et l'octroi assujéti aux conditions suivantes, savoir: Que le lot devrait être choisi dans les six mois à compter de la date de l'émission du scrip, et réellement occupé aux conditions auxquelles sont aujourd'hui tenus ceux qui obtiennent des octrois gratuits, et qui sont expliquées au long dans le pamphlet qui a pour titre *Canada*, page 23, à l'exception, cependant, du temps prescrit pour la prise de possession, qui pourrait être de six au lieu d'un mois. Le défaut de choisir ou de s'établir sur le lot dans le cours de ces deux périodes devant être suivi de la perte de tout droit au dit scrip.

(Par M. Heath.)

Quest. 183. Si l'on émettait ainsi du scrip, est-ce que les 50 acres adjacents ne devraient pas être réservés pour la vente à un prix fixe, pendant une période limitée, et cela afin de donner aux propriétaires des premiers cinquante la préférence comme acquéreur?—Le scrip devrait renfermer un engagement de la part du gouvernement de conserver les autres 50 acres du lot pendant une période n'excédant pas trois ans, et auquel le colon aurait droit de préférence comme acquéreur, au prix courant des terres du gouvernement dans le même township au temps de l'acquisition.

Quest. 184. Pouvez-vous dire quelles seraient, d'un côté, les précautions que le gouvernement pourrait prendre,—et de l'autre quelles seraient les garanties données à l'émigrant pour que ce système ne donne pas lieu à des abus?—Je crois que le scrip devrait porter le sceau officiel du gouvernement canadien et être contresigné de l'agent de l'émigration à Québec, avant d'être présenté à l'agent des terres de la couronne du comté où le lot choisi sera situé, et si le temps alloué pour choisir le lot est de six mois, et qu'un délai de six mois est donné pour l'exploiter, il y aura là des garanties suffisantes tant pour le gouvernement que pour l'émigrant.

[Par M. J. Cameron.]

Quest. 185. Pensez-vous que des cartes de township, faites au plus bas prix possible et répandues en grand nombre, contribueraient beaucoup à faire connaître nos terres vacantes dans les townships et à amener chez nous un grand nombre de bons colons?—Je pense que ce serait là une bonne manière de faire connaître nos terres vacantes, et, à mon avis, il serait très nécessaire qu'une imprimerie lithographique fut adjointe à la division de l'arpenteur général, dans le département des terres de la couronne. Par ce moyen, le gouvernement ferait une très grande économie.

[Par le Président.]

Quest. 186. Avez-vous quelques autres suggestions à faire au comité à l'égard du sujet dont il s'occupe?—En réponse à cela, je dois dire que ce serait un grand avantage pour ceux qui se proposent d'émigrer au Canada si des cartes lithographiées des townships, dont les terres sont à vendre ou offertes comme octrois gratuits, étaient envoyées aux agents pour les exposer en différents lieux, ou même pour les donner *gratis* à ceux qui en demanderaient. Ces cartes pourraient être faites à peu de frais, et comme les plans fournis par les arpenteurs provinciaux au département des terres de la couronne, elles devraient indiquer les rivières, les lacs, les sortes de bois, les côtes, les savannes, etc., mais elles devraient être sur une plus grande échelle, afin de donner une juste idée de l'aspect de chaque township à celui qui se propose d'émigrer ici.

C'est dans le but d'aider à la réalisation de cet objet que je suggère qu'une imprimerie lithographique soit adjointe au département des terres de la couronne. Le surcroît de dépense, si surcroît il y avait, serait amplement compensé par les renseignements que répandraient ces cartes des localités dont les terres sont à vendre et que le gouvernement désire coloniser. Là où des cartes sont visibles, ceux qui se proposent d'émigrer choisissent généralement une localité, et il arrive souvent que ce choix épargne beaucoup des dépenses qu'il faut faire pour amener les gens à une prompte décision d'émigrer, et c'est là un résultat de beaucoup d'importance pour un pays d'une aussi grande étendue que le nôtre. Je transmets les lettres suivantes :

Copie des instructions à A. B. Hawke, écuyer, touchant l'agence à Liverpool.

BUREAU D'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES,

QUÉBEC, 21 janvier 1860.

CHER MONSIEUR,—L'honorable P. M. Vankoughnet, le chef de ce bureau, m'a enjoint de vous écrire pour vous prier d'ouvrir un bureau à Liverpool, où toutes personnes qui désirent émigrer en Canada pourront obtenir tous les renseignements qu'elles pourront désirer sur ce pays.

Le gouvernement met une entière confiance en vous, et il espère que votre long séjour en Canada et la connaissance que vous avez de ce pays donneront de l'importance aux renseignements que vous pourrez donner à ceux qui s'adresseront à vous pour se renseigner au sujet de cette colonie.

Je suis, cher monsieur,

Votre tout dévoué,

W. HUTTON,
Secrétaire.

A. B. HAWKE, écuyer,
Agent de l'émigration pour le Canada,
Liverpool, Angleterre.

Copie des instructions envoyées à l'agent en Allemagne, transmise par Wm. Hutton, écr.

BUREAU OFFICIEL DE L'EMIGRATION,
QUÉBEC, 30 janvier 1860.

MONSIEUR,—Sachant que vous êtes sur le point de retourner dans votre pays natal, dans le but de faire connaître à vos compatriotes les avantages qu'ils trouveraient à venir s'établir en Canada, votre pays d'adoption, et ayant pleine confiance dans votre expérience aussi bien que dans votre jugement, je considère que les renseignements que vous pourrez donner à vos compatriotes, vu la connaissance que vous avez des besoins de votre colonie, seront très importants, surtout en ce qui pourra leur être avantageux, et c'est à ce sujet que je crois à propos de vous faire quelques suggestions.

Vous êtes au fait que dans notre pays, comme dans tous les Etats-Unis, il y a peu d'avantages à offrir aux ouvriers de tout métier qui ont besoin d'un emploi immédiat dès leur arrivée, et qu'il serait tout à fait injudicieux d'encourager l'émigration de cette classe, surtout dans le cas où ces ouvriers ne parlent pas notre langue, car il y aurait pour eux double désavantage. Mais aux cultivateurs et à tous ceux qui veulent acheter des terres, le pays offre aujourd'hui tous les encouragements qu'il est possible de désirer. Les terres du gouvernement peuvent s'acheter en blocs ou en lots de 100 ou de 200 acres, aux conditions les plus avantageuses. En outre de cela, il est possible d'obtenir de particuliers des terres exploitées aussi bien qu'incultes dans toutes les parties de la province, dont les prix varient selon la localité et dont les termes de paiement sont à la portée des moyens les plus modestes.

Comme vous le savez, la loi de naturalisation de 1859 offre aux étrangers toutes les facilités possibles de devenir citoyens et de jouir de tous les droits et privilèges des sujets nés anglais, et c'est là un fait digne de remarque.

Quant à la salubrité du climat, vous avez été à même d'en juger. Sous ce rapport, le Canada a certainement le pas sur une grande partie de l'Ouest lointain. Nous jouissons d'une indépendance qui n'est surpassée dans aucune autre partie du monde. Toutes nos institutions sont des plus populaires. Nous n'avons pas de religion dominante, et il est largement pourvu à l'instruction, sans distinction de secte ou d'origine. Il n'y a de taxe directe que pour les améliorations locales dans lesquelles le contribuable est directement intéressé.

L'établissement d'une communication hebdomadaire par steamers avec l'Europe—de Québec en été et de Portland en hiver, et qui se relie avec le chemin de fer Grand Tronc du Canada, qui est aujourd'hui complété par l'ouverture du pont Victoria avec le St. Laurent,—doit convaincre tous les émigrants que la route du St. Laurent est la plus directe, la plus prompte et la moins coûteuse, soit qu'ils veuillent venir au Canada ou aller dans les Etats les plus à l'Ouest de l'Union américaine. Et ceux qui arrivent à ce port, soit par les paquebots-poste ou par des voiliers, s'ils prennent les trains exprès quotidiens, peuvent se rendre dans aucune partie de l'Ouest sans changer de wagon. Ces facilités, jointes à celles offertes par notre ligne régulière de steamers de première classe qui sont avantageusement connus depuis longtemps sur le St. Laurent, font escale à tous les principaux endroits sur le fleuve et les lacs, sans compter que les émigrants peuvent être sûrs qu'ils recevront des renseignements exacts et seront protégés contre les impositions par les agents du gouvernement; ces facilités, dis-je, devront engager une grande partie des émigrants à choisir cette route.

Je vous transmets le tarif imprimé des prix exigés en 1859 pour le transport à l'intérieur, et je ne pense pas qu'il doive subir de changements durant la saison prochaine.

Espérant que vous pourrez engager vos compatriotes à s'enquérir des avantages que le Canada offre au cultivateur ou à l'artisan qui a des moyens suffisants pour venir s'y établir.

Je me sousseris, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) A. C. BUCHANAN,

Principal agent.

Pour copie conforme, A. C. BUCHANAN,
Principal agent.

17 avril 1860.

Thomas Devine, écuyer, appelé et examiné :

Quest. 187. Depuis combien de temps êtes-vous dans le département des terres de la couronne ; quel emploi occupez-vous dans cette branche du service public, et quels sont vos devoirs officiels ?—Je suis dans ce département depuis 14 années. Je remplis les fonctions de chef pour l'arpentage dans le Haut-Canada, et je suis membre du bureau des examinateurs des arpenteurs provinciaux pour cette section de la province. L'objet principal de mes devoirs est de préparer l'arpentage des townships et les explorations ; d'examiner les plans des arpenteurs, cahiers de campagne et leurs comptes ; et faire le rapport des lots à être offerts en vente ou destinés à la culture, à ceux qui sont chargés de vendre ; et de donner des renseignements au public sur la qualité des terres à vendre.

Quest. 188. Vous avez compilé plusieurs cartes relatives au Canada, voudriez-vous bien nous donner leurs titres ?

La carte de la baie d'Hudson et de la partie nord-ouest du Canada, en 1857. Des cartes des terres de la rive nord du lac Huron et du lac Supérieur, indiquant les diverses explorations de cette partie du Haut-Canada, en 1858 ; et la carte du gouvernement pour la province, dernièrement publiée, indiquant les chemins de colonisation, les bureaux de postes et les chemins de fer en opération jusqu'à ce jour. Cette dernière carte a été dressée sous la direction immédiate de l'Honorable M. Vankoughnet, commissaire des terres de la couronne, et fut commencé dans le mois de janvier 1859.

Quest. 109. Voudrez-vous nous dire quel serait la meilleure manière de circuler des renseignements sur les ressources de la province, dans le but d'encourager l'émigration ? Je crois que la carte du gouvernement avec les brochures dernièrement publiées sous la direction immédiate du commissaire des terres de la couronne, feront beaucoup pour attirer l'attention de l'Europe sur les ressources du Canada, et encourageront l'émigration au Canada. Et je n'ai aucun doute que les échantillons des divers espèces de bois exportées du Canada, que la section des bois et forêts du département des terres de la couronne prépare actuellement, dans le but de les placer dans les principaux centres de commerce en Angleterre, en France et en Allemagne, ne produisent de bons résultats. Je conseillerais de faire mettre pour l'inspection, dans les bureaux de l'émigration à Liverpool, une carte de la province, indiquant les lots de terre, les localités minérales, les pêcheries, les chemins de fer, etc., comme celle que je produis maintenant, avec l'indication des districts non établis et des terrains arpentés. Que des cartes sectionnelles des terres récemment arpentées, ouverte et à la colonisation, avec l'indication des lots et une petite carte indicative de la province sur la même feuille, désignant le St. Laurent, les chemins de fer et les principales villes, et les limites de chaque district, avec instruction pour guider les émigrants, soient lithographiées mises en circulation en Europe et placées entre les mains des agents et des conducteurs de la poste, à bord des Steamers Atlantiques Canadiens, etc.

Quest. 190. Quelles seraient les dépenses pour faire lithographier ces cartes sectionnelles que vous conseillez ?

Je crois qu'on pourrait les lithographier à \$5 par cent, ou à 5 centins pièce.

Quest. 191. Pouvez-vous donner une estimation de ce que coûterait un établissement de lithographie attaché au département des terres de la couronne ?

Je crois, d'après des recherches que j'ai faites il y a quelque temps, que deux presses lithographiques et leurs accessoires ne coûteraient pas plus de £460, et que deux bons gra-

veurs et un imprimeur pourraient être engagés à £75 par année. Ce personnel suffirait à un tel établissement.

Quest. 192. Avec un établissement de lithographie, quels renseignements pourrait-on donner au public ?

Toutes les cartes pour l'émigration, celles pour les limites du bois à vendre, pour les chemins de colonisation, les localités minérales et les cartes des pêcheries.

Des cartes illustrant le rapport du commissaire des terres de la couronne pourraient être faites par cet établissement, comme celles qui accompagnent le rapport du département des terres à Washington, dont j'ai l'honneur de produire un exemplaire. Comme toutes les cartes des pays présumées représenter quelques-unes de ses parties doivent être bien faites, il est de toute nécessité qu'elles se fassent dans le département et sous les yeux qui sont le plus aptes à les donner au public avec toute la justesse dont elles sont susceptibles. Les renseignements obtenus par les cartes sont fortement recherchés et des plus utiles, et je crois que l'établissement dont nous parlons subviendrait à ses frais quand même les cartes ne se vendraient qu'à un très bas prix, c'est-à-dire de dix à cent centins, selon la dimension et les détails donnés. De grands inconvénients et beaucoup de retards ont eu lieu par le fait d'avoir envoyé à New-York la carte du gouvernement pour l'y faire lithographier, ce que l'on aurait évité avec un établissement de lithographie dans le département. En Angleterre et aux États-Unis des établissements de cette nature sont attachés aux départements de l'arpentage du gouvernement.

Quest. 192. Avez-vous reçu quelque paiement surnuméraire pour dresser la carte du Canada pour le gouvernement, et quel est le salaire que vous recevez ?

La carte du Canada pour le gouvernement a été dressée comme faisant partie des devoirs de ma charge sans aucune gratification. Mon salaire s'élève à \$1600 par année.

Quest. 194. Quel est le salaire de celui qui est à la tête de l'arpentage pour le Bas-Canada, et quel est le salaire qu'a reçu votre prédécesseur ?

Le salaire du chef des arpenteurs du Bas-Canada s'élève à \$2,400 par année ; quoique sous-arpenteur-général pour toute la province, ses devoirs sont entièrement restreints au Bas-Canada.

Le salaire de mon prédécesseur a été de \$1,840 par année.

Quest. 195. Les devoirs et la responsabilité de votre charge sont-ils égaux à ceux de l'arpenteur en chef pour le Bas-Canada ?—Ma responsabilité est égale à la sienne, mais nos devoirs diffèrent dans les détails.

Ajourné au 18 avril 1860, à 10 heures A. M.

18 avril 1860.

M. Charles Manoah Seymour, agent à la Pointe Lévi de la compagnie du Grand Tronc, est appelé et examiné :

Quest. 196. Pendant combien de temps avez vous rempli la charge d'agent à la Pointe Lévi ?—Je suis à cette station depuis son ouverture, et je suis agent depuis trois ans.

Quest. 197. Ce qu'on appelle le système de billets de complet parcours a-t-il été adopté après l'ouverture de la ligne du Grand Tronc à la Pointe Lévi ?—Oui.

Quest. 198. Quand les passagers ayant des billets de complet parcours ont-ils commencé à attirer votre attention par leur nombre ?—D'abord en 1857, et depuis ils ont toujours augmenté en nombre.

Quest. 199. Quelle est la quantité proportionnelle des passagers de chaque année, et de quels pays sont-ils venus ?—Pour les détails le comité devra s'adresser à M. Calvert, qui a la surveillance spéciale de ce département, et qui a été assigné, si je ne me trompe.

Quest. 200. Quelles bâtisses a-t-on à la Pointe Lévi pour les émigrants nouvellement débarqués ?—Il y a une salle pouvant contenir 300 personnes, ayant bain, lave-mains et lieu d'aisance, etc.

Quest. 201. Le comité peut-il regarder cette salle spécialement mise de côté pour le besoin des émigrants comme étant la salle d'attente générale des passagers ?—Elle est maintenant la salle d'attente générale. Mais elle a été construite avec les bains, etc., spéciale

ment pour l'usage des émigrants. La salle des passagers ne se trouvait sur le quai, mais comme la salle actuelle ne se trouvait généralement pas occupée, on l'a adapté à celle des passagers.

Quest. 202. Il n'y a donc actuellement à la Pointe Lévi aucune salle pour recevoir les émigrants pendant la saison de l'émigration?—Il n'y en a pas. On les reçoit comme les autres passagers dans la salle d'attente générale.

Quest. 203. Dans ce cas, a-t-on pris des moyens pour empêcher les coureurs, les expéditeurs, etc., de se mêler aux émigrants et de les détourner de leur route?—Le terrain tout autour de notre quai appartenant à la compagnie, nous avons le droit d'en exclure ces personnes si nous les y découvrons; mais il a été inutile de le faire pendant les trois années que j'ai été agent.

Quest. 204. Combien faut-il d'émigrants pour que vous leur donniez un train spécial?—Pas moins de cent, au-dessous de ce nombre nous mettons un char ou plus spécialement réservés pour eux.

Quest. 205. Y a-t-il des instructions aux conducteurs de tels trains, de ne pas admettre d'autres personnes dans les chars que les émigrants?—Aucune que je sache, mais le conducteur le regarde généralement comme étant son devoir.

Quest. 206. Quels sont les chars dont on se sert pour les trains d'émigrants, et quels sont les soins que l'on prend?—Les chars ordinaires de seconde classe; ils ne diffèrent aucunement des autres, excepté que l'on pourvoit à plus d'eau.

Quest. 207. Quel est le temps que mettent ces chars, comparativement à ceux des autres trains?—Généralement ils vont avec la même vitesse. Ils doivent s'arrêter quelquefois là où doivent passer les trains réguliers. Leur marche est réglée par le surintendant par le moyen du télégraphe de la compagnie.

Quest. 208. Il y a-t-il eu quelque sérieux accident sur le chemin de fer Grand Tronc à votre connaissance?—Non, excepté dans deux occasions où il a été perdu des effets par le feu. Ces accidents ont été causés par des étincelles volant des engins pendant un temps fort chaud.

Quest. 209. Y a-t-il quelqu'un de spécialement employé pour interpréter les émigrants étrangers?—Oui, nous l'envoyons avec chaque train, et il doit conduire les émigrants à leur destination.

Quest. 210. Combien d'interprètes de cette sorte avez-vous pour la saison?—Il y a ordinairement un Norvégien et un Allemand. Lorsque les arrivées sont fréquentes, nous employons d'autres personnes. Je n'ai jamais su qu'un train d'émigrants étrangers soit parti sans interprètes.

Quest. 211. Combien de temps après l'arrivée des émigrants sur votre quai les trains partent-ils?—Toujours dans l'espace de six heures et souvent dans l'espace de trois.

Quest. 212. Est-ce que les émigrants ne restent jamais la nuit?—Cela n'est arrivé qu'une fois dans l'espace de trois ans. Pour cette occasion, nous leur avons préparé le lieu où l'on met les bagages. Je parle des émigrants lorsqu'ils sont en grand nombre; souvent quelques individus ou quelques familles sont ainsi détenues. Nous leur donnons alors une chambre à coucher pour la nuit, avec de la lumière, de l'eau, etc.

Le 20 avril 1860.

Robert Calvert, agent pour les passagers à Québec par le Grand Tronc, pendant la saison de la navigation, est appelé et examiné :

Quest. 213. Combien de temps avez-vous été en rapport avec le Grand Tronc dans votre emploi actuel?—Pendant trois saisons à Québec.

Quest. 214. Le système des billets de complet parcours était-il en existence avant votre temps?—Oui.

Quest. 215. Avez-vous été spécialement employé à inspecter des passagers de Québec?—Pas spécialement. J'ai été occupé à tout ce qui regarde les passagers pour la saison.

Quest. 216. Quel fut le nombre des passagers ayant des billets de complet parcours qui soient passés sous votre inspection depuis votre nomination?—Je me permettrai de vous passer l'état suivant :

Quest. 217. Quels sont vos ordres à l'égard de cette classe de passagers?—A mon entré en fonction à Québec, je reçus ordre de Monsieur Hardman, agent principal de la compagnie, de donner toute facilité possible à cette classe de passagers pour qu'ils pussent arriver à leur but; ou, en cas qu'ils voulussent s'arrêter ici quelque temps, de leur donner les meilleurs avis et renseignements possibles.

Quest. 218. Les billets de complet parcours ont-ils des coupons d'annexés pour le voyage à l'intérieur?—Pas pour notre ligne, ni pour aucune autre ligne canadienne.

Quest. 219. Les émigrants qui arrivent avec des billets de complet parcours ne sont-ils pas généralement des Iles Britanniques?—Presque tous. Il n'y a eu que deux vaisseaux étrangers qui soient arrivés avec des billets de complet parcours depuis que je suis agent à Québec. L'année dernière plusieurs passagers arrivés par la ligne canadienne de steamers avaient des billets de complet parcours jusqu'à New-York, qui ont été acceptés à notre bureau.

Quest. 220. Les billets donnés en Europe sont-ils échangés par vous?—Oui, toujours. Si le passager fait une halte passagère, son billet reste bon pour la saison.

Quest. 221. Comment empêchez-vous ces billets de devenir transportables?—Nous recevons le numéro de tous les billets sortis, le nom du passager et de ses enfants, etc. Mais je ne me croyais pas libre de refuser un tel billet, à moins que je n'aie de bonnes raisons de croire qu'il a été obtenu par fraude.

Quest. 222. Trouvez-vous beaucoup d'émigrants munis de billets de complet parcours désireux de changer leur première destination après leur arrivée ici?—Très peu; et alors ce n'est que d'après l'avis de parties intéressées.

Quest. 223. Comment agissez-vous à l'égard des personnes qui, quoiqu'ayant des billets de complet parcours, désirent cependant s'établir permanemment dans la province?—Cela n'arrive que rarement; lorsque cela arrive cependant, je mène les personnes en présence de l'agent principal de l'émigration; et si monsieur Buchanan reconnaît que ce soit pour leur bien, qu'ils n'agissent pas sous une mauvaise influence, ou sous de faux renseignements, je leur remets alors la valeur de ce qu'ils ont encore de chemin à faire.

Quest. 224. Vous dites que ces cas arrivent rarement?—Très rarement. Je ne puis me rappeler plus deux ou trois cas pendant deux ou trois ans.

Quest. 225. Vos passagers sont-ils bien tourmentés par les agents de terre ou par ceux qui voudraient les expédier par d'autres lignes?—Non par des agents de terre, je n'en vis jamais un. Quant à ceux qui voudraient les expédier par d'autres lignes, nous leur permettons d'aller sur nos quais réclamer le bagage des passagers, etc.; mais il faut qu'ils agissent avec circonspection.

Quest. 226. Est-ce que des agents de terres particuliers ne pourraient pas se mêler aux émigrants sans votre connaissance?—Cela est tout à fait impossible avec notre système.

Quest. 227. Ne donnez-vous pas des billets de complet parcours à votre propre bureau?—Oui, et en grande quantité.

Quest. 228. Quelle est la proportion entre les billets de complet parcours donnés en Europe et ceux donnés par vous?—Les chiffres suivant le démontrent:

	1858	1858	1859
A Québec,	3255	2177	1648
En Europe,	1241	446	457

Quest. 229. Quelle économie le passager a-t-il à prendre un billet de complet parcours disons de Québec à Chicago?—Le passage de seconde classe pour Chicago est de \$16, tandis que le billet de complet parcours se donne pour \$9. Pour tenir tête à la concurrence nous prenons souvent les passagers au même prix quoique sans billet de complet parcours.

Quest. 230. Quelle sont les lignes Américaines pour lesquelles vous pouvez donner des billets de complet parcours?—Pour toutes les lignes de l'Ouest; au reste nous pouvons expédier l'émigrant sur tout point quelconque de l'Ouest où il désire s'établir.

Quest. 231. Pouvez-vous donner au comité le montant des principaux lieux de destination pour les émigrants arrivant à Québec? Seulement ceux enregistrés en Europe?—Voyez la table donnée en réponse à la question 216e.

Quest. 232. Les émigrants munis de billets de complet parcours en ont-ils aussi pour leur bagage?—Pas en arrivant ici, mais on ne leur demande jamais rien pour leur bagage, à moins qu'il ne soit d'un poids exorbitant. Donc nous l'envoyons avec eux et nous leur donnons des "contremarques" pour chacun de leur morceau.

Quest. 233. Comment les lignes Américaines agissent-elles sous ce rapport?—Elles souscrivent toujours aux arrangements que nous faisons ici avec les émigrants.

Quest. 234. Vous a-t-on fait quelques plaintes sur le sujet?—Aucune.

Quest. 235. Vous a-t-on fait de ces plaintes à l'égard du bagage des émigrants sur votre propre ligne?—Non, aucune. Les émigrants ont leurs "contremarques" et se trouvent dans la même position sur ce point que tout autre voyageur.

Quest. 236. Quels sont, selon vous, les avantages que l'émigrant a à prendre son billet en Europe?—Il peut obtenir son billet de nos agents, qui sont toujours responsables; de cette manière il est toujours sûr de voyager au meilleur marché possible, indépendamment des changements occasionnés par le plus ou le moins de concurrence, et à son arrivée ici lorsque ceux qui pourraient l'entourer et le détourner de sa route voient qu'il a un billet, ils le laissent et s'en vont.

Quest. 237. De faux billets de complet parcours sont-ils déjà arrivés à votre bureau?—De l'Europe, jamais. Mais d'ici, on a fait quelques tentatives. Cette espèce de trafic a cependant presque entièrement disparu.

Quest. 238. A quoi attribuez-vous ce changement?—Le système des billets de complet parcours a rendu ce trafic fort difficile, et la diminution dans les arrivées à Québec pendant les deux dernières années, a rendu la chose fort peu profitable.

M. James Stevenson, agent général pour la ligne royale de steamers de la malle entre Montréal et Hamilton, est appelé et examiné :

Quest. 240. Depuis quand êtes-vous en rapport avec votre ligne de steamers des lacs et rivières?—Depuis 4 ans.

Quest. 241. Avez-vous transporté un grand nombre d'émigrants pendant ces quatre ans?—Je dirais peut-être autour de 10,000; mais le nombre exact se trouve dans nos rapports envoyés chaque année pour le renseignement de l'agent en chef de l'émigration à Québec.

Quest. 242. Quelle est la comparaison de vos transports avec ceux des lignes parallèles de chemin de fer?—Les chemins de fer pendant l'été descendirent à notre taux; mais, à cause de la grande concurrence, nous prenons quelquefois des passagers au-dessous de notre taux.

Quest. 243. Vous êtes en correspondance avec une ligne de Québec?—Oui.

Quest. 244. Est-ce que le temps de vos départs vous permet de communiquer facilement avec les bateaux de Québec?—Nous partons généralement de Montréal 2 ou 3 heures après l'arrivée des bateaux de Québec. Nous partons du bassin du canal, et le bagage de ceux qui ont des billets de complet parcours est amené sur nos bateaux à nos propres dépens.

Quest. 245. Y a-t-il beaucoup de concurrence entre les compagnies de bateaux à vapeur même?—Il y a une forte concurrence entre la ligne américaine et la ligne royale de la malle. La ligne Américaine avait d'abord une agence fort active à Québec, mais pendant les deux dernières années ses billets se sont vendus par commission.

Quest. 246. Quel serait le temps ordinaire d'une ligne de bateaux à vapeur pour aller de Québec à Hamilton?—Environ deux jours et une nuit, c'est-à-dire soixante heures.

Quest. 247. Est-ce qu'il n'y a aucune partie du pont de réservée pour les émigrants?—Ils sont à l'abri du temps et du vent, mais il n'y a aucune autre mesure de prise.

Quest. 248. Y a-t-il quelque moyen de faire cuire leur nourriture, etc.?—Ils sont obligés de se pourvoir eux-mêmes de vivres, qui sont généralement du pain, mais il peuvent aussi quelquefois avoir accès à la cuisine du bateau.

Quest. 249. Prennent-ils l'occasion de laver leur linge?—Au fait, il n'y a aucun moyen de le faire, mais quand même il y a en aurait, ils n'ont pas l'air d'éprouver aucun désir de le faire. Le pont est tout couvert de bagage, et les émigrants n'aiment pas de défaire leurs paquets sur le pont.

Quest. 250. Quelle est votre opinion à l'égard du système des billets complet parcours tel qu'appliqué aux émigrants?—Je pense qu'il est souvent contre leur intérêt de se procurer ces billets en Europe. Là ils paient \$5 de Québec à Toronto, tandis qu'à leur arrivée ici ils pourraient le plus souvent se rendre à la même place à moitié moins. Dans tous les cas, ils ne paieraient jamais plus.

Quest. 251.—Donnez-vous des billets de complet parcours en Europe?—Oui, nous avons un agent pour cela à Liverpool qui est en relation avec d'autres agents du pays.

M. Hans Hagens, fournisseur de navires, à Québec, et cultivateur de St. Sylvestre, comté de Lotbinière, est appelé et examiné :

Quest. 252.—N'êtes-vous pas natif de la Norvège?—Oui.

Quest. 253.—Depuis quand êtes-vous à Québec?—Depuis 1843.

Quest. 254.—N'avez-vous pas été employé comme interprète anglais auprès du consul norvégien et suédois?—Oui, de 1850 à 1854.

Quest. 255.—En quelle année l'émigration norvégienne commença-t-elle à venir à Québec?—Quelques-uns vinrent en 1847, mais la grande émigration eut lieu en 1851, et les années suivantes.

Quest. 256.—A quoi attribuez-vous cette nouvelle direction de l'émigration norvégienne?—A la révocation de l'acte de navigation; ce qui permet à leurs vaisseaux de prendre à leur retour du bois pour l'Angleterre.

Quest. 257.—De quels ports de la Norvège sont-ils partis?—De Christiana, du Drammen Bergen, de Stavenger et de Frondhein, et de plusieurs autres petits ports.

Quest. 258.—A quel moment de la saison sont-ils partis des ports de la Norvège?—Vers le milieu de mai, un petit nombre d'entr'eux ne quittèrent pas plus tard qu'à la fin de mai.

Quest. 259.—Quelle fut la moyenne du passage de la Norvège à Québec?—La moyenne fut d'environ six semaines.

Quest. 260.—Quel est le prix ordinaire du passage à bord des vaisseaux norvégiens?—Il est rarement de plus de \$12.

Quest. 261.—Comment peuvent-ils amener les passagers autant au-dessous du prix des vaisseaux allemands, anglais et américains?—Il y eut beaucoup de concurrence, et ils sont toujours obligés de venir ici pour leur chargement.

Quest. 262.—Quel genre d'émigrants furent-ils?—En général des agriculteurs, avec quelques artisans, mais pas de pêcheurs.

Quest. 263.—Les pêcheurs forment-ils une classe différente en Norvège?—Oui.

Quest. 264.—Quelle proportion cette classe forme-t-elle dans la population?—Il est bien difficile de le dire; mais je pense qu'un septième serait une bonne estimation.

Quest. 265.—Croyiez-vous cette classe propre à l'établissement de Gaspé par exemple?—Très propre. C'est une race très-économe et entreprenante; les pêcheurs norvégiens construisent leurs propres bateaux; ils font leurs filets, leurs habits et leurs bottes, font tout leur ouvrage et le climat leur irait fort bien.

Quest. 266.—Connaissez-vous la colonie norvégienne de Bury, dans les townships de l'Est?—Très peu. Je n'ai fait qu'y passer une fois.

Quest. 267.—Où allaient les cultivateurs norvégiens débarqués à Québec?—Dans le Wisconsin et le Minnesota. Il y a de grands établissements norvégiens dans ces deux états.

Quest. 268.—Ceux qui débarquèrent ici avaient-ils été conseillés d'aller dans le Wisconsin et le Minnesota?—Oui, d'abord par les amis qui les ont précédés là, et par des personnes intéressées dans les lignes de transport, qui les ont persuadés que notre pays ne leur convenait pas.

Quest. 269.—Avez-vous su s'ils avaient réussi selon leur attente dans les états de l'Ouest?—J'en ai entendu plusieurs manifester leur mécontentement, et j'en ai vu quelques-uns qui s'en retournaient désappointés dans leur pays.

Quest. 270.—Êtes-vous allé en Norvège depuis que vous habitez le Canada, et y avez-vous vu que les habitants de ce pays eussent quelques connaissances sur le nôtre?—J'étais en Norvège en 1852-53; où je me suis assuré que l'on ne savait rien du Canada à part du nom de ce pays.

Quest. 271.—A votre avis, quels seraient les moyens les plus efficaces de répandre dans la Norvège des renseignements sur le Canada parmi ceux qui se proposent d'émigrer?—Il faudrait d'abord un agent en Norvège qui ferait tous les ans le tour des foires et des ports. La Norvège étant un pays libre, rien ne s'opposerait à ce que je viens de suggérer. Il faudrait ensuite qu'il y eût ici une personne parlant le norvégien, chargée de recevoir les émigrés de ce pays; et de même il serait nécessaire que dans tout établissement il s'en trouva une parlant leur langue et l'anglais pour les interpréter et correspondre pour eux.

Quest. 272.—Qu'irait faire l'agent aux foires dont vous avez parlé?—Les grandes foires annuelles commencent à Noël, en février, et elles se tiennent à une semaine d'inter-

valle dans les principaux centres jusqu'à la fin de mars. Tous les habitants du pays, même ceux des endroits les plus reculés, se réunissent à ces foires où ils se montrent très-curieux d'apprendre des nouvelles de l'étranger et surtout de l'Amérique.

Quest. 273. Est-ce que les cultivateurs Norvégiens sont accoutumés à la fabrication du bois?—Presque tous. On verrait qu'ils sont habiles à manier la hache, soit pour abattre ou équarrir le bois.

Quest. 274. Si le gouvernement émettait du scrip garantissant le don au colon norvégien, disons de 50 acres de terre inculte, pensez-vous que les Norvégiens en demanderaient?—A mon avis, c'est un encouragement qui réussirait bien.

Quest. 275. Savez-vous s'il y aura une émigration de ce pays cette année?—Oui. Je viens d'apprendre de mon frère, qui est maître de vaisseau, qu'il doit être ici vers la fin de juin avec 250 passagers. J'ai aussi entendu dire que trois ou quatre navires demandaient, dans des ports de la Norvège, des passagers pour Québec.

Quest. 276.—Ce que vous avez dit à l'égard de la Norvège peut-il s'appliquer également à la Suède?—Je ne saurais me prononcer avec autant de certitude à l'égard de la Suède; mais l'on émigre beaucoup de ce pays, et je crois que ce que j'ai rapporté au sujet de la Norvège peut s'appliquer à la Suède.

Quest. 277.—A votre connaissance, est-il venu à ce port des navires suédois avec des passagers?—Aucun qui eût ce qu'on peut appeler un chargement complet. Quelques Suédois viennent parfois avec des Norvégiens, et quelques navires suédois venant de Gottenburg en ont amené un petit nombre; mais le plus grand nombre des passagers suédois prennent la route de Boston et New-York.

Quest. 278. Pour quelles raisons les Norvégiens prennent-ils une route et les Suédois une autre?—Les navires Norvégiens sont généralement faits pour transporter du bois, tandis qu'il est rare que ceux de la Suède soient construits pour cela. C'est là, je crois, la principale raison.

M. Christopher O. Closter est appelé et interrogé :

Quest. 279. Depuis combien de temps êtes-vous attaché au principal bureau de l'émigration; en quelle qualité l'êtes-vous, et quel est votre traitement?—Je suis attaché à ce bureau depuis le printemps de 1858. Mon devoir est d'aller à bord des navires arrivant de la Norvège, de m'informer de la condition des émigrants, d'en faire rapport au bureau, et aussi de donner à ces émigrants tels avis et renseignements qui sont considérés leur être utiles, et leur faire connaître ce pays dans le but de les engager à s'y établir. Le traitement qui m'a jusqu'ici été accordé, et qui comprend toutes les dépenses que je dois nécessairement faire, est de cent louis par an.

Quest. 280. Y a-t-il plus d'une colonie Norvégienne en Canada?—Il n'y en a qu'une et c'est à Bury, dans les townships de l'Est. Elle a été commencée il y a trois ans par la compagnie des terres britannique américaine, qui avait un agent Norvégien à Québec.

Quest. 281. Avez-vous récemment visité ce township? Quel a été le résultat de vos observations?—J'en suis de retour depuis quelques jours. Dès mon arrivée là, j'ai eu lieu de me convaincre que le grand nombre se préparait à partir pour les Etats de l'Ouest, et cela, je crois, était dû à l'influence de personnes de ces états qui ont continuellement correspondu avec cette colonie. Pendant que j'étais là, je fis de mon mieux pour leur faire entendre qu'ils ne gagneraient rien à changer de pays, qu'au contraire ils laisseraient quelque chose de certain pour de l'incertain, vu qu'ils avaient devant eux une perspective on ne peut plus encourageante.

Quest. 282. Connaissez-vous les colonies des Etats de l'Ouest?—Oui; je connais celles des Etats de l'Illinois, du Wisconsin, du Minnesota et de l'Iowa. Je pense que les émigrants norvégiens sont continuellement attirés d'une manière indirecte par les habitants de ces états. La plupart des établissements norvégiens paraissent très prospères, mais l'on se plaint fréquemment du climat, que les Norvégiens disent ne pas convenir à leur constitution.

Quest. 283. A-t-on fait des efforts à Québec pour engager les Norvégiens à aller dans les Etats de l'Ouest, et quels sont ceux qui ont travaillé à cela?—Les personnes intéressées dans des lignes de transport, etc., font tous les efforts possibles, à l'arrivée d'émigrants norvégiens pour leur faire prendre cette direction.

Quest. 284. Y a-t-il moyen de savoir combien ces gens avaient apporté d'argent avec

amenés, l'on peut en venir à une estimation assez correcte. Je crois qu'en toute certitude je puis évaluer à \$30 ou \$35 la somme apportée par chacun d'eux.

Quest. 285. Y a-t-il à Québec quelques personnes spécialement intéressées à ne pas laisser les Norvégiens en cette Province?—Oui, il y en a qui ont reçu, et qui je le crois, reçoivent encore un fort salaire pour cela.

Quest. 286. Quels seraient, selon vous, les meilleurs moyens à prendre pour faire connaître ce pays aux émigrants norvégiens?—De nommer un agent qui connaîtrait parfaitement le Canada, et qui se tiendrait à Bergen en été, et qui, en hiver, voyagerait à l'intérieur de la Norvège.

Quest. 287. Avez-vous d'autres suggestions à faire?—Non; pas quant à présent.

QUESTIONS transmises à *Francis Clemow*, écuyer, agent de l'émigration à Ottawa, et les réponses de cet agent.

Quest. 1. Depuis combien de temps êtes-vous agent de l'émigration à Ottawa, et quel salaire recevez vous?—Depuis trois ans. C'est en avril, 1857, que j'ai été nommé à cet emploi, et mon salaire est de £300 courant par année.

Quest. 2. Quel est le nombre d'émigrants qui sont allés à votre bureau demander des renseignements ou des secours, durant les années 1859, 1858, 1857, 1856 et 1855 respectivement?—Le nombre d'émigrants arrivés à Ottawa en 1857, 1858 et 1859, se décompose comme suit :

En 1857—	1135 âmes, dont 574 du sexe masculin, 323 du sexe féminin, 238 enfants.
En 1858—	1829 “ 881 “ 439 “ 509 “
En 1859—	489 “ 206 “ 105 “ 178 “

qui peuvent être classés comme originaires des pays suivants:—

Angleterre,	—924 du sexe masculin, 276 du sexe féminin, 414 enfants; total—	1614.
Ecosse	—206 “ 23 “	131 “ —430.
Irlande	—321 “ 358 “	191 “ —870.
Allemagne	—201 “ 134 “	173 “ —508.
Ports d'en bas—	9 “ 6 “	16 “ —31.

Total..... 3453.

Mais c'est à de très rares exceptions que parmi les émigrants arrivés en 1857, 1858 et 1859, il en soit venu à ce bureau demander soit des renseignements ou des secours. N'ayant pas cette charge en 1855 et 1856, et comme il n'y avait pas alors de bureau de l'émigration à Ottawa, je suis incapable de dire quel est le nombre d'émigrants qui se sont rendus à cet endroit durant cette période.

Quest. 3. En 1859 et 1858, dans quelle proportion la pauvreté existait-elle parmi les émigrants, et quelle somme avez-vous appliquée à leur secours?—En 1858, nous comptâmes 223 adultes qui pouvaient être considérés comme indigents, et il fut dépensé pour eux en secours £147 7s. courant. En 1859, il y eût 121 adultes et 64 enfants que l'on considéra comme indigents, et auxquels il fut accordé des secours au montant de £94 12s. 4d. courant.

Quest. 4. Quels sont les fonds dont vous disposez à cet effet?—Ces fonds sont mis à ma disposition à la fin de chaque trimestre par le principal agent de l'émigration.

Quest. 5. Quelles sont vos instructions à l'égard des émigrants pauvres, et de qui les tenez-vous? (Veuillez citer textuellement ces instructions.)—Ce qui suit est l'exacte reproduction des instructions par moi reçues du principal agent de l'émigration à Québec, relativement aux émigrants pauvres:—

“ Les secours qu'il est permis de donner sont le transport et des provisions (du pain) pour le voyage, et ils doivent se borner aux grandes familles qui sont dans le dénument, ou aux femmes et aux enfants; excepté dans les cas de maladie, les hommes n'ont pas droit à ces secours.”

“ Si quelques cas extraordinaires venait à votre connaissance, comme par exemple une famille qui va retrouver ses parents, ou bien des personnes âgées qui vont retrouver leurs enfants, vous pouvez, étant convaincu qu'il y a nécessité de le faire, les mettre en route sur le champ, et de ce vous ferez mention dans votre prochain rapport hebdomadaire.”

“ Toute famille qui aura séjourné pendant plus de trois jours dans votre cité (si elle

‘ n’y est pas retenue par maladie,) sans s’être adressée à votre bureau ; ou bien s’il lui a été offert de l’ouvrage ou de l’envoyer où elle pourrait en avoir, et qu’elle a refusé cette offre, elle sera considérée comme ayant perdu tout droit à la protection de ce département.”

Quest. 6. Quelles sont les pièces justificatives que vous produisez de ces dépenses ? En quel temps les remettez-vous, et à quel département ?—Des reçus en duplicata de ces dépenses sont les pièces justificatives que je remets au principal agent de l’émigration à Québec à la fin de chaque année.

Quest. 7. Quelle a été autant que vous avez pu le remarquer, la conduite des capitaines de bateau à vapeur, des employés de chemins de fer, etc., en cette province, vis-à-vis des émigrants voyageant par leurs lignes ?—Comme les émigrants débarquent à Prescott en venant de Montréal et de Québec, je suis incapable, d’après ma connaissance personnelle, de dire quelle a été à leur égard la conduite des capitaines de bateau à vapeur et des employés de chemins de fer durant leur trajet jusqu’à ce lieu ; mais l’on s’est plaint parfois de ce que la compagnie Grand Tronc n’eût donné pas le temps nécessaire pour descendre leur bagage à Prescott, et souvent il est arrivé que leur bagage a été transporté plus loin que cette gare. Dans quelques cas, les personnes ont retrouvé leur propriété, mais dans d’autres, je regrette d’avoir à le dire, elle s’est trouvée complètement perdue. La ligne de chemin de fer entre cette cité et Prescott s’est en tout temps montrée obligeante et accommodante avec les émigrants qui voyageaient sur son chemin.

Quest. 8. Quelle est la proportion des émigrants de moyens qui se sont établis définitivement en ce pays ?—Le très grand nombre d’émigrants qui avaient des moyens et qui se sont rendus dans cette section de la province, s’est en général établi dans le pays.

Quest. 9. Quelle est la proportion de ceux qui restent en ville comparativement à ceux qui vont s’établir sur des terres ?—Qu’une très petite partie est restée en cette cité, Quelques-uns ont pu s’établir dans les petites villes et villages sur l’Ottawa, mais le grand nombre a préféré aller s’établir sur des terres.

Quest. 10. Quel est le nombre total des nouveaux émigrants qui, en 1858 et 1859, se sont adressés à votre bureau pour avoir des renseignements dans l’intention de s’établir sur le territoire de l’Ottawa ?—Le grand nombre des émigrants qui, en 1858 et 1859, se sont adressés à ce bureau pour être renseignés à l’égard des terres du pays, avaient l’intention de s’établir sur le territoire de l’Ottawa, et c’est ce qu’il a fait. Il m’est tout à fait impossible de donner le nombre exact de ceux qui peuvent avoir acheté des terres, soit des particuliers ou de la couronne ; mais j’ai tout lieu de croire que durant ces années il en a été vendue une très grande quantité aux émigrants, surtout en 1858.

Quest. 11. Vous a-t-on demandé des renseignements à l’égard des comtés au-dessous et au-dessus de la cité d’Ottawa ?—L’on m’en a peu demandé à l’égard des comtés au-dessous de la cité d’Ottawa. Il a été vendu aux émigrants quelques lots sur les terres de la couronne dans les nouveaux townships en arrière de Templeton et sur le territoire de la Gatineau.

Quest. 12. Quels sont les moyens que vous avez pour répandre ces renseignements ?—Il n’en a été mis aucun à ma disposition. Je donne ces renseignements d’après la connaissance que je puis avoir du pays.

Quest. 13. Est-ce d’après votre connaissance personnelle que vous voulez dire, ou bien si c’est d’après celle des principaux habitants ?—Il me faut parler et agir d’après ma connaissance personnelle autant que d’après les informations que je puis obtenir des principaux habitants avec lesquels il m’arrive de venir en contact. Il serait à désirer que j’eusse de meilleurs moyens de connaître les besoins de cette étendue de pays. Il est de la plus grande importance que les agents de l’émigration sachent où sont les sites les plus propres à la colonisation, et de même ils devraient savoir où la main-d’œuvre est le plus en demande, afin de pouvoir renseigner les personnes qui s’adressent à eux à ce sujet, les visites qu’ils pourraient faire alors dans leur district seraient suivies de résultats avantageux.

Quest. 14. Le département vous a-t-il fourni de copies des derniers rapports d’arpentage, lesquels font connaître la qualité du sol des côtés est et ouest de la rivière Ottawa ?—Je n’ai jamais rien reçu de semblable d’aucun département du gouvernement.

Quest. 15. Recevez-vous des communications des agents des terres de la couronne, ou de quelques autres personnes chargées de donner des renseignements sur le territoire de

l'Ottawa?—Les agents des terres de la couronne sur l'Ottawa ne sont jamais entrés en communication avec moi, et je n'ai pas non plus été renseigné par aucune personne sur le sujet mentionnée dans cette question ; mais je ferai remarquer que lors de ma nomination, mon désir fut de me procurer tous ces renseignements utiles à ma position, et dans cette intention je me mis en rapport avec les différents agents des terres de la couronne, et avec d'autres personnes qui auraient dû être capables de me donner beaucoup de renseignements qui m'auraient été d'un grand secours dans l'exécution de mes devoirs, et qui, par contre-coup, auraient profité à l'émigrant et servi les intérêts du pays ; mais je suis peiné d'avoir à dire que l'on a rarement répondu à mes communications, et que les agents et autres personnes n'y ont porté que peu ou point d'attention.

Quest. 16. Voulez-vous obliger le comité en le renseignant sur les facilités qui existent pour voyager au-dessus de la cité d'Ottawa, sur ce qu'il en coûte pour se rendre aux endroits les plus éloignés où il y a un commencement de colonisation, et en lui faisant connaître si le gouvernement aide aux colons à gagner ces endroits?—Il est difficile et dispendieux de voyager, au-dessus de la cité d'Ottawa, jusqu'aux endroits les plus éloignés et en voie de se coloniser. Par eau, de là jusqu'à Pembroke, et sur toutes les distances intermédiaires sur la ligne de la rivière, le voyage est assez facile, mais il en coûte beaucoup pour se rendre à l'intérieur du pays à partir des lieux de débarquement sur la rivière. Le prix du passage sur le pont, de la cité d'Ottawa à Pembroke, est de 15s. 9d., et cette distance est de 100 milles. Pour voyager à l'intérieur, les prix varient souvent, mais, généralement, l'on demande de 25s. à 35s., par jour pour un wagon à deux chevaux. Je ne sache pas que le gouvernement ait aidé aux colons à se rendre à ces endroits en partie colonisés, autrement que par les secours casuels donnés par ce bureau aux personnes indigentes pour qu'elles rejoignent leurs familles ou leurs amis.

Quest. 17. Les cultivateurs s'adressent-ils souvent à vous lorsqu'ils ont besoin d'ouvriers agricoles? De quels comtés viennent ces demandes, et quelle est la moyenne des gages offerts?—De tous les comtés de l'Ottawa, les cultivateurs et autres m'ont fait de nombreuses demandes d'ouvriers agricoles. La moyenne des gages pour un homme capable de cultiver a été de 18 à 20 piastres par mois, la pension et le logement compris. Les femmes pouvant travailler aux champs ont aussi été en grande demande, et leurs gages étaient de \$2½ à \$3 par mois, avec la pension et le logement.

Quest. 18. Quel est le moyen que vous avez de faire savoir à ceux qui ont besoin d'ouvriers agricoles et autres, qu'ils peuvent en avoir en s'adressant à votre bureau?—J'ai fait répandre autant que possible dans le pays, par des circulaires et annonces publiées dans les journaux, que l'on pouvait avoir des travailleurs en s'adressant à ce bureau. J'ai de même saisi toute occasion qui m'a été offerte d'engager les habitants à faire tout leur possible pour donner de l'ouvrage aux émigrants. A leur départ de Québec, les émigrants sont informés de l'existence de ce bureau, et de là vient que dès leur arrivée ici ils viennent me demander ou des conseils ou des secours.

Quest. 19. Est-ce que l'agent de Québec ou de Montréal vous prévient de l'arrivée d'émigrants à la recherche d'un établissement ou de travail?—Il est rare que l'agent de Montréal ou de Québec ait le temps de me prévenir de leur venue, vu qu'ils partent de ces endroits peu de temps qu'ils y sont arrivés, mais le principal agent à Québec est tenu au courant de la classe d'ouvriers que l'on a besoin ici, et c'est ainsi qu'il peut toujours envoyer dans cette localité les personnes dont on peut avoir besoin, et comme il possède des renseignements analogues sur les différents points de la province, il sait mieux qu'aucun autre comment et où diriger les émigrants. Quant à ceux qui cherchent à s'établir, il peut leur conseiller de choisir telle ou telle localité, et comme il connaît bien la carte de notre grande étendue de pays propre à la culture, c'est d'après elle qu'il se guide pour conseiller tel choix aux émigrants.

FRANCIS CLEMOW, Agent.

QUESTIONS transmises à *J. H. Daly*, écuyer, agent de l'émigration, Montréal, avec les réponses à ces questions.

Quest. 1. Depuis quand êtes-vous agent de l'émigration à Montréal, et quel est votre salaire?—J'ai été nommé en avril 1859, lors du décès de M. Schmidt, à un salaire de £200, avec la promesse que je serais mis sur le même pied que les agents d'Ottawa et d'Hamilton.

Quest. 2. Quel est le nombre d'émigrants qui se sont adressés à votre bureau pour des renseignements ou des secours, durant les années 1859, 1858, 1857, 1856 et 1855?—Plus de six cents.

Quest. 3. Dans quelle proportion ceux de 1857 et 1858 comptaient-ils des indigents, et quelle est la somme que vous leur avez accordée en secours?—Des secours partiels ont été accordés à 274 personnes—égal à 189½ adultes.

Quest. 4. Quels sont les fonds dont vous disposez à cet effet?—Tous les trois mois les comptes des dépenses encourues sont envoyés au principal agent à Québec, et c'est alors qu'il me remet de quoi les solder.

Quest. 5. Quelles sont vos instructions à l'égard des émigrants pauvres, et d'où tenez-vous ces instructions?—J'en reçois de temps à autre du principal agent à Québec. On me laisse agir à discrétion dans les cas de pauvreté extrême, et je rends compte ensuite des particularités et de la somme accordée comme secours; mais il ne m'est permis d'accorder de semblables secours qu'aux pauvres d'une saison, qui s'adressent à moi dans les 48 heures après leur arrivée, c'est-à-dire, aux personnes sans moyens chargées d'une grande famille, aux veuves qui ont des enfants, ou aux familles qui vont rejoindre leur père ou leurs enfants; et si après les avoir questionnées elles prouvent à ma satisfaction qu'elles sont dans le dénuement ou sans moyens de rejoindre leurs parents, elles sont secourues. Les hommes en santé n'ont pas droit à ces secours; mais je suis tenu de les conseiller et de leur aider à trouver de l'emploi.

Quest. 6. Quelles sont vos pièces justificatives de ces dépenses? Quand et à quel département les transmettez-vous?—Les comptes de ces dépenses sont envoyés tous les trois mois au principal bureau à Québec.

Quest. 7. Avez-vous eu affaire aux émigrants qui se sont munis de billets de complet parcours de l'autre côté de l'Atlantique, et au moyen desquels ils pouvaient se rendre aux États-Unis en passant par le Canada?—Aucunement, car ils ne se sont pas arrêtés à Québec ni à Montréal.

Quest. 8. Avez-vous à ce sujet quelque suggestion à faire au comité?—Pour ceux des émigrants dont la destination est arrêtée, je crois qu'ils font bien de se procurer un billet de complet parcours; mais pour ceux qui viennent à l'aventure, à la recherche d'un établissement ou de l'emploi, ils feraient mieux en assurant le passage à l'intérieur que jusqu'à Québec, et cela afin d'être libres de pouvoir profiter des avantages qui pourraient s'offrir à eux dans le pays..

Quest. 9. Autant que vous avez pu le savoir, quelle a été la conduite des capitaines de bateau à vapeur et des employés de chemin de fer vis-à-vis des émigrants qu'ils ont acheminés?—Selon ce que j'ai appris, ils se sont bien comportés à leur égard.

Quest. 10. Quel est le nombre d'émigrants ayant le moyen, qui se sont établis en ce pays?—Je ne saurais le dire au juste; mais, l'année dernière, j'en ai connu plusieurs qui avaient des moyens et qui se sont établis au Canada.

Quest. 11. Dans quelle proportion se sont-ils établis, dans les villes ou sur des terres?—Je pense qu'au moins les deux-tiers des émigrants de l'année dernière sont allés rejoindre leurs connaissances à la campagne.

Quest. 12. Les cultivateurs s'adressent-ils souvent à vous pour avoir des ouvriers agricoles? de quels comtés ces demandes viennent-elles, et quelle est la moyenne des gages offerts?—Oui; et je suis toujours désireux de recevoir les plus amples renseignements des cultivateurs et autres, sur l'espèce de travail qu'ils ont à faire. Ces demandes sont surtout venues de la cité de Montréal, et la moyenne des gages était de 2s. 6d. à 3s. 6d. par jour, ou de \$8 à \$12 par mois.

Quest. 13. Quel est le moyen que vous avez de faire savoir à ceux qui ont besoin de travailleurs, qu'ils peuvent en avoir en s'adressant à votre bureau?—A Montréal et dans les environs de cette ville, les cultivateurs savent qu'ils n'ont qu'à demander ces renseignements pour les avoir, et c'est ainsi que cela s'est fait depuis que le bureau a été ouvert en 1840; mais cette indication est aussi donnée par le principal agent à Québec, au moyen d'avis et annonces qu'il fait imprimer et publier.

Quest. 14. L'agent à Québec vous prévient-il de l'arrivée d'émigrants à la recherche de travail ou d'un établissement?—Oui, toujours; soit par lettre ou par un télégramme.

Quest. 15. Vous a-t-il été fait d'autres demandes d'artisans et ouvriers en 1859?—
Non. Il y avait ici assez d'artisans et ouvriers pour les travaux qu'il y avait à faire en 1859.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé),

JAS. H. DALY,
Agent officiel de l'Émigration.

Au président
Du comité de l'émigration,
As. Lég.

Abrégé des réponses aux questions adressées aux greffiers et trésoriers des conseils de comté et aux préfets de comté.

Réponses à la question 1ère.—Combien y a-t-il d'acres de terres possédées par des propriétaires absents dans votre comté?

Comté.	Nombre d'acres.	Autorité.	Comté.	Nombre d'acres.	Autorité.
Addington		Voir Frontenac.	<i>Report</i>	2148851	
Brant.....	8000	(environ) Trésorier.	Norumberland et }	56385	Greffier.
Bruce.....		Voir Huron.	Durham.....		(environ) Préfet.
Carleton.....	68707	Trésorier.	Norfolk.....	50000	Trésorier.
Dundas.....		Pas de réponse.	Ontario.....	37700	Greffier.
Darham.....		Voir Northumberland.	Oxford.....	9517	Trésorier.
Elgin.....	42300	Trésorier.	Perth.....	106500	Trésorier.
Essex.....		Pas de réponse.	Peterboro et Victoria	259572	Greffier.
Frontenac, Lennox }	328186	Greffier.	Prescott.....		Pas de réponse.
et Addington.....			Prince Edward.....	1180	Trésorier.
Glengary.....		Pas de réponse.	Renfrew.....		Voir Lanark.
Grenville.....		Voir Leeds.	Russell.....		Pas de réponse.
Gray.....	600000	Greffier.	Simcoe.....	456259	Greffier.
Haldimand.....		Pas de réponse.	Stormont.....		Pas de réponse.
Halton.....	9800	Greffier.	Victoria.....		Voir Peterboro.
Hastings.....	104000	Trésorier.	Waterloo.....	10599	Greffier.
Huron et Bruce.....	300000	(environ) Greffier.	Wellington.....	109000	Préfet.
Kent.....	169337	Greffier.	Welland.....	11093	Trésorier.
Lambton.....	342594	Greffier.	Wentworth.....	10000	Greffier.
Lanark et Renfrew	118044	Trésorier.	York.....	48728	Trésorier.
Leeds et Grenville.....	67792	Greffier.			Terres possédées par des proprié- taires absents dans 34 comtés.
Lennox.....		Voir Frontenac.			
Lineola.....		Pas de réponse.			
Middlesex.....	90091	Greffier.			
<i>A reporter</i>	2148851		Acres.....	3413800	

Rép. à la quest. No. 2.—Quelle est la proportion de la taxe payée par acre par les propriétaires absents comparativement aux terres occupées?

Cette question, en apparence, n'ayant pas été bien comprise, les réponses diverses et contradictoires qui ont été reçues ne peuvent être présentées sous une forme abrégée.

Rép. à la quest. No. 3.—Les terres des propriétaires absents sont-elles cotisées aux prix fixés par les propriétaires?

Les réponses à cette question comportent généralement que les terres sont cotisées par les cotiseurs autorisés.

Rép. à la quest. No. 4.—Quel effet les terres des propriétaires absents ont-elles sur l'ouverture des chemins, l'établissement des écoles, et telles autres améliorations propres à développer les ressources matérielles du pays ?

COMTÉ.	ABRÉGÉ DES RÉPONSES.	Autorité.
BRANT.....	Un effet désastreux.....	Trésorier.
CARLETON.....	C'est une pierre d'achoppement pour le progrès. Plus il y a de terres possédées par des propriétaires absents, moins il y a de progrès: ceci est un fait constaté.....	Greffier.
ELGIN.....	Un mauvais effet, généralement.....	Trésorier.
FRONTENAC.....	Il existe une apathie très grande à l'égard de la perception des taxes sur les terres des propriétaires absents; c'est pourquoi il s'en suit de grandes pertes.....	Greffier.
LENNOX, et ADDINGTON.....		
GREY.....	L'effet est des plus pernicieux et arrête le progrès généralement.....	Greffier.
HALDIMAND.....	C'est le plus grand obstacle pour avoir de bonnes routes, l'établissement des écoles et tout autre progrès.....	Trésorier.
HALTON.....	N'a pas d'effets sérieux, à cause de leur rareté. Mais leur effet ne peut qu'empêcher l'ouverture des chemins, l'établissement des écoles et faire fermer les écoles en hiver.....	Préfet.
HASTINGS.....	Je ne sais pas si elles ont produit de mauvais résultats.....	Greffier.
HURON et BRÜCK.....	L'effet de retarder complètement l'ouverture des chemins, des écoles et le progrès général.....	Trésorier.
KENT.....	Celui de retarder complètement tout progrès dans les endroits où elles se trouvent en quantité. C'est un mal que l'on devrait abatre par tous les moyens légaux.....	Greffier.
LAMBTON.....	Par là l'ouverture et l'amélioration des chemins sont retardées de beaucoup, de même que l'établissement des écoles. C'est un obstacle pour tout.....	Trésorier.
LANARK et RENFREW.....	Je ne crois pas que les terres des propriétaires absents empêchent le progrès; mais aussi je dis que si ces terres étaient possédées et occupées par des colons, il n'y a pas de doute qu'elles augmenteraient le revenu des comtés.....	Greffier.
LEEDS et GREENVILLE.....	De retarder quand elles sont en nombre suffisant;—ce n'est pas le cas pour ces comtés.....	Greffier.
MIDDLESEX.....	Détrastreux.....	Greffier.
NORFOLK.....	D'annuler l'efficacité des écoles (encore plus que les chemins), ne fournissant pas d'élèves.....	Greffier.
NORTHUMBERLAND et DURHAM.....	Elles sont ici si rares et si clair-semées que leur effet ne se fait sentir que très peu.....	Préfet.
ONTARIO.....	D'être changé en argent qui est préférable au travail; de fournir moins d'élèves aux écoles et ne pas favoriser du tout les fabriques.....	Greffier.
OXFORD.....	Ce qui retarde les améliorations de tous genres, et contribue sous plusieurs rapports à forcer les colons industriels à laisser le pays.....	Trésorier.
PEEL.....	Elles doivent avoir plus ou moins un effet sur l'ouverture des chemins, l'établissement des écoles, etc., quoique dans ce comté, cet effet ne se fasse pas sentir.....	Greffier.
PERTH.....	Défavorable—surtout où elles se trouvent en grande quantité, ce qui n'a pas lieu ici, à part quelques exceptions dans le township de Caledon.....	Greffier.
PETERBOROUGH et VICTORIA.....	Elles retardent le progrès de toute espèce, et l'établissement des écoles en raison des prix élevés auxquels évaluent les propriétaires; aussi, les colons sont-ils obligés de s'établir dans les endroits reculés.....	Trésorier.
PRINCE EDWARD.....	Dans ce comté, l'effet a été insignifiant.....	Greffier.
SIMCOE.....	De retarder le développement des ressources du comté en général, d'empêcher l'ouverture des chemins, l'établissement des écoles.....	Trésorier.
WATERLOO.....	Un très mauvais effet.....	Préfet.
WELLAND.....	Ce sont des obstacles.....	Greffier.
WELLINGTON.....	Un mauvais effet sous tout rapport.....	Trésorier.
WENTWORTH.....	En grande quantité, elles sont défavorables à l'ouverture des chemins, et aussi l'établissement des écoles ou autres améliorations.....	Greffier.
YORK et PEEL.....	Je crois que l'opinion générale est qu'elles ont des effets désastreux.....	Greffier.

Rép. à la quest. No. 5.—Si les terres des propriétaires absents sont une obstruction dans la voie des améliorations, quel remède suggeriez-vous à ce mal ?

COMTÉ.	ABRÉGÉ DE RÉPONSES.	Autorité.
BRANT.....	Y faire résider les propriétaires.....	Trésorier.
CARLETON.....	Les frapper de corvées plus fortes.....	Trésorier.
	Les louer aux émigrants.....	Greffier.
ELGIN.....	Vendre les terres au bout de 2 ans, au lieu de 5, pour les taxes.....	Trésorier.
	D'exiger le paiement chaque année.....	Préfet.
GREY.....	Exiger le paiement chaque année;—cotiser chaque lot séparément.....	Greffier.
	Les confisquer si les conditions de la vente ne sont pas remplies.....	Trésorier.
HALDIMAND.....	Imposer une taxe annuelle—de réduire le nombre—occupation ou confiscation.....	Préfet.
FRONTENAC.....	Doublent les taux chaque année s'ils ne sont pas payés, ou vendre les terres,	Greffier.
LENNOX, et.....		
ADDINGTON.....		
HASTINGS.....	De faire payer les taxes chaque année,—par vente.....	Trésorier.
HURON et BRUCE.....	De faire payer les taxes chaque année.....	Greffier.
	Vente tous les deux ans.....	Trésorier.
KENT.....	Les ventes devraient être finales.....	Préfet.
	De les frapper d'un impôt additionnel.....	Trésorier.
LAMBTON.....	Ventes annuelles, avec 6 mois pour racheter.....	Greffier.
LANARK et RENFREW.....	Forcer les propriétaires à les vendre à bon prix, vu que plusieurs ne le veulent pas.....	Greffier.
LEEDS et GRENVILLE.....	Le système actuel est suffisant.....	Greffier.
NORFOLK.....	Avoir le pouvoir de les taxer pour tout.....	Préfet.
ONTARIO.....	Les confisquer.....	Trésorier.
	Ventes forcées—moins qu'en 5 ans—augmenter les corvées.....	Préfet.
PEEL.....	Vente immédiate ou mise en culture.....	Trésorier.
PERTH.....	Occupation immédiate par les colons—amélioration annuelle d'une partie, ou taxe spéciale pour améliorations générales.....	Trésorier.
PETERBOROUGH et VICTORIA.....	Le gouvernement ne vendra qu'aux colons véritables.....	Greffier.
SIMCOE.....	D'établir une taxe sur les propriétaires absents.....	Préfet.
WATERLOO.....	Taxes collectées annuellement.....	Greffier.
WELLINGTON.....	Un gouvernement honnête en théorie et en pratique.....	Trésorier.
	Payer les taxes annuellement, et 10 pour cent de plus.....	Greffier.
WENTWORTH.....	Les vendre à un prix raisonnable aux colons.....	Greffier.
YORK.....	En défricher une partie chaque année ou les exposer sur le marché.....	Greffier.

Copie de Circulaire et Questions suivies des Réponses qui ont été faites.

COMITÉ D'ÉMIGRATION,

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 3 Avril 1860.

MONSIEUR,—Par ordre du comité spécial de l'émigration, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus une série de questions auxquelles je vous sollicite de faire réponse le plus tôt qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur, &c.,

W. H. JOHNSON,

Greffier du Comité.

1. Demeurez vous dans _____, ou connaissez vous bien cette partie du pays ?
2. Quelle espèce de sol est la nature générale du sol ?
3. Comparé à celui de _____ le climat est-il rigoureux ?
4. Quelle espèce de bois de construction y prédomine ? Quelles sont les espèces qui prédominent dans les diverses localités ?
5. Quelle espèce de grains y sont cultivés, et avec quel résultat ?
6. Le climat et le sol conviennent-ils à l'agriculture généralement partout ?
7. Les arbres fruitiers sont-ils cultivés avec succès ? Et quelles espèces ?
8. Quels colons conviendraient mieux à cette partie du pays, ou des agriculteurs, ou des ouvriers, ou des gérants de ferme ou des domestiques ?

9. Peut-on y trouver de l'ouvrage temporaire pour les émigrants? Quels seraient les gages?
10. Y fait-on la pêche? Quelle? Donnent-elle des profits?
11. Y fait-on le commerce du bois? Quelle espèce? Sur quel pied?

CANTEY, 10 Avril 1860.

MONSIEUR :—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 3 courant contenant les questions du comité d'émigration; et croyant la chose d'une grande importance pour le pays, je me hâte de vous répondre.

Rép. 1. Je demeure sur la rive Est de la rivière Gatineau, dans le township de Hull, cette rivière, tributaire le plus considérable d'Ottawa, se décharge dans cette dernière, environ 2 milles au-dessous de la ville du même nom. Ma résidence en cet endroit, ainsi qu'à Ottawa depuis plus de 15 ans, la connaissance que j'ai acquise de la vallée de l'Ottawa en général pendant tout le temps que j'ai été l'agent des riches marchands de bois, Gilmour et Cie, me donnant la facilité de répondre à vos questions avec connaissance de cause.

Rép. 2. Les parties rapprochées des townships qui avoisinent immédiatement la rive nord de l'Ottawa sont rocheuses et montagneuses; mais toutes les vallées sont extrêmement fertiles et fournissent un sol composé de marne et d'argile. La tête de ces townships offre un niveau général et onduleux; le sol y est mêlé et est de la meilleure qualité.

Rép. 3. Le long de la rive nord de l'Ottawa, de Grenville au Grand Calumet, le climat y est à peu près le même qu'à Ottawa; la différence est très peu sensible.

Rép. 4. La qualité prédominante des bois de construction sont l'érable, le hêtre, le bouleau et le pin blanc; on trouve aussi dans les vallées un assez grand nombre de chênes. On rencontre généralement dans ces vallées de grandes pruches et du bois blanc mêlés aux espèces déjà nommées et qui indiquent invariablement un sol riche, fécond et propre à toute espèce de culture convenable au climat.

Rép. 5. On peut dire en général que le blé d'automne et de printemps, l'avoine, l'orge, le seigle et le blé-d'inde, poussent très-bien et sont des récoltes assurées, le blé de printemps, et l'avoine sont supérieurs; on y cultive de même avec succès toute espèce de végétaux et de plantes graninées. J'ai vu dans les townships de Litchfield, Bristol et Clarendon du blé d'automne égal à celui qui nous vient de l'ouest de Toronto. Le blé de printemps de Hull et Wakefield n'a pas de supérieur quand la semence est de bonne qualité; dans le fait, les comtés de Pontiac et d'Ottawa peuvent produire la même chose et autant que le comté de Carleton.

Rép. 6. Le sol et le climat sont favorables à la production des grains déjà énumérés (No. 5); loin de considérer la durée de l'hiver comme nuisible, je la regarde comme un avantage, car l'épaisseur de la neige y protège le blé d'automne et sert à enrichir le sol.

Rép. 7. Les pommiers, la vigne de Corrinthe et le groseiller y viennent bien; mais on n'a prêté qu'une bien faible attention à cette branche d'horticulture; je crois même pouvoir dire qu'aucune espèce de pommes produites dans l'Isle de Montréal pourraient l'être ici et avec quantité égale.

Rép. 8. Il y a peu d'avantages pour les agriculteurs, les garçons de ferme, les domestiques, les colons agriculteurs ayant des enfants en bas âge, sans capital; les émigrants qui ont des familles élevées, réussiraient avec leur travail et obtiendraient des informations des agents des terres de la couronne sur les terres incultes. Or, c'est surtout ceci qui est négligé, et qui est la cause d'une profonde misère pour le colon et de pertes irréparables pour le pays de l'Ottawa généralement.

Rép. 9. Il n'y a qu'un petit nombre de garçons de ferme qui pourraient trouver ici de l'ouvrage pendant la belle saison à des gages assez élevés.

Rép. 10. Tous les lacs, et ils sont innombrables, de la rive nord de l'Ottawa foisonnent de truite, de brochet, et de poisson blanc; dans quelques-uns des plus grands, on trouve l'étrurgeon.

Rép. 11. Le commerce de bois dans le township de Hull se borne surtout à la consommation locale; mais les tributaires de la rive nord de l'Ottawa étant eux-mêmes des cours d'eau très-considérables, je pense que l'on pourrait avoir des renseignements sur la quantité et l'espèce de bois qui en sort en s'adressant au bureau des bois de la couronne, dans la ville d'Ottawa.

Après avoir répondu à vos demandes de la manière la plus concise qu'il m'a été possible, je me permettrai d'attirer votre attention sur les remarques suivantes qui s'appliquent au comté d'Ottawa (où je demeure) aussi bien qu'au comté de Pontiac. A partir de la limite en arrière de la seigneurie de la Petite Nation, tous les townships situés en arrière de ceux de Lochaber, Buckingham, Templeton, Hull, Eardly, Onslow, Bristol, Clarendon et Litchfield renferment d'immenses étendues de terres de choix, mais qui sont inaccessibles faute de chemins. Je suis convaincu que si le gouvernement dépensait \$5,000 à confectionner un chemin qui partirait de la rivière Gatineau, en arrière du township de Hull, et irait jusqu'aux townships de Wakefield et Denholme, il rentrerait dans ses déboursés six mois après la confection du chemin par la vente des terres. Je suis même si certain de ce que j'avance que je n'hésiterais nullement à m'obliger par contrat à placer 200 colons dans ces deux townships, 12 mois après l'achèvement du chemin, qui paieraient souvent en peu de termes, tout le prix de la terre qu'ils occupent.

Il existe en arrière de Templeton une étendue de terre qui embrasse une partie de Portland et tout Denholme et Carwood; le sol y est uni et onduleux et couvert d'érable, de chêne, d'orme, de bois blanc et de pin blanc (il ne croit pas de pin rouge ici). J'ai traversé ce pays en partie, et sur information, je suis certain qu'il y a là 120 milles carrés de forêts inhabitées parce qu'il n'y a pas de chemin pour y arriver.

Il me semble singulier qu'une portion aussi importante du pays soit depuis si longtemps négligée: aujourd'hui qu'Ottawa est devenue capitale, et que la distance qui sépare cette ville du centre de ces régions ne soit que de 20 milles, il devient encore plus important d'y ouvrir des chemins.

WM. HAMILTON, J. P.

Au comité spécial de l'Emigration.

MESSIEURS, — J'ai l'honneur d'accuser réception de la série de questions que vous me faites sur la qualité du sol de la rive nord du lac Huron.

Rép. à la quest. 1. Je regrette d'être obligé de répondre que je ne connais que peu la rive nord, surtout l'intérieur de ses terres, et que je ne puis en parler que d'après les rapports de larpenteur Salter et des géologues provinciaux.

Rép. à la quest. 2. Je crois que le sol est en général accidenté, mais qu'il est fertile partout où il n'y a pas assez de pierre pour empêcher le labourage.

Rép. à la quest. 3. Je crois le climat analogue à celui de Montréal.

Rép. à la quest. 4. Le bois dur est l'espèce dominante; mais les terres doivent être sans doute comme celles de tout pays accidenté et marécageux, car partout où il y a des côtes il y a aussi des savannes. Il y a autour des savannes et dans les ravins du pin et autres bois résineux.

Rép. à la quest. 5. Par l'île St. Joseph et du Grand Manitoulin, nous pouvons en juger, où toute espèce de grains et de racines viennent bien, car le sol de ces îles est le même que sur la rive adjacente: Il y croît du blé-d'inde et des patates de la plus belle description, ainsi que du très beau blé.

Ici, je me permettrai une petite digression. L'île du Grand Manitoulin est une belle étendue de terre qui repose sur un lit de pierre calcaire fossilifère et qui est boisée d'érables de la plus belle venue. Tout autour se trouvent des hayres sûrs et commodes. Ses baies, anses, îlots et bancs de sables et de pierre en font une localité des plus charmante comme résidence d'été, et où l'agriculteur, le pêcheur et le sportstman aimeraient, l'un à s'y reposer de ses fatigues et les autres à s'y recréer. L'étendue de cette île égale environ la neuvième partie de l'Ecosse, mais par mille carré elle est capable de produire assez pour une population aussi grande. Or, je me demande pourquoi on laisse entre les mains des sauvages indolents une aussi belle étendue de terre. C'est à mon avis, très impolitique de traiter toujours les sauvages comme des enfants. Si jamais l'on réussissait à les incorporer dans la société civilisée, ce ne sera qu'en les traitant comme hommes. Qu'on donne à chaque sauvage un ou deux cents acres et qu'il en fasse ce que bon lui semblera. Qu'on lui laisse le droit de chasser sur toutes les terres non concédées de la couronne, et de son propre mouvement il s'éloignera à mesure que la colonisation avancera. Qu'on lui donne aussi l'équivalent pour les terres qu'il aliénera, et qui sont aujourd'hui affectées à son usage sous le nom de réserves.

J'ai l'espoir que votre honorable comité recommandera la reprise par la couronne de toutes ces réserves faites aux sauvages et qui avoisinent nos établissements, et qu'il en soit disposé comme des autres terres de la couronne, en en donnant, bien entendu, le prix aux sauvages, ou en leur passant l'intérêt du prix de vente.

Rép. à la quest. 6. Oui.

Rép. à la Quest. 7.—Je n'ai aucun doute que le pommier franc, le pommier, le gadelier et la fraise puissent y être cultivés avec succès.

Rép. à la Quest. 8.—Quant à la rive nord des lacs Huron et Supérieur, les colons qu'ils faut là sont des cultivateurs et des pêcheurs, avec quelques mineurs et artisans. D'ici à longtemps il n'y aura pas besoin de domestiques. Le courant de l'émigration, pendant quelques années, devait en être dirigé de ce côté, c'est-à-dire jusqu'à ce que cette colonie puisse produire les articles nécessaires à la vie. Bien que ces rives soient d'un accès facile l'été, il est loin d'en être ainsi l'hiver. Il est beaucoup plus facile en été de conduire un émigrant à l'extrémité de l'un ou l'autre de ces lacs, que de le mener dans un de nos nouveaux établissements situés à vingt milles au-delà de l'extrémité du chemin de voiture; mais ces derniers endroits seraient plus avantageux en hiver au nouvel émigrant, car il pourrait marcher jusqu'à un des établissements et rapporter sur son dos assez pour empêcher sa famille de mourir de faim en attendant qu'il pût lui-même récolter.

Rép. à la Quest. 9.—J'ai déjà répondu en partie à cette question. Les émigrants ne pourraient trouver d'ouvrage valant la peine sur la rive nord de ces lacs.

Rép. à la Quest. 10.—L'on y prend du poisson blanc et de la truite en grande quantité, et l'exploitation de cette pêche apporterait de grands profits à celui qui mettrait à cela des capitaux.

Rép. à la Quest. 11.—Je ne connais qu'un seul endroit sur le lac Huron, où l'on fait du bois de construction, et c'est au moyen d'un moulin à scies.

DUNCAN SINCLAIR,

Arpenteur-Provincial.

CITÉ D'OTTAWA,
7 Avril 1860.

MONSIEUR,—En réponse aux questions dont m'a honoré le comité de l'émigration, je prends la liberté de vous faire les remarques suivantes :—

J'ai habité pendant un demi-siècle le district de Gaspé, et je connais parfaitement cette partie du pays.

Un tiers du sol y est montagneux et aride, et à part d'une falaise s'étendant d'une extrémité à l'autre du district, le reste, quoique fertile, est couvert de magnifiques forêts vierges.

Le climat est à peu près celui de Québec. L'hiver n'y est pas aussi rigoureux que dans le district de Québec. En été il y fait extrêmement chaud. Le printemps y est quelquefois en retard, mais rarement plus d'une semaine avec Québec.

Les espèces de bois qui dominent sont le pin rouge et blanc, le cèdre, l'érable et le mérisier rouge; l'on trouve aussi dans quelques localités des bois tels que le frêne, le génévrier et l'orme, mais en bien petite quantité. Dans les vallées de St. Jean, d'York, de la Grande-Rivière, des rivières Pabos et Nouvelle, il y a une grande quantité de toutes les espèces de bois propres à la construction des navires; mais il n'est pas assez gros pour des navires d'une jauge excédant 300 tonnes. On en trouve aussi sur le chemin nouvellement construit appelé "Peninsula et Griffin." Je ferai remarquer ici que la construction des chemins projetés de Gaspé au St. Laurent et de Matapédia, nous fera sans doute découvrir les richesses de nos grandes forêts vierges.

Dans le comté de Gaspé surtout, l'agriculture est en arrière, mais dans ces quelques dernières années les habitants se sont plus particulièrement adonnés à cette branche vitale d'industrie, et avec succès, car presque invariablement leurs travaux ont été récompensés d'une abondante récolte. Le sol et le climat sont propres à la culture. Les arbres fruitiers, tels que le pommier, le prunier, le cerisier, etc., peuvent y être cultivés avec succès.

Le district de Gaspé seul peut subvenir à une population de 500,000 âmes. La population actuelle n'excède pas 27,000. L'immigration dans cette partie éloignée du Canada y apporterait de grands avantages, car là le capital trouverait un vaste champ d'exploitation.

Les Norvégiens qui habitent sous un même climat et dont les mœurs ressemblent à celles de la population de Gaspé, sont les colons qui conviendraient le mieux à cette étendue de pays et à celle du Labrador. L'Allemand, le Belge, le Français, l'Écossais, l'Irlandais et l'habitant des îles de Jersey et Guernesey conviendraient aussi très-bien à cette partie de la province.

À Gaspé, les artisans de toute sorte et les cultivateurs se feraient en peu de temps une position indépendante.

Les émigrants peuvent y être employés temporairement, et à des gages aussi élevés que dans aucune partie du pays. Je dois dire que la moyenne des gages des journaliers est ici de 3s 6d. à 5s. par jour, la nourriture comprise.

Les pêcheries de Gaspé ne sont que peu inférieures à celles de Terre-Neuve, et je n'ai aucun doute que dans peu elles seront reconnues pour les plus grandes du monde si le gouvernement de cette province continue à suivre, la ligne politique qu'il a adoptée durant le présent parlement à l'égard des pêcheries.

La pêcherie de la morue est la plus considérable. Le saumon, la truite, le veau-marin, le hareng et la plie, et différentes autres espèces de poissons abondent dans les eaux du district de Gaspé. La pêche à la baleine se fait aussi avec assez de succès par les habitants du port du Bassin de Gaspé. Dix goëlettes du Bassin de Gaspé sont employées à cette grande pêche pendant dix mois de l'année.

Le bois de construction s'exporte aussi des différents ports de Gaspé, mais non en grande quantité. En 1858, il en a été expédié 2,890 tonneaux, représentant une valeur de \$12,530. Le nombre des madriers exportés a été évalué à \$21,380. Il a été aussi expédié des esparres, de la latte, du bardeau et des rames pour une valeur de \$10,000.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN-LE BOUTILLIER.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec 8 Avril, 1860.

Reponses aux questions soumisees à M. D. E. Price, M. P. P. de Chicoutimi et Saguenay, par ordre du Comité spécial de l'émigration.

QUÉBEC, 6 avril 1860.

Rép. à la quest. 1. Je réside à Chicoutimi, sur la rivière Saguenay, et je connais très bien ce territoire depuis vingt ans, et j'y demeure depuis 14 ans.

Rép. à la quest. 2. Il n'y a pas de mauvais sol, et là où les montagnes et les roches ne dominent pas, il n'y en a pas de meilleur. Il se compose d'une forte argile claire, de marne jaune et d'une couche de terre végétale, avec un sous-sol d'argile ou de marne.

Rép. à la quest. 3. Le climat est semblable à celui de Québec, et s'il y a quelque différence, elle est à l'avantage du Saguenay, bien que nous ayons les deux extrêmes, le chaud et le froid pendant une semaine l'été et l'hiver, et nous devons cela à la position nord où se trouve cette étendue de pays. Mais comme le Saguenay est une vallée située entre deux montagnes très hautes, il est à l'abri des bourasques de vents humides du nord, du nord-ouest et de l'est, si bien que la végétation du printemps y est presque aussi rapide que dans les townships de l'Est, et beaucoup plus qu'à Québec et sur les bords du St. Laurent, en mai et juin, lorsque ces vents se font sentir.

Rép. à la quest. 4. Le bois dominant est le mérisier blanc, l'épinette et le sapin, mais nous avons aussi beaucoup de mérisier rouge et noir et de cèdre; et aussi, mais en moindre quantité, de l'érable, de l'orme rouge et du frêne au cœur noir, et plusieurs autres espèces sur les terres basses ou humides. Nous y avons trouvé du chêne, du noyer et du hêtre, mais ces bois font l'exception. L'on y trouve du pin en certaine quantité, mais c'est plutôt au nord qu'il est plus abondant, car la plus grande partie de ce qu'il y en avait, a déjà été consumée ou détruite par le feu;—cependant, je crois qu'il y en a encore assez pour le commerce pendant deux ans, mais ce n'est pas là le pin de grande dimension que nous trouvons à l'ouest et au sud de la province.

Rép. à la quest. 5. Presque toutes les espèces de semences du printemps viennent très bien ; mais la végétation y est si rapide que la récolte ne saurait être aussi abondante que sous un climat plus tempéré, ou la végétation est plus lente.

Le seigle d'automne—qui résiste à la neige et aux gelées du printemps,—rapporte beaucoup, mais il est peu cultivé. Le blé d'automne est trop tendre pour résister à la neige et aux gelées du printemps, et c'est à peine s'il y aura une chance sur dix qu'il ne sera pas perdu. Là où l'on s'occupe avec soin de la préparation et de la culture du sol, le rendement est d'ordinaire assez bon. Je prends la liberté de mettre sous les yeux de votre comité des échantillons des différents produits de ma ferme à la Grande Baie, qui, cette année, a été cultivée sur une grande échelle par un colon de l'endroit, M. Blair. Ce sont de véritables échantillons de ses récoltes criblées une fois après être sorties du moulin à battre. Il y a peut-être d'autres personnes qui récoltent du grain de même qualité, mais je le donne comme une preuve de ce que peut produire cette partie du pays, et de ce qu'elle produit depuis dix ans. Le rendement a été très productif. Je n'ai pas dans le moment d'états à vous présenter à ce sujet, mais j'ai écrit pour qu'on m'en envoie un. Je crois que par arpent, la moyenne du rendement a été par minot : pour le blé, de 16 à 18 ; l'orge rouge, de 30 ; l'orge commune, de 30 à 34 ; l'avoine, de 36 ; les pois, de 20 ; les patates, de 2 à 300 ; les bonnes prairies à foin rapportent de 2 à 400 livres, ou de 1½ à 2½ tonneaux par arpent ; le sol est très propre à la culture du foin.

Notre sol et notre climat conviennent particulièrement à la culture du lin et du chanvre, et je n'ai pas de doute que cette culture ne se fasse en grand aussitôt que sa valeur sera mieux connue.

Rép. à la quest. 6. Déjà contenue dans les réponses précédentes.

Rép. à la quest. 7. Elles n'ont pas réussi là où elles ont été plantées ; le climat paraît trop rigoureux. Cependant, certaines espèces de pommes communes peuvent être acclimatées ; les fruits de jardins de toutes sortes y viennent à perfection ; les melons ont besoin de chassis ; les cerisiers et les pruniers n'ont pas encore été cultivés, si ce n'est ceux de la forêt qui pourraient, je crois, être greffés.

Rép. à la quest. 8. Pas d'autres que les agriculteurs ; et ceux-ci étant étrangers, devraient avoir les moyens de vivre pendant deux ans, s'ils s'établissent sur les terres incultes, ou au moins des fonds pour acheter de quoi vivre pendant un an, s'ils achètent une terre en partie défrichée. Il y a assez d'ouvrage pour les ouvriers de l'endroit ; mais les étrangers n'auraient rien à faire ne connaissant rien de la coupe ou préparation des bois.

Rép. à la quest. 9. On ne doit y compter que peu ou point, à moins qu'ils puissent travailler dans le bois, déjà il y a assez d'ouvriers pour ce genre d'ouvrage.

Rép. à la quest. 10. Le Saguenay ne possède pas de pêche, excepté quelque peu de saumon. Les principales pêcheries sont situées sur la côte nord du St. Laurent ; à partir de Tadoussac en descendant se trouvent le saumon, le hareng, la morue et le maquereau, ces deux dernières espèces n'abondent que de 90 à 200 milles plus bas ; les deux premières sont exploitées tout le long du Labrador.

Rép. à la quest. 11. Il se fait un assez grand commerce sur ce territoire, dans le Saguenay et sur le St. Laurent, principalement dans le Bas-Canada, dont le principal article est le pin et un peu d'épinette ; les carcasses de bâtiments, les billots de sciage et les courbes ont fait le fonds d'un grand trafic avec Québec, mais les dimensions demandées aujourd'hui ont rendu l'approvisionnement peu rémunérateur. Il y a encore un assez grand commerce de bois de corde et de perches de cèdre.

Maintenant que j'ai répondu à vos questions, je prendrai la liberté d'ajouter qu'au sujet de l'émigration étrangère, je suis loin de suggérer leur débarquement en cet endroit, à moins qu'ils puissent acheter des terres et qu'ils possèdent les moyens de vivre pendant un an ou plus. Le peuple à qui le climat et le pays conviennent le mieux sont des Suédois et des Norvégiens ; mais je ne crains pas de déclarer qu'en prenant les moyens convenables, nous pouvons faire coloniser la partie supérieure de ce territoire par la population du Bas-Canada, beaucoup plus propre pour ce dessein, et que nous ferions mieux d'expédier le flot de l'émigration étrangère vers les townships de l'Est, où s'ouvre pour eux un vaste champ et où ils n'auront presque pas à éprouver de changements dans leurs habitudes.

Le tout respectueusement soumis.

DAVID E. PRICE.

BUREAU DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DU ST. MAURICE.

TROIS-RIVIÈRES, 5 avril 1860.

Réponse de *Henry R. Symmes*, à des interrogations faites par le comité spécial de l'Assemblée Législative sur l'émigration, relative à la vallée du St. Maurice.

Quest. 1. Demeurez-vous dans la vallée du St. Maurice? ou connaissez-vous bien cette partie du pays?—Je demeure à Trois-Rivières; mais en ma qualité de Surintendant des travaux du St. Maurice, je suis fréquemment obligé de voyager jusqu'à la vallée du St. Maurice, à une distance de plus de 100 milles.

Quest. 2. Quel est le caractère général du sol?—Sur une distance de 7 à 8 milles à partir de Trois-Rivières, le sol est très pauvre, sablonneux et presque impropre à la culture. La terre est encore légère pendant 10 à 12 milles après cette distance, mais elle convient à la culture et donne de bonnes récoltes. À 20 milles de Trois-Rivières et de là jusqu'aux Grandes Piles, environ 20 milles plus loin, le sol est très riche. Sa base en général est l'argile recouverte environ d'un pied de terre noire composée d'un débris de feuilles, etc., très-meuble et d'une grande fécondité. En cet endroit, la vallée possède un niveau assez général, mais elle est coupée de cours d'eau profonds qui rendront le drainage extrêmement facile. Dans le cours des 20 dernières années, j'ai beaucoup voyagé à travers les déserts du Canada, sur l'Ottawa et dans d'autres endroits: je dois dire que je n'ai jamais vu une si large portion de bonne terre dans aucune partie inculte du Canada.

En remontant, à partir des Grandes Piles, le pays est très-accidenté et couvert de montagnes; les vallées m'ont paru généralement fertiles.

Quest. 3. Le climat est-il rigoureux comparé à celui de Québec?—C'est à peu près le même. Les semences tardives sont souvent endommagées par les gelées hâtives; mais ce danger disparaîtra graduellement à mesure que la colonisation avancera.

Quest. 4. Quelles sont les espèces de bois qui prédominent? Dites quelles espèces prédominent dans les diverses localités?—La partie sablonneuse est couverte généralement de pins rabougris et de petits sapins; on trouve sur la partie élevée le hêtre, l'érable, l'épinette; la meilleure partie est couverte d'ormes, d'érables, de jeunes tilleuls, de grands pins et de bouleaux; dans les endroits montagneux, croissent le pin, l'épinette, le bouleau blanc et la sapinette; dans les vallées le bouleau argenté et jaune.

Quest. 5. Quelles espèces de céréales y sont cultivées? avec quel résultat?—Toutes les espèces cultivées en Canada viennent très-bien ici;—patates, avoine, blé, seigle, orge et sarrasin. Dans les terres légères, le seigle, le sarrasin et l'orge viennent mieux que le blé.

Quest. 6. Le sol et le climat conviennent-ils généralement aux fins agricoles?—Oui.

Quest. 7. Peut-on y cultiver les arbres fruitiers? Quelle espèce?—Je ne saurais dire. Je n'ai essayé que le prunier et j'ai bien réussi. Les baies sauvages, telles que les framboises, les fraises, les bleuets, les mûres, etc., sont très-abondantes.

Quest. 8. Quelle espèce de colons conviendrait mieux pour cette partie du pays, des agriculteurs, des ouvriers, des garçons de ferme ou des domestiques?—Les agriculteurs.

Quest. 9. Les émigrants pourraient-ils trouver de l'emploi temporaire? Quels seraient les gages?—À moins de commencer des travaux publics, il serait assez difficile de trouver de l'ouvrage aux émigrants. Les marchands de bois ne se soucient guère d'employer les émigrants, tant que ceux-ci n'ont pas appris à manier la hache. On se procure ici le travail pour \$8 et \$12 par mois.

Quest. 10. Y trouve-t-on de la pêche? Quelle espèce? Est-elle productive?—La plupart de nos lacs à l'intérieur abondent en truite, en perche, en brochet ou autre poisson; cependant, je ne sache pas que personne fasse de la pêche un moyen unique de subsistance.

Quest. 11. Y fait-on le commerce de bois? Quelle espèce de bois y est manufacturée? Sur quelle échelle?—Il y a 14 chantiers en activité cette année sur le St. Maurice. Il est probable qu'il en sortira environ 100,000 billots de pin blanc, pour être sciés en planches, et environ 20,000 morceaux de bois carré de pin rouge et blanc, mais surtout de cette dernière qualité pour les marchés de Québec.

HENRY R. SYMMES,
Surintendant des Travaux du St. Maurice.

Au Comité Spécial de l'Emigration, Assemblée Législative.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous envoyer mes réponses à une série de questions que m'avait adressées votre greffier, touchant le pays situé entre l'Ottawa et la Baie Georgienne.

Rép. à la quest. 1. Je demeure dans le township de Nepean, près de la ville d'Ottawa, entre la rivière de ce nom et la Baie Georgienne, et je crois connaître le pays mieux que tout autre excepté le sauvage; encore, la connaissance de celui-ci doit-elle être plus locale.

Rép. à la quest. 2. Le caractère général du sol est fertile, quoiqu'un peu raboteux. Il n'est pas aussi bon que celui du pays entre Belleville et Toronto, mais il est meilleur que celui qui est entre Brockville et la première place.

Le pays au nord des rivières Madawska et Muskoka, et au sud de la rivière Mattawa, du lac Nipissing et de la Rivière aux Français, peut s'appeler: "Pays d'Ottawa et de la Baie Georgienne." Il renferme les meilleures terres à coloniser du Haut-Canada. Cette partie du pays a trois talus et ne peut mieux être décrite que par ses rivières que par aucune autre méthode. Il y a trois rivières principales qui coulent vers l'est, trois vers l'ouest, et six vers le nord, et se déchargent dans la Mattawa, le lac Nipissing et la Rivière aux Français. La principale rivière de celles qui coulent vers l'est est la Madawaska; elle égoutte environ un cinquième du pays en question. Son bras le plus considérable passe à travers un territoire riche et bien colonisé. Elle se répand encore à travers d'excellentes terres arables; l'un de ses bras, au nord, l'Opéongo, parcourt un territoire quelque peu âpre, mais très bien boisé. Le grand lac Opéongo est comme la couronne de tout le pays d'Ottawa et Huron. A 50 milles de la vallée de Bonnechère est une terre des plus fertiles et des plus propres à la culture du blé. Pendant 20 milles, la terre est ensuite sa blonneuse et a été ravagée par le feu; cependant, celle qui est située à la naissance de cette rivière est couverte de magnifiques forêts de pin rouge. L'étendue de territoire que parcourent les rivières Pittawawa et Magnetawan, dont la dernière se jette dans la Baie Georgienne, est impropre à la culture, mais convient aux coupes de bois, et devrait être réservée à cette fin. Ces deux rivières forment la limite sud du lac Nipissing et du talus de la Rivière aux Français. Les six rivières qui se déchargent au nord égouttent une grande partie de terre arable, excepté celle du milieu qui est une rivière boulée par un terrain sauvage et couvert de bois; les sauvages lui ont donné le nom de "Meinesagamaing," c'est à dire, *Pieds Bois à tête rouge*. Le dernier tributaire de la Rivière aux Français est appelé "Le Petit Récollet;" il traverse un pays sauvage et couvert de pins à sa partie inférieure; la partie supérieure, aussi bien que celle du milieu, renferme de beaux lacs et des terres boisées de chêne blanc.

Il y a encore de petites rivières qui se jettent dans la "Clef," une baie longue et étroite près de la rivière aux Français, et qui est entourée de magnifiques sites pour la colonisation:

J'ai déjà parlé de la Magnetawan, qui vient se décharger dans la passe à Byng.

On y voit de belles terres à bois francs sur une rivière qui se décharge dans la passe à Franklin, échanture de 10 à 12 milles de profondeur sur la côte est de la Baie Georgienne, à peu près à mi-chemin entre la rivière aux Français et la Muskoka. La partie inférieure de la Muskoka est âpre et couverte de pins; en remontant, on rencontre de belles forêts de chêne et de noyer noir, indice qui indique assez de quelle nature est le sol.

Réponse à la quest. 3. Quoique j'aie travaillé trois hivers dans le pays du Nipissing, je n'ai pas tenu un registre de l'état de la température jour par jour; mais, j'ai toujours pensé qu'il était à peu près le même qu'à Ottawa et beaucoup plus froid que celui de Toronto. En 1856, je l'aissai l'embouchure de la rivière aux Français le 5 mai, et j'arrivai à Toronto le 8; je trouvai que la végétation n'était guère plus avancée sur les bords du lac Ontario que sur la côte N. E. de la Baie Georgienne. Je présume que cette année était une exception pour Toronto.

J'ai toujours regardé le climat du lac Nipissing comme étant presque le même que celui d'Ottawa, et de 2 ou 3 degrés moins rigoureux que celui de Montréal en hiver. A dix milles à l'ouest du pied de la chaîne de montagnes et au nord de la rivière Ottawa on remarque une différence très-marquée dans la température, et un tiers de neige de moins.

Réponse à la quest. 4. Le bois se trouve très mélangé sur toute la surface du pays;

on voit sans doute quelques forêts de bois franc, et de bois verts ou résineux à l'exclusion du premier ; mais la meilleure terre est celle où croissent différentes espèces de bois. Les bois francs s'y composent de l'érable, du hêtre, du bouleau, du bois de fer, du tilleul ; on rencontre aussi le chêne blanc et diverses espèces de petits bois francs. Les bois résineux comprennent surtout le pin rouge et blanc, l'épinette, le cèdre, la sapinette, la ciguë ; on voit aussi quelques rares savanes de mélèze.

Réponse à la quest. 5. Dans les comtés de Lanark et Renfrew, sur le talus de l'Ottawa, on cultive avec succès toutes les espèces de grains et de végétaux communes aux endroits les plus favorisés du Canada. Depuis le Rideau à la Pittawawa, aucune des terres bien cultivées sur l'Ottawa donnera un rendement de 20 à 30 minots de blé d'automne dans les bonnes années, ou trois tonneaux de foin par acre ; et ce n'est pas chose bien rare. Le foin, le blé-d'inde, les patates et l'avoine ont été cultivés avec beaucoup de succès sur les lacs Nipissing et Temiscaming par les sauvages et les fabricants de bois.

Réponse à la quest. 6. On a pu voir par la réponse No. 6, que le sol et le climat sont très propres à l'agriculture dans les régions de l'Ottawa et sur le lac Huron.

Réponse à la quest. 7. Toutes les terres de la vallée de l'Ottawa présentent un aspect méridional, et l'on peut y planter des vergers avec succès ; on peut augmenter davantage les conditions de la réussite en plantant une haie vive d'épinette ou de sapinette au nord, ou bien encore en construisant un grand mur de pierres ou une clôture en planches.

On trouve le raisin et les prunes sauvages dans nos forêts le long des terrains d'alluvion qui séparent les crêtes. Toutes les espèces de pommes cultivées au Canada peuvent y venir très bien, aussi bien que plusieurs sortes de raisins, raisin de Corinthe, framboises, fraises et prunés, excepté les prunés bleus, dont le rendement ne serait nullement rémunérateur.

Réponse à la question 8.—N'importe quel colon peut avoir de l'ouvrage, s'il est industriel ou intelligent ; pourvu cependant qu'il n'en vienne pas trop dans la même année. Depuis le dernier forgeron jusqu'au surintendant d'usines—tout individu peut obtenir de l'emploi, pourvu qu'il veuille travailler. Mais notre pays est très misérable pour l'espèce de personnes que l'on appelle "monde-fâneur."

Les Norvégiens sont surtout recherchés comme garçons de ferme pour garder les troupeaux en hiver, ils entendent mieux cette besogne qu'aucun autre Européen que j'aie vu, parce que le climat de leur pays ressemble beaucoup au nôtre.

Réponse à la question 9.—Tous les ans, on peut donner de l'emploi temporaire à un grand nombre d'émigrants. La raison pour laquelle plusieurs d'entre eux restent inoccupés est que, assez souvent ils ne sont pas satisfaits des gages qui sont payés.

Ils peuvent avoir en hiver de 6 à 8 dollars par mois, outre la nourriture et le logement, depuis 10 à 15 dans le temps des moissons, suivant les temps et leurs capacités. Les émigrants se connaissent peu en fait de défrichement ; s'ils s'y connaissaient, ils pourraient être constamment employés, à moins d'avoir appris sur une ferme à conduire les attelages ou à travailler le bois dans les chantiers.

Réponse à la question 10.—Il n'y a pas de pêche d'importance, et peu s'en occupent si ce n'est les sauvages et les colons établis sur les frontières : encore, y trouvent-ils à peine de quoi fournir à leur subsistance. Cependant, il pourrait être établi de bonnes pêcheries de poisson blanc, et de truite saumonée et autres poissons sur nos lacs de l'intérieur.

Réponse à la question 11.—L'exploitation du bois, carré et scié, se fait sur une très grande échelle dans cette partie de pays ; il se borne presque exclusivement au pin rouge et blanc depuis Ottawa, et en haut d'Ottawa. Je dirai même que la moitié de l'exploitation du bois de cette province se fait ici.

Le tout respectueusement soumis,

Votre obéissant serviteur,

DUNCAN SINCLAIR,

Arpenteur Provincial.

VILLE D'OTTAWA, Avril 1860.